





Universitas
BIBLIOTHECA

Ottaviensis





DIALOGUE

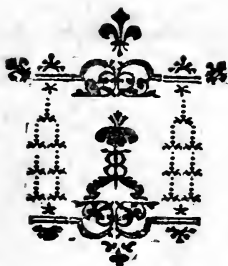
SUR

L'ÉTAT CIVIL

DES PROTESTANS

EN FRANCE.

[atq. L. Guidi]



EN FRANCE.

1778.

Universitas

BUDDOIAIG

1971

STATE TARIFF

CHICAGO, ILL.

ADVERTISING



BX
4843
G8
1978
Call office

ROMANIAN

1971





AVERTISSEMENT

DE L'ÉDITEUR.

PLUSIEURS circonstances réunies donnant lieu de penser que l'on veut s'occuper sérieusement de l'état des Protestans en France, on a cru qu'il ne seroit pas inutile de jeter sur le papier quelques Réflexions sur cet objet, pour instruire le Public, & dissiper des préjugés, qui seroient capables de nuire aux vues sages & éclairées du Gouvernement.

DIALOGUE



DIALOGUE

*Entre un Président du Parlement ,
un Conseiller d'Etat , & le Curé
de St. * * *.*

LE PRÉSIDENT AU CONSEILLER.

AH! vous arrivez fort à propos, Monsieur; je me flatte que vous allez vous unir à moi pour Catéchiser M. le Curé sur un point aussi délicat qu'important.

LE CONSEILLER.

Comment, faire le Catéchisme à son Curé! M. le Président, ce n'est pas seulement mettre la main à l'encensoire, c'est le lui arracher des mains Et de quoi s'agit-il entre vous, s'il vous plaît?

LE CURÉ.

Le voici, Monsieur: je soutiens à M. le Président que la réhabilitation des Protestans dans le Corps Civil, loin de préjudicier aux intérêts de l'Eglise & de l'Etat, ne pourroit que contribuer à la gloire de l'une, & au bien de l'autre.

A

LE PRÉSIDENT.

N'est-ce pas là, Monsieur, un de ces Paradoxes insoutenables, capables & de révolter tout François qui fait l'Histoire, & d'indigner tout Catholique qui fait son Catéchisme? Aussi je prétends que l'assertion de M. le Curé est (sur-tout dans la bouche d'un Prêtre) une erreur grossiere en fait de Politique, & un blasphème en fait de Religion. O Ciel! Les Protestans Citoyens! Adieu la paix du Royaume: Des Hérétiques mariés sans Sacremens! Adieu la Religion.

LE CONSEILLER.

Vous allez bien vite, M. le Président; mais sur votre seul exposé, Messieurs, je suis tenté de croire que vous avez tous deux tort, & tous deux raison. Votre dispute ne viendrait-elle pas d'un mal entendu? Parlez-vous, Messieurs, des Protestans du quinzième ou seizième siècle, ou de ceux d'aujourd'hui?

LE CURÉ.

Ah! je vois déjà que M. le Conseiller est dans le vrai point de vue de l'affaire. Prenez garde, Monsieur, on va vous mettre dans la Classe des mauvais Politiques, & des Blasphémateurs.

LE PRÉSIDENT.

Eh! que veut dire, Messieurs, cette

chimérique différence que vous croyez apercevoir entre les Huguenots d'aujourd'hui, & ceux d'autre fois? Ne sont-ce pas les mêmes erreurs qu'ils suivent; n'est-ce pas le même esprit qui les anime? Où pensez-vous que le Gouvernement ait changé de principes, & l'Eglise de doctrine & de morale? N'est-on pas en droit d'augurer de ce que feroient les prétendus Réformés, par ce qu'ils ont fait? Le passé, pour un Politique, n'est-il pas le miroir de l'avenir? Or vous savez, Messieurs, mieux que personne, à quels excès s'est porté le génie turbulent qui domine dans cette Secte. Avez-vous oublié les Ecrits séditieux qu'elle a répandus, les ruisseaux de sang qu'elle a fait couler, enfin, les tragiques événemens dont nos Peres ont été témoins, & dont leurs enfans eussent été les victimes, si la sagesse de Louis XIV n'eût prévenu les maux, en coupant l'arbre par le pied? Replantez-le aujourd'hui, cet arbre funeste; quels fruits doit-on en attendre? Je conviens que les premières années s'écouleront dans un esprit de paix, & sous un air de modération nécessaire, pour cimenter leur rétablissement; mais dès qu'une fois ils auront pris une certaine consistance, que leur nombre aura doublé leurs forces, & que leurs richesses auront

multiplié leurs Partifans , qui nous répondra que dans cinquante ans le Démon de la Cabale ne s'emparera pas des Chefs ; qu'un esprit de vengeance n'excitera pas les Subalternes ; que des intrigues sourdes n'appelleront pas l'Etranger dans le Royaume ; que l'Hydre de la ligue ne jettera pas son poison , ici sur des Princes jaloux de l'indépendance , là sur cette portion de Sujets , à qui l'amour de la nouveauté ne manque pas d'offrir des attraits dans une révolution ? Alors l'éruption subite du volcán , portant le feu aux quatre coins du Royaume , nous fera repentir , mais trop tard , de notre imprudence.

LE CONSEILLER.

Il est inutile , Monsieur , de donner plus d'étendue à vos idées : j'en vois les suites ; jugez vous-même si elles sont bien fondées. Votre maxime , qu'il faut juger de l'avenir par le passé , vraie dans sa généralité , est absolument fautive dans l'application. La face des affaires est aujourd'hui bien différente. La mesure du quinzième siècle ne sçauroit s'appliquer à la fin du dix-huitième ; & le Royaume , & les Protestans , tout est changé. Les esprits & les cœurs semblent jettés dans de nouveaux moules : & la différence est moins sensible entre nos habillemens & ceux de nos an-

cêtres, qu'entre leurs mœurs & les nôtres. Prenez-garde ; aujourd'hui l'autorité toute entiere sous la main du Monarque ne souffre aucun contre-poids qui la balance. Le Trône est un centre d'où partent & où aboutissent toutes les lignes de la circonférence. Ainsi, le Prince est à Versailles, passez-moi la comparaison, comme l'araignée sur sa toile, dont on ne peut rompre aucun fil, qu'elle n'en sorte avertie. D'une extrémité de la France à l'autre, toutes les routes sont tellement éclairées, qu'un incognito de huit jours y seroit presque impossible. C'est cette réunion de toutes les forces dans la main d'un seul, qui rend de tous les Gouvernemens le Monarchique le plus heureux. Le Roi de France est un Pere de famille, qui voit d'un coup d'œil tout ce qui se passe dans son vaste ménage ; il en connoît le fort & le foible ; & peut, attentif sur tous ses enfans, réprimer en un instant la licence des uns, subvenir aux besoins des autres, & donner à chacun les impulsions que la prospérité de toute la famille demande. Je dis plus ; l'Europe est comme un immense labyrinthe, mais dont les regards du Prince pénètre tous les détours. Les fils remis à ses envoyés, sont comme autant de conducteurs qui lui transmettent

par l'électricité de sa politique la connoissance de tous les mouvemens qui surviennent. Par cette idée qu'il faut se former de la France actuelle, & de son Souverain, vous voyez, Monsieur, que votre mesure du seizième siècle n'est point du tout applicable aux conjonctures où nous nous trouvons. Quelle est à présent l'idée qu'on doit se faire des Protestans ? Est-ce celle d'un Peuple remuant, séditieux, emporté, audacieux dans ses projets, infidèle dans ses manœuvres, intrigant par intérêt, fanatique par conscience, irrité par des chefs ambitieux, secondé par des forces étrangères, redoutable par des armemens faciles à former ? Voilà les chimères, dont quelques cerveaux brûlés ne cessent de faire un étalage effrayant, pour se donner un air, ou d'importance dans la Classe des Politiques, ou de zèle aux yeux des dévots. Si vous pensiez ainsi, Monsieur, le seul spectacle de l'Europe suffiroit pour vous défabuser. Voyez l'Allemagne, l'Angleterre, la Hollande, la Prusse ; tout le Nord ne nous atteste-t il pas que l'amour du repos, le goût du Commerce, des idées de fortune, des soins de familles sont l'unique mobile d'un Peuple tout absorbé par des détails qui ne demandent que paix & tranquillité, loin de

le rendre propre au personnage de perturbateur ? Que seroit-ce donc qu'un ou deux millions de Protestans incorporés dans l'Etat ? Ce que seroit dans le corps Humain une liqueur douce & spiritueuse, qui circulant dans les nerfs, les muscles, les cartilages, ne seroit que fortifier les membres, & faciliter leurs fonctions.

L E C U R É.

Ce sont-là précisément, Monsieur, les idées que je présentois à M. le Président. Tout est changé : comparer la France d'aujourd'hui à la France du tems d'Henry II, & de Charles IX, c'est comparer les siècles des Souverains Pontifes à ceux de Césars. Nos Protestans ne ressemblent pas plus à leurs Ayeux, que les Italiens actuels à ceux de la République Romaine. Aujourd'hui le pouvoir du Prince est absolu. L'impuissance des Sectaires est évidente ; par conséquent on doit tout attendre de l'un, & ne rien craindre des autres.

L E P R É S I D E N T.

Mais, Messieurs, vous ne m'apprenez rien de nouveau. Je fais que l'état des choses & la disposition des esprits sont tout à fait différens. Mais ne peut-il pas se faire, que dans la suite, il s'éleve un esprit brouillon, vif, entreprenant, qui pour-

soit occasionner une fermentation funeste ;
& qui trouvant. . .

LE CONSEILLER.

Mais ne pourroit-il pas se faire, Monsieur, que le verre de vin de Champagne, que vous comptez boire à votre dîner, vous donnât un accès de fièvre ? Cela vous empêchera-t-il de le boire ? C'est en Politiques, Monsieur, que nous parlons de tout ceci. Convient-il à un homme d'Etat de se laisser effrayer par le caprice des possibilités ? Son coup d'œil qui ne doit fixer que le vrai, ira-t-il se perdre dans la vague des incertitudes ? Si les *Peut-être* l'arrêtent à chaque pas, que deviendra toute l'administration ? Mais je le veux : quelques esprits mécontents, inquiets, audacieux, enfanteront des projets de révolte. D'abord cette possibilité n'est-elle pas sans aucune probabilité chez les Protestans ? Où sont leurs forces, leurs magasins, leurs arsenaux, leurs finances, leur marine, leurs soldats, leurs généraux ? Et vous voulez que le Ministère se laisse intimider par une vaine fumée que le souffle d'un simple Intendant peut aisément dissiper ! Eh ! Monsieur, ces bonnes gens ne demandent qu'à se marier selon leur Rit, & vous, dans leur nœud conjugal, vous ne voyez

que des chaînes qu'ils vont forger pour toute la Nation.

LE PRÉSIDENT.

Point du tout, Monsieur, leurs mariages ne me font pas peur. C'est le souvenir du passé qui me fait trembler pour l'avenir.

LE CONSEILLER.

Je le vois bien, Monsieur, votre imagination effrayée par le détail de nos guerres Civiles, noircie par tant d'horreurs, jette l'épouvante dans un cœur sensible aux malheurs de sa Patrie. Je rends justice à votre Patriotisme. Mais, Monsieur, des sentimens ne sont pas des vues. L'Histoire n'est pas une Prophétie. Le point de vue d'un Particulier n'est pas celui d'un Ministre, & le vrai Politique ne prend ni l'imagination pour guide, ni l'allarme sur des *peut-être*. Il est question de juger avec le sens froid de la prudence Humaine de la situation actuelle de l'Europe, d'embrasser la France dans sa totalité, de peser les dispositions des Protestans, de mettre en contraste la somme de leurs forces avec celle de leurs prétentions, de supposer déjà faite leur aggrégation qui est à faire, de porter au plus haut les inconvéniens à craindre, & de mettre au plus bas les avantages à espérer. Telle est la marche de l'homme d'Etat. Or, je soutiens, Monsieur,

qu'en donnant une existence légale à deux millions de Protestans répandus dans le Royaume, & l'offrant à un million d'autres, qui pourroient y revenir, les inconvéniens sont chimériques, & les avantages réels & précieux. Commençons par les premiers. Vous craignez, dites-vous, des troubles. Mais les mêmes raisons qui vous tranquillisent sur le compte des Catholiques, n'ont-elles pas lieu à l'égard des Protestans.

LE PRÉSIDENT.

Non, Monsieur, les Catholiques sont enchaînés au pied du devoir par l'intérêt, par l'honneur, par la Religion.

LE CONSEILLER.

Je l'avoue, Monsieur, & je reconnois sans peine les François à ces traits. Mais ces mêmes chaînes n'attacheront-elles pas les autres à leurs foyers, à leur Patrie, à leurs Souverains, chaînes précieuses auxquelles ils en ajouteront même une quatrième si douce & si forte, celle de la reconnaissance?

D'abord l'intérêt; un établissement à s'affurer, un Commerce à étendre, un Domestique à entretenir, des Femmes chéries à satisfaire, des Enfans à élever, une Fortune à ménager, des Liens de société à respecter; de tels intérêts parleroient-ils

moins éloquemment dans le cœur des Protestans, que dans celui des Catholiques? La Nature, qui forme dans ceux-ci des hommes, n'auroit-elle façonné dans les autres que des statues ou des monstres? Comment donc chercheroient-ils à susciter des troubles, tandis que tout leur être est déterminé par de puissans intérêts vers des objets qui ne leur prêchent que la paix?

L E C U R É.

Ils en sont tellement jaloux, de la paix, que sur trois mille peut-être que j'ai dans ma Paroisse, s'il s'éleve des querelles, je n'entends jamais dire que les Protestans s'en soient mêlés. Je donnerois même leur désintéressement pour garant de leur intérêt. S'il s'agit dans quelques calamités de fournir aux besoins des Pauvres, souvent ils me préviennent par des aumônes quelquefois abondantes qu'ils me font passer; tant ils sont attentifs à ménager leurs intérêts par le sacrifice même qu'ils en font.

L E C O N S E I L L E R.

Pour l'honneur, pensez-vous, M. le Président, que le ressort de l'honneur si puissant sur les grandes ames, soit sans activité sur celles des Religioneux? Leurs Ayeux, dans nos fastes, sont-ils peints sous des couleurs qui les déshonorent? Leurs

Militaires n'ont-ils pas paru souvent dans les occasions d'éclat sous le sceau de l'héroïsme? Leurs Ecrivains n'ont-ils pas soutenu dans leur Secte des rôles distingués, soit par la force des pensées, soit par l'élevation des sentimens? Leurs grandes maisons de Commerce ne méritent-elles pas aux yeux de l'Europe la réputation de fidélité, de droiture, d'intégrité dont elles jouissent? Pourquoi donc croire que le sang de leurs ancêtres, avili dans la quatrième génération, ne produise aujourd'hui que des ames foibles, lâches, insensibles à la voix de l'honneur?

L E C U R É.

Et si l'on est en droit de leur reprocher bassesse, lâchetés, foiblesse, défaut de sentimens, en quoi seroient-ils si redoutables aux yeux de M. le Président?

L E P R É S I D E N T.

Je ne prétends pas dire, Messieurs, que les Huguenots soient sans ame, sans sentimens, sans honneur. Mais l'honneur, Messieurs, est ainsi que la conscience, un guide trompeur pour les uns, & fidèle pour les autres. Chez les Catholiques l'honneur conduit au devoir par la main de la Religion, & chez les autres, il pousse au désordre par un esprit d'indépendance.

LE CONSEILLER.

N'est-ce pas-là, Monsieur, encore un de ces reproches que l'on fait aux Protestans sans autre garant que le témoignage de leurs Adversaires ? Tous répètent contre eux ce grief ; aucun ne le prouve. Et comment le prouver ? Les Protestans ne sont-ils pas Chrétiens , Sectateurs de l'Évangile , au moins sur ces points de conduite ? Sur le devoir d'être soumis aux Puissances , suivent-ils , soit dans la Théorie , soit dans la pratique , des principes de morale différens des nôtres ? Le Régicide a-t-il jamais trouvé chez eux des Panégyristes , ou même le ton de révolte des Approbateurs ? Cinq ou six mécontents chez eux ont donné par dépit quelques libelles séditieux. Seriez-vous assez injuste pour les attribuer à tout le Corps , qui les a condamnés ? Qu'un Jurieu s'abandonne follement aux fougues de son enthousiasme , n'a-t-il pas été repris avec véhémence par ses Partisans même , & blâmé en plein Consistoire ? Leurs Ecrivains les plus célèbres , n'ont-ils pas tous établi , dans leurs Ouvrages , les principes les plus favorables à la subordination ? En un mot , le Christianisme , dont ils font Profession , est-il en contradiction avec le Catholicisme , sur des devoirs regardés de part & d'autre comme indispen-

fables? C'est donc une insigne calomnie, Monsieur, que d'attribuer à tous les Protestans un esprit de révolte & d'indépendance, qui selon leurs Principes, dans leurs Ecrits, dans leurs Sermons, dans plusieurs de leurs Synodes, n'a jamais été chargé que de leurs anathêmes.

L E C U R É.

Je ne sçais si sur ce point-là, Messieurs, vous ne poussez pas l'un & l'autre les choses trop loin. Dire les Protestans toujours dominés par un esprit de révolte, & les dire à l'abri de tout reproche sur cet article, ce sont deux excès que l'équité me paroît condamner également. MM. Arnaud & Bossuet n'étoient pas des calomniateurs. Cependant ces deux grands Hommes ne balancent pas de reprocher à toute la Secte des Principes inconciliables avec la soumission dûe aux Puissances. Il est vrai que leurs preuves ne sont pas décisives, & les faits qu'ils citent trop peu multipliés pour être convaincans. Mais ils prouvent au moins que ces Principes de révolte ont eu chez eux beaucoup de Partisans. Il faut encore avouer que les Protestans se sont trouvés dans certaines conjonctures cruelles, où le dépit, la fureur, le désespoir, les menaces qui retentissoient à leurs oreilles, des préparatifs effrayans contre eux, leur ont

fait mettre en délibération s'il n'étoit pas permis de repousser la force par la force, & de se garantir, à main armée, de la ruine entière dont ont les menaçoit : mais ces délires locaux, & non autorisés par le Corps des Réformés, mis dans un bassin de la balance ; mettez dans l'autre les décisions sans nombre de leurs Synodes, en faveur de l'obéissance en toute occasion, les Ecrits de leurs Chefs sur la nécessité de la subordination, les Lettres de leurs Ministres pour exhorter à la patience dans le tems de la plus grande oppression, leurs protestations authentiques sur le devoir de mourir, plutôt que de prendre les armes, leur zele & leur véhémence contre les maximes des Jésuites, si préjudiciables à l'autorité, à la vie, à l'indépendance de nos Rois, & vous verrez prononcer à votre balance, sur le point dont il s'agit, une apologie au moins satisfaisante des Protestans. Il me semble que c'est mal juger du génie d'un Peuple, que de le faire d'après la différence de ses positions. Les François, du tems de la Fronde ou de la Ligue, ont-ils le moindre rapport avec nos Contemporains ? Ainsi, pour en revenir à la bonne idée de M. le Conseiller, mettons à l'écart les Protestans du seizième siècle. Laissons-les pour ce qu'ils étoient.

Ce font ceux d'aujourd'hui qu'il s'agit d'apprécier. Ah! si vous prouviez, M. le Président, qu'il entre dans leurs Principes de ne reconnoître aucune Puissance; s'ils soutenoient comme Viclef & Jean Hus, que tous les hommes font égaux, que toute subordination est foiblesse, & tout Empire une usurpation; s'ils prétendoient que l'égalité parmi les hommes est de droit, & que l'autorité Paternelle est la seule à respecter: Ah! ce seroit, sans contredit, un crime de les tolérer en France; il faudroit les écarter comme des pestes publiques, capables de tout mettre en combustion; mais parce qu'un Bucanam aura dit en Ecoffe, que l'obéissance dans les persécutions est de conseil, & non de précepte; parce qu'un Jurieu aura avancé que le droit de sa propre conservation est un droit inaliénable; que les passions humaines sont d'un grand secours aux vertus Chrétiennes; parce que dans un de leurs Synodes en France, ils ont soutenu que l'obéissance des Sujets n'étoit que conditionnelle, en ajoutant: *moyennant que l'Empire Souverain de Dieu demeure en son entier.* Oh! vous m'avouerez M. le Président. . . .

LE PRÉSIDENT.

Vous m'avouerez aussi, M. le Curé, qu'il n'y a pas de bonne foi dans cette fa-

çon de raisonner. Vous vous arrêtez à des balivernes, & vous passez sous silence les griefs énormes qu'on a contre eux. Avez-vous oublié toutes les horreurs qu'ils ont vomies contre les Papes & les Rois, jusqu'à dire des premiers, qu'ils étoient peints dans l'Apocalypse, sous les images de l'Antechrist, & de la Bête; & des autres, qu'ils étoient l'ouvrage des Peuples, dans lesquels résidoit le pouvoir Souverain?

L E C U R É.

D'accord, Monsieur, mais ajoutez, s'il vous plaît, que ces déclamations, aussi folles que véhémentes, ont été blâmées dans tout leur Parti; que leurs Auteurs ont été flétris en plein Consistoire; que leurs extravagances sur la Papesse Jeanne, & sur leurs applications de l'Apocalypse, ont été réfutées par leurs meilleurs Écrivains; & qu'à cinq ou six mécontents d'entre eux, qui n'ont écrit que par dépit & par vengeance, leur Secte oppose une nuée d'Auteurs estimables & judicieux; qui, peu contents de venger avec éclat l'autorité Royale, ont établi, sur les meilleures maximes, le devoir de l'obéissance jusqu'à mourir, plutôt que de se révolter. Mais revenons à notre objet. Est-il juste d'attribuer les écarts de quelques décla-

mateurs du seizième siècle , isolés , démentis , méprisés , aux Protestans actuels dans qui l'esprit de rebellion & d'indépendance ne perce par aucun endroit ?

LE PRÉSIDENT.

Par aucun endroit ! Vous en jugez ; M. le Curé , par ceux de votre Paroisse. Vous ignorez donc ce qui se passe dans le Dauphiné , dans le Rouergue , dans le Vivarais , où souvent on s'assemble , soit dans des Campagnes , armés de bâtons , soit dans des Fermes ou des Granges , pour s'y marier en secret ; ou baptiser des bâtards. Or , M. le Conseiller fait fort bien que dans le Royaume il y a des loix qui défendent ces sortes d'attroupemens.

LE CONSEILLER.

Oui , j'en conviens , Monsieur ; mais vous vous écartez de la These. Si ces gens s'attroupoient pour cabaler , vous auriez raison. Mais persuadés que le culte extérieur est de précepte , que c'est un devoir pour des Chrétiens de se réunir pour prier Dieu , & que des loix prohibitives sur cet objet ne peuvent être obligatoires , ils s'assemblent pour chanter des Pseaumes , entendre un Sermon , & s'édifier mutuellement. Où est le crime ? Et s'il y a une sorte de désobéissance , appelez-vous cela révolte ? Ils se marient en secret , & bapti-

sent leurs enfans dans des bois. Mais si leur conscience leur défend de venir dans nos Eglises, & de prendre part à nos cérémonies religieuses, ne sont-ils pas excusables de suivre les mouvemens de leur conscience ? Un Protestant consciencieux ne vaut-il pas mieux qu'un Catholique sans conscience ?

Mais ils contreviennent à la Loi. Je l'avoue : mais leurs préventions leur en font un devoir, & c'est le vice de la Loi d'être venue avant leur conversion. Pour la Bâtardise de leurs enfans, elle ne vient pas de leur faute, mais de l'incongruité de l'Ordonnance qui est à réformer sur ce point.

L E P R É S I D E N T.

Qu'entends - je ? bon Dieu. Et vous, M. le Curé, vous applaudissez à de tels propos !

L E C U R É.

Je vois, M. le Président, ce qui vous fait peine dans les réflexions de Monsieur, c'est d'entendre dire que les Sectaires sont excusables de suivre leur conscience. En la suivant, ils se damnent. Est-on excusable en se damnant ? Mais, Monsieur, leur perte ne vient pas de leur docilité à la voix de leur conscience, mais du malheur de ne l'avoir pas éclairée, ou du crime d'en avoir négligé les occasions. Comparés, je

vous prie, ceux d'entr'eux qui, par respect pour cette voix intérieure, vont se marier au désert, avec ceux qui viennent, au mépris de cette voix, se marier dans nos Eglises. Les premiers à plaindre, coupables même si vous voulez, de n'être pas instruits, ont du moins de la droiture & de la bonne foi : les autres, à ce déplorable aveuglement, joignent la fourberie & l'imposture. Les uns ne manquent ni à Dieu, dont ils croient suivre les ordres, ni aux hommes, puisqu'ils se donnent pour ce qu'ils sont. Les autres se jouent des hommes par le masque d'hypocrisie dont ils se couvrent, & de Dieu par une lâcheté qu'ils regardent eux-mêmes comme criminelle. Les premiers, victimes d'un préjugé trompeur, semblent prêts à abjurer leur erreur, s'ils la connoissoient, & déterminés par un motif respectable, intéressent en leur faveur : les autres, odieux, méprisables, & par-tout méprisés, se rendent coupables d'une double prévarication ; soit en sacrifiant ce qu'ils croient la vérité, soit en se prostituant à ce qu'ils appellent une idolâtrie. Jugez, Monsieur, si les premiers ne méritent pas des louanges, & les autres, de l'horreur. Et cependant la Loi en France n'offre aux malheureux trompés qu'amendes, galeres, ou prison, tandis qu'elle pro-

cûre aux Tartuffes sacrilèges, tous les avantages de l'Hymen, & tous les privilèges des Citoyens. C'est donc à tort, M. le Président, que vous concluez de leurs Assemblées illégales, que c'est par un esprit de révolte qu'ils y vont. Se met-on dans l'indépendance des Rois, parce qu'on se reconnoît dépendant de Dieu? Les autres Loix du Royaume, qui ne blessent pas leur conscience, voit-on qu'ils se fassent un jeu de les éluder, ou de les enfreindre? Ne sont ils pas exacts à payer à César ce qui lui est dû, à remplir dans la Société les devoirs qu'elle impose? Leur reproche-t-on des fraudes dans leur Commerce, des infidélités dans les paiemens, des intrigues avec l'Etranger, des murmures contre le Gouvernement? Manquent-ils de respect pour les Magistrats, d'égards pour le Clergé, de décence envers la Religion? Ne sont-ils pas même attentifs dans leur Domestique, à recommander à leurs Ouvriers, à leurs Serviteurs Catholiques, d'aller à la Messe, au Prône, & d'être fidèles à tous les devoirs de la Paroisse?

LE PRÉSIDENT.

Oui, oui, Messieurs, je conviens de tout cela : vos réflexions sont belles & bonnes. Mais savez-vous bien pourquoi les

Protestans font si doux, si décens, si traitables, si vigilans sur eux-mêmes, c'est qu'ils font dans l'oppression & dans la poussiere. Tirez-les de cet état humiliant, pour les porter dans la Classe des Citoyens; savez-vous bien ce qui arrivera, & ce qu'une Politique même triviale peut aisément prévoir?

LE CONSEILLER.

Ah! voyons, écoutons, M. le Curé, sans interrompre, je suis curieux des conjectures sur l'avenir de M. le Président.

LE PRÉSIDENT.

Elles feront toutes simples, Messieurs, & toutes naturelles. C'est d'abord une maxime avouée par le Chancelier Bacon, par le Marquis de l'Hôpital, par les Doffat, les Richelieu, & tous les Politiques, que les troubles qui naissent dans la Religion ne peuvent manquer d'en exciter dans un Royaume, & qu'il ne s'éleve jamais d'orage sur le Sanctuaire, que tout le Corps de l'Etat n'en soit ébranlé. Vous en conviendrez, Messieurs, la Paix de la France est tellement liée à celle de l'Eglise, que les moindres atteintes données à celle-ci, portent sur l'autre un coup capable de rétentir jusqu'aux extrêmités de la Monarchie. Or, pensez-vous, Messieurs, si les Protestans étoient rétablis, que la Dé-

claration donnée à cet effet n'occasionnât pas le jour même une grande fermentation dans tous les esprits? Bientôt toutes les Cloches du Sanctuaire sonneroient l'alarme. En moins de trois mois, vous verriez paroître vingt Brochures contre l'idole de Dagon, placée devant l'Arche. *L'omnis homo miles* retentiroit dans la Capitale, dans les Provinces. Du Camp d'Israël, partiroit une grêle de traits sur celui des Philistins. Dès la première année, toutes les consciences du Royaume prendroient feu, & chacun, se flattant d'avoir dans son parti la vraie lumière, seroit jaloux d'en vanter l'éclat, & hardi pour damner quiconque en suivroit une autre. Les Protestans que vous dites si consciencieux, seroient-ils assez lâches pour abandonner les intérêts de la vérité, ou assez peu touchés de l'aveuglement des Catholiques, pour n'en pas entreprendre la conquête?

LE CURÉ.

J'avoue, Monsieur, que ma vue n'est pas assez perçante pour appercevoir toutes ces conséquences. Quelle relation, si vous plaît, entre une Déclaration qui régleroit des droits purement Civils, & les Dogmes Catholiques, ainsi que les erreurs des Réformés? Comment des mariages très-

réels qui ne passeroient plus pour un concubinage hont ux, ou des successions qui passeroient aux légitimes héritiers, pourroient-ils donner lieu aux Protestans d'entamer de nouvelles Apologies de leurs Dogmes, & aux Catholiques de vanger les leurs ?

Que vous connoissez peu d'ailleurs les Réformés, si vous leur supposez le moindre empressement pour faire des Profélytes ! Redevenus François par leur aggrégation au Corps de l'État, je vous réponds qu'ils ne penseroient qu'à vivre en paix avec tout le monde. Peut-on même penser sans rire que de bons Négocians, la plupart peu attachés à leur croyance, voulussent s'ériger en Apôtres, & Dogmatifer au risque de perdre ce qu'ils ont de plus cher ? C'est une justice que nous devons à l'Eglise Catholique, c'est qu'elle seule met au nombre de ses devoirs, celui de convertir les pécheurs, & de rappeler ceux qui s'égarent. Comme la succession des Apôtres est son appanage, à elle seule appartient le zele de l'Apostolat. Dans les Sectes étrangères, on peut bien se croire en possession de la vérité ; mais on se soucie peu de faire pour elle des conquêtes. Fort indifférentes pour le salut de leurs adversaires, elles mettent presque au nombre des titres

titres odieux celui de convertisseur. Des Missionnaires chez les Protestans seroient un phénomène ; la tolérance qu'ils désirent, ils l'accordent aux autres sans peine. Qu'on leur procure la validité de leurs mariages, l'autorité Paternelle, & qu'on leur laisse les tristes lambeaux de leur Symbole de Dordrecht ; contents de la paix intérieure de leurs consciences, ils se garderont bien de troubler celle qui les uniroit au-dehors avec les Citoyens ; d'autant plus que l'une est tout à la fois le germe & le fruit de l'autre.

De plus, croyez-vous donc aujourd'hui le parti Protestant fécond en Ecrivains bien redoutables ? La plûpart Artistes, Banquiers, Commerçans, plus jaloux de tenir leurs livres en règle que composer des livres, ils n'entrent dans leurs Cabinets que pour vérifier les caculs du Comptoir, & supputer les pertes ou les gains de la semaine. Quand on a vingt lettres de change à acquitter, on ne pense gueres à enfanter des volumes. Ce n'est pas que ces Messieurs manquent d'esprit, de talens, de connoissances. Mais le genre Polemique demande autre chose ; il faut joindre à l'étude de l'antiquité, l'habitude d'écrire ; & l'exercice du sillogisme, à des méditations métaphysiques, qui, pour être soutenues,

demandent le repos du Célibat. Or, pensez-vous que nos Religioneux, sous le joug de l'hymen, & dans des détails de ménages, ne se trouveroient pas eux-mêmes étrangement étonnés de se voir avec la lance de Saint-Augustin, ou sous l'armure de Saint-Thomas ?

LE PRÉSIDENT.

Cependant, M. le Curé, leurs Ministres, dans le dernier siècle, ne nous ont-ils pas prouvé que leurs glaives Théologiques n'étoient pas si émouffés que vous le prétendez ?

LE CURÉ.

Ah ! que les tems sont changés, M. le Président ; leur mauvaise cause avoit autrefois d'assez bons Avocats ; mais aujourd'hui qu'ils n'ont pour armes que les débris des anciennes, & qu'ils ont perdu l'habitude de les manier, oseroient-ils se hasarder dans une lice où la honte est la compagne inséparable de l'inexpérience ? Mais je veux même que la démangeaison d'écrire les aiguillonne, & que leurs Ministres aient l'imprudence de nous attaquer. Eh ! bien, avez vous donc une assez mauvaise idée de notre Eglise Gallicane, pour la croire hors d'état de se défendre ? N'avons-nous pas encore des Evêques, des Docteurs, des Ecclesiastiques pleins de lumieres & d'é-

rudition, familiers avec l'Écriture & les Peres, tous Athelètes intrépides, d'autant plus sûrs de vaincre, qu'ils combattroient sous le bouclier de la vérité? Et quoique notre Clergé n'ait pas besoin de Troupes auxiliaires, ne verroit-on pas partir du fond des Cloîtres mille écrits lumineux, qui non-seulement feroient repentir ces Aggresseurs de leur témérité, mais peut-être leur ouvreroient les yeux sur leurs propres ténèbres? Que fais-je même si dans le Corps des Avocats, si distingué par l'éclat des talens, & l'amour de la vérité, on ne verroit pas paroître de nouveaux Eusebes, assez courageux pour dire hautement Anathème à Nestorius; & qui, sans négliger les intérêts de leurs cliens, signaleroient leur attachement pour la Religion, par les coups qu'ils porteroient à ses adverstaires?

LE PRÉSIDENT.

Et voilà précisément, Messieurs, ce qui me paroît à craindre. Les premières années se passeront en escarmouches Théologiques, qui peu-à-peu mettront les esprits en chaleur, & la bile en mouvement. Bientôt nous ferons inondés de libelles, que les consciences par charité rempliront d'invectives: & vous savez, Messieurs, qu'une douzaine de passages de l'Écriture, dans une décoction de fiel & d'absinthe, fait

souvent éclore des flammes , que le souffle du Fanatisme porte ensuite de tous côtés.

LE CONSEILLER.

Oh ! pour le coup , Monsieur , ce n'est pas-là de cette Politique triviale dont vous parliez. La mienne , je vous l'avoue , ne fait que ramper en comparaison. Car en vous accordant que quelque jour le zèle du prosélitisme s'emparât des Protestans , en supposant que l'ambition d'étendre leur Secte les portât à composer des livres ; eh ! bien , que feront-ils ? Des dissertations ennuyeuses , que personne ne lira ; de ces ouvrages hérissés d'une érudition dont notre siècle n'est gueres curieux ; quelques interprétations froides & pésantes de passages , souvent moins intelligibles qu'avant leur explication : & vous , Monsieur , vous voyez-là des flammes , des incendies ; pour moi je n'y vois , je l'avoue , qu'un tas de Brochures qui demeureroient presque inconnues , ou qu'il seroit très-aisé de réfuter.

LE PRÉSIDENT.

Je conviens que tout cela est vraisemblable. Mais aussi le contraire peut arriver. Ne voit-on pas quelquefois que les guerres de la plume sont le prélude des plus sanglantes guerres ? Un Politique qui connoît le cœur Humain , & sur-tout ce que

peut le ressort des consciences, ignore-t-il, qu'il ne faut quelquefois qu'un écrit spécieux, une satire piquante, pour occasionner dans l'Eglise & l'Etat un grand ébranlement?

LE CONSEILLER.

Quand j'en conviendrois, M. le Président, est-ce sur la crainte frivole d'un vain *peut-être*, qu'un Gouvernement sage ira prendre des mouches pour des Centaures, & des nains pour des Poliphemes? C'est manquer son but que d'aller au-dessus; & trop de précautions est un péché mortel en fait de politique, comme trop peu. C'est au vrai qu'il faut aller, sans se laisser effaroucher par des inconvéniens, sur-tout invraisemblables. Leur probabilité même ne mérite souvent, de la part d'un homme d'Etat, qu'un regard de mépris. L'administration est comme le métier d'un tisserand; que quelques fils viennent à se rompre, l'ouvrage n'en va pas moins son train. Un Souverain, dans sa marche, ne doit pas être plus arrêté par les clameurs de la controverse, que le Soleil ne l'est dans la sienne par les croassemens de quelques grenouilles. Je fais bien que le monde moral a beaucoup d'influences sur le physique, & qu'un seul cri parti du Sanctuaire peut mettre en un jour cent mille bras en mou-

ment. Mais ce cri, Monsieur, a toujours des avant-coureurs, qui n'échappent pas à l'attention du Ministère. Le microscope d'un Licurge voit dans le germe le Serpent qui peut en sortir, & l'on n'attend pas son venin, pour penser à le prévenir. De plus, comptez-vous pour rien la vigilance des Parlemens ?

LE PRÉSIDENT.

Oh! je l'avouerai, Monsieur, cette seule perspective est capable de rassurer. Ayant l'honneur d'appartenir à ces illustres Compagnies, je les vois de trop près, pour ignorer l'esprit qui les anime, & leur prudente activité pour le repos de l'Etat. Attentives sur les moindres étincelles, comment ne le feroient-elles pas sur le foyer qui pourroit les produire? Mais, Monsieur, l'œil du Magistrat ne glisse que sur des surfaces. Les souterrains, pour lui, sont impénétrables. Combien de presses clandestines qui, se dérochant aux regards de la Police, peuvent impunément jeter dans le Public une foule de ces libelles, dont le fiel peut aigrir les esprits, & le poison infecter les cœurs; & que fait-on, Messieurs, si dans la suite. . .

LE CONSEILLIER.

Je vous entends, Monsieur; ce sont toujours des traits de plume qui vous font

trembler. Pour nous, Monsieur, nous ne craignons que les Canons & les Bayonnettes. Cinquante Bataillons nous paroissent plus dignes d'attention, que des milliers d'Ecrivains, dont les feuilles ne faisant que passer des mains du Colporteur dans la poussière d'une Bibliothèque, seroient plutôt un aliment pour la curiosité, qu'aux yeux du Politique un objet allarmant. Pourvû que l'animosité n'aille pas, comme dans le Lutrin, jusqu'à se jeter des *in-folio* à la tête, ce qui pourroit occasionner de dangereux contre-coups, le Ministère verra toujours, d'un œil fort tranquille, les nuages de l'Ecole fournir quelques éclairs, & se résoudre enfin en une pluie légère, qui du moins ne fera de mal à personne.

L E C U R É.

Du mal ! Monsieur ; dites plutôt qu'elle pourroit faire beaucoup de bien. Car enfin, Monsieur le Président, où seroit le grand malheur pour l'Etat, si la carrière de la controverse étant ouverte, on voyoit jaillir du conflit des intelligences belligerantes, de ces étincelles heureuses, qui, sans mettre le feu nulle part, répandroient partout lumière & chaleur ? Où seroit le malheur, que l'émulation tirât de leur assoupissement mille esprits désœuvrés, qui

languissent dans l'inaction, & qui n'attendent que le moment de la sève pour produire d'excellens fruits ? Où seroit le malheur, que deux partis Catholiques, qui depuis deux siècles se harcelent réciproquement dans le Royaume, s'unissent ensemble contre l'ennemi commun, non pour le détruire, mais pour le gagner, & le ramener à l'unité ? Où seroit, enfin, le malheur de former dans la Sorbonne même, une Sorbonne nouvelle, qui, au lieu de se nourrir de tracasseries stériles, sur des opinions du moins problématiques, tourneroit ses batteries contre des hérésies réelles, dont la ruine lui seroit cent fois plus d'honneur, que ses ferments si singuliers contre les Baius & les Arnaud ?

Vous voyez, Monsieur, que de cette fermentation que vous craignez tant, il n'en résulteroit que des avantages, puisqu'on substitueroit par-là des Etudes solides à des chicanes infructueuses, des Antagonistes réels à de vains phantômes, des victoires presque assurées pour l'Eglise à des dissensions scandaleuses qui la déchirent. Et si la liberté d'écrire dégénère en licence, le Ministère toujours supérieur au tourbillon des disputes Théologiques, n'a-t-il pas mille moyens, au lieu d'un, pour

faire rentrer dans leur petite sphere, ceux des Sectaires ou des Catholiques qui s'aviferoient d'en sortir avec indécence? D'ailleurs, Monsieur, nous dissertons ici fort inutilement; car, je le répète, sur quel fondement imaginer, que parce que les Protestans seroient réhabilités dans quelques droits Civils, la manie leur viendroit aussi-tôt de réveiller les querelles Théologiques? N'est-il pas absurde de penser que traités avec plus de ménagement, comme Citoyens, ils voudroient subitement troubler comme controversites?

LE P R É S I D E N T.

Vos raisons, je ne le cache pas, Messieurs, me paroissent solides. Aussi je n'insiste plus sur cette premiere difficulté. Mais il s'en présente une autre à mon esprit, qui, dans la balance de la Politique, me paroît d'un poids à faire évanouir toute autre considération. Si vous connoissez bien la Nation, vous devez savoir qu'entre les François & les Protestans, il est une antipathie naturelle, qui ne permet entr'eux ni mélange ni union. Comment voulez-vous qu'on puisse incorporer dans l'Etat, des hommes que tout l'Etat semble repousser avec une espèce d'indignation? De quel œil le premier Corps du Royaume, si zélé pour l'honneur de la Religion,

verroit-il les plus grands ennemis de l'Eglise, participans aux mêmes Priviléges que les autres Citoyens? Et le Corps de la Noble, soit dans le Militaire, soit dans la Robe, souffriroit-il patiemment, que dans les Camps, ou sur les Tribunaux, des Hérétiques prissent place à ses côtés?

LE CONSEILLER.

Attendez, Monsieur; vous pouvez vous épargner ici des détails très superflus. C'est contre des ombres que vous combattez. Il n'est point ici question d'ouvrir l'entrée des charges & des grands emplois aux Religioneux. On n'a jamais pensé, dans le Conseil, à décorer du Mortier, ni à remettre le Bâton de Commandant, aux adversaires de la Religion dominante. Il semble, en effet, qu'on ne pourroit, sans imprudence, placer des Hérétiques dans le Sanctuaire des Loix, & que sagement on demande avant tout un certificat de Catholicité. A l'égard du service Militaire, ou du maniement des Finances, il seroit facile de démontrer, aux yeux d'un Politique bien entendu, le peu de raison de cette précaution. Car, enfin, dans la concurrence d'un mérite médiocre, avec des talens supérieurs, est-ce la différence des symboles qui doit déterminer le choix des sujets? La France s'est-elle mal trouvée d'a-

voir eu un Sully pour l'administration de ses Finances, un Turenne à la tête des Armées ? Dans tout Gouvernement sensé, n'est-ce pas aux grands talens que la raison & la Politique adjudent les grandes places ? Qu'importe à l'Etat que nos Généraux croient ou non la validité des Indulgences, pourvû qu'ils conservent nos Frontières, & repoussent les Eugene & les Malboroug ? Croyez-vous que notre Noblesse verroit d'un œil chagrin dans les premiers grades Militaires, un Schismatique qui auroit le courage d'un Condé, l'activité d'un Villars, le sens froid d'un Catinat, le coup d'œil d'un Vendôme, la fermeté d'un Bervic ? En un mot, un Héros excommunié, en est-il moins un Héros ? Et avez-vous oublié le Maréchal de Saxe ? Mais non, rassurez-vous, M. le Président ; qu'on ferme la Carrière des honneurs aux Secétaires, qu'ils soient exclus des charges & des dignités ; que dans l'obscurité des derniers rangs, ils soient bornés aux Privilèges de la simple Bourgeoisie ; qu'ils puissent se marier valablement, avoir des héritiers dans leurs enfans, & que sans rendre la Justice aux autres, du moins ils l'obtiennent pour eux ; en quoi, je vous prie, le Corps de la Nation auroit-il sujet de se plaindre de leur admission ? Cette

antipathie naturelle, dont vous parlez ; n'est-elle pas moins dans le fait que dans l'imagination ? La Philosophie, dont les progrès sont si sensibles, (je ne parle pas de celle qu'une raison orgueilleuse tâche d'accréditer sous l'étendart de l'irréligion, mais cette bonne & sage Philosophie que le bon-sens dirige, & que la piété consacre,) ne fait-elle pas entendre à nos François d'aujourd'hui, que les droits de l'Humanité sont respectables, même dans des Cannibales ? Pourquoi donc s'imaginer qu'une déclaration favorable aux Protestans, sur des points que le droit autorise, effaroucheroit sur-tout une Nation qui dans ses mœurs, son affabilité, sa politesse, ses vertus sociales, présente à toute l'Europe le tableau le plus attrayant pour l'humanité ?

LE CURÉ.

Rien de plus solide, Monsieur, que ces réflexions ; mais ce n'est pas là le nœud gordien de M. le Président : ce qui l'effraye le plus, c'est l'opposition du Clergé, dont le premier Ordre est si zélé pour le salut des ames ; & le second n'entend pas raillerie sur l'article de la Religion.

LE PRÉSIDENT.

Je ne fais pas, M. le Curé, si c'est un badinage de votre part ; mais je suis per-

suadé que dans tout le Royaume, on ne trouveroit pas cent Ecclésiastiques de votre sentiment.

LE CONSEILLER.

Pour moi, M. le Président, je penserois volontiers que tous ceux qui ont beaucoup de Religion pensent comme M. le Curé, ainsi que ceux qui en ont peu; ceux-ci par indifférence, & les autres par zèle & par charité. Quoi qu'il en soit, pour revenir au Clergé, permettez-moi d'abord deux réflexions; la première, c'est que cette affaire-ci ne regarde pas le Clergé: il est vrai que l'hérésie attaque l'Eglise; mais l'hérétique appartient à l'Etat. L'habitude où l'on est de confondre le faux dogme avec son sectateur, fait qu'on les jette ensemble dans la même fournaise, & que l'horreur qu'on a pour l'un, inspire ordinairement pour l'autre, sinon une aversion réelle, du moins un véritable éloignement; mais c'est une injustice ridicule de ne pas mettre de différence entre l'Erreur dont l'intolérance est légitime, & l'Errant, dont la tolérance est de droit. Pourquoi donc deux objets si faciles à distinguer, dont l'un est tout spirituel, & l'autre purement temporel, formeroient-ils une division entre le Sacerdoce & l'Empire, dont les districts sont tracés si distincte-

ment ? Que les Prêtres s'élevent contre les hérésies & signalent leur zele en les combattant , c'est leur devoir ; mais les corps des Hérétiques ne sont que sous la main du Souverain , seul maître de régler leur destinée. Ainsi , n'en déplaise au premier Ordre du Royaume , & sans manquer aux grands égards qu'il mérite , il fera toujours vrai de dire que l'aggrégation au Corps Civil , ou l'exclusion de son sein , n'est point du tout de la compétence des Tribunaux Ecclésiastiques. Il n'appartient qu'au Sceptre d'Assuérus d'admettre au pied de son Trône , ou d'en écarter ceux qu'il juge dignes ou indignes de vivre sous ses loix. Si nous vivions , Monsieur , sous un Gouvernement Théocratique , on n'auroit sans doute qu'à interroger l'Ephod , sa décision seroit regle ; on chasseroit tous les Egyptiens , & les Gabanites seroient mis à l'écart ; mais Dieu , quoique seul maître absolu des Empires , ne les gouverne pas immédiatement : c'est à la prudence des Princes revêtus de son pouvoir qu'il en abandonne la conduite ; l'Eglise elle-même se fait un devoir d'en respecter les loix.

LE PRÉSIDENT.

J'entends , Monsieur ; mais les Princes à leur tour s'en font un de respecter celles de l'Eglise , dont le Gouvernement peut

être regardé comme vraiment Théocratique. N'est-elle pas sous la motion immédiate de l'Esprit divin, qui veille sur sa destinée, dicte ses oracles, régit ses assemblées, & préside à ses opérations ? M. le Curé vous dira lui-même qu'on ne fauroit lui contester le privilege de l'infailibilité. Or quand tous les Evêques d'un Royaume s'accordent pour s'opposer à l'introduction d'un peuple hérétique au milieu des Enfans de l'Eglise, n'est-ce pas là, Monsieur, la voix de Dieu qui se fait entendre, & toutes les raisons d'Etat imaginables peuvent-elles balancer en cette occasion l'unanimité des Pasteurs ?

L E C U R É.

Quel étrange paradoxe, Monsieur ! j'ai pensé dire quel blasphême dans la bouche sur-tout d'un Magistrat ! Si vous pensez ainsi, Monsieur, j'ose assurer que vous avez contre vous tous les Evêques du Royaume sans exception : faites valoir à la bonne heure le concert unanime des Pasteurs sur un point de doctrine mûrement discuté, éclairci solidement & canoniquement décidé ; mais l'existence légale de quelque Hérétique que ce soit, a-t-elle jamais été l'objet d'un Jugement doctrinal ? Où sont les Conciles qui décident que les Luthériens & les Calvinistes

ne peuvent être admis sans prévarication dans un Royaume Catholique ? & même si dans une assemblée d'Evêques l'un d'eux s'avisait de proposer comme un problème, si le Prince a droit de procurer un état civil aux Protestans, quel cri s'éleveroit de toutes parts contre la témérité d'une question si manifestement injurieuse à l'autorité Royale ! Mais je veux qu'ils soient d'accord pour décider autrement ; à quoi reconnoissez-vous la voix de Dieu dans une pareille décision ? Vous confondez, Monsieur, l'Eglise Catholique avec l'Eglise Gallicane. L'une est bien sous la motion de l'Esprit saint, qui la rend infaillible ; mais où sont les promesses d'infailibilité faites à l'autre ? Je ne fais, M. le Président, où vous avez puisé vos principes ; mais s'il étoit question de remettre en vigueur ou les fausses Décrétales, ou la Pragmatic-sanction, je vois que dans votre balance les unes l'emporteroient sur l'autre.

LE PRÉSIDENT.

Ne craignez rien, Monsieur ; je connois assez les droits de la Couronne, pour être convaincu de l'indépendance des Rois. De leur volonté seule dépend la réhabilitation des Religionnaires ; mais je dis simplement qu'une Déclaration en leur faveur soulèveroit tout le Clergé séculier &

régulier, & qu'un tel soulèvement, capable de donner une grande commotion à tout le Royaume, doit suffire pour faire abandonner ce système.

LE CONSEILLER.

Ne sont-ce pas là, Monsieur, de ces idées bourgeoises, que de fausses préventions entretiennent, mais dont se moque un Ministère éclairé? D'abord, connoissez-vous assez la disposition des esprits dans le Clergé, pour assurer une réclamation universelle de sa part? Pour moi je connois ici plusieurs Evêques, & j'en vois cinq ou six, qui, sans faire tort à leurs Confreres, sont les plus remarquables dans l'Episcopat par la solidité de leur esprit, & l'étendue de leurs connoissances; j'ai mis avec eux plus d'une fois les Protestans sur le tapis, loin de trouver en eux l'opposition dont vous parlez, M. le Président; au contraire, Monsieur, me disoient-ils, nous désirerions que le Ministère se décidât sur la destinée d'un Peuple, dont la multitude & l'état violent ne peuvent se dissimuler. Que veut dire au milieu de nous l'existence de plus de 1200000 personnes dont on est forcé tous les jours de soutenir la non-existence? Les Etrangers doivent rire de la longue inaction du Gouvernement François, qui manque, disent-ils, ou de lu-

mieres pour voir le parti qu'il doit prendre sur les Religionnaires, ou de force pour le prendre. Si l'état d'oppression où on les retient étoit un acheminement à leur conversion, ce seroit sagesse & charité de le perpétuer; mais nous ne faisons que des hypocrites, nous ne voyons que des relaps, nous n'occasionnons que des scandales; autant vaudroit-il nous décharger d'un fardeau qui nous pese, & peut-être en traitant ce peuple avec plus de douceur, le rendroit-on plus traitable; du moins ne risqueroit-on rien en abrogeant des loix qui ne peuvent être ni violées sans faire des criminels, ni exécutées sans faire des malheureux.

Etonné de ce langage; mais, Messieurs, leur disois-je, savez-vous bien que c'est à vous, c'est au Clergé que le Public attribue cette longue & bisarre position des Protestans? Quoique le Roi soit bien le maître de la changer par une Déclaration nouvelle, on pense que Sa Majesté ne la suspend que par respect pour la Religion, dont il craint de blesser les intérêts, & par égard pour votre délicatesse, qui s'offenseroit peut-être du moindre avantage qu'on accorderoit à des Hérétiques. Croiriez vous bien, Monsieur, la réponse pleine de sens & de charité que me fit sur le champ l'Archevêque de

en présence de ses Collegues ? Monsieur, me dit-il, si nous étions sûrs de regagner nos freres errans, en obtenant pour eux tous les avantages civils, il n'est point d'effort que nous ne fissions auprès de Sa Majesté pour les leur procurer ; mais dans l'incertitude d'un tel succès, convient-il à la dignité de notre caractère de solliciter des faveurs pour un Peuple si décidé contre notre Communion ? Que le Roi de sa pleine puissance les incorpore à l'Etat, nous verrons d'un œil fort tranquille l'exécution d'un plan qui, sans nuire aux intérêts de l'Eglise, pourroit contribuer à la prospérité de la France. Nous serions fâchés d'être consultés là-dessus, par l'embarras de concilier la sainteté de notre ministère avec des vues qui semblent lui donner quelque atteinte ; mais que le Roi prenne tout sur lui, Sa Majesté mettroit à l'aise tout son Royaume, jusqu'à son Clergé, qui n'est dans le cas de faire des représentations que sur des projets préjudiciables à la Religion. Mais que ces Protestans soient reconnus pour membres de l'Etat, que leurs femmes soient légitimes, que leurs enfans recueillent en paix leurs successions, quel tort cela feroit-il à la Religion ? par quel motif nous opposerions-nous donc à leur rétablissement ? Leur seul titre d'hommes nous

les rend chers, celui de Chrétiens nous les rend précieux, & celui d'errans n'excite que notre commisération. En les rapprochant de nous, quelle espérance n'aurions-nous pas de dissiper leurs préventions, & de les embrasser enfin dans une parfaite unanimité de sentimens! C'est donc sans peine, m'ajouta-t-il, c'est même avec plaisir, que nous verrions le sceau de l'autorité Royale sur une Déclaration qui rameneroit tant de brebis égarées à la porte de la bergerie, qui feroit des milliers d'heureux, qui nous épargneroit à nous des scrupules & des remords, à eux des menfonges & des sacrileges, & qui mettroit enfin toutes les consciences dans la douce nécessité de ne donner que des bénédictions au Législateur.

Je ne fais, M. le Président, si ce langage d'un de nos grands Prélats fait sur vous la même impression que j'en ai reçue; mais je ne vous cacherais pas qu'il m'a tout-à-fait décidé pour un système qui, sous quelque rapport qu'on le considère, n'offre qu'une perspective avantageuse à l'Etat, intéressante pour la Religion, & flatteuse pour l'humanité.

LE PRÉSIDENT.

Ah! je l'adopterois aussi sans peine, Monsieur, si tous nos Evêques & nos Pré-

tres pensoient comme votre Archevêque ; mais je suis persuadé, sans avoir été aux opinions, que tous les Religieux & les trois quarts des Ecclésiastiques, regarderoient la Déclaration que vous désirez, comme un écueil pour la foi & la ruine de la Religion. La seule idée du Protestantisme toléré dans le Royaume, & mis sous l'auspice des Loix, mettroit toute l'Eglise Gallicane dans une fermentation capable de nous plonger dans les plus grands malheurs.

L E C U R É.

Eh ! pourquoi, s'il vous plaît, Monsieur, avoir de notre Clergé une si mauvaise opinion ? pourquoi lui prêter des dispositions qui lui sont injurieuses ? n'est-ce pas donner nos Religieux & nos Prêtres ou pour des barbares qui ne connoissent pas les droits de l'humanité, ou pour des tyrans qui prétendent dominer sur toutes les consciences ? Qu'on transporte au milieu de nous une peuplade de Hottentots ou d'Illinois, le Clergé s'opposeroit-il à ce qu'on leur accordât des Lettres de naturalité ? Pourquoi donc voudroit-il qu'on les refusât, je ne dis pas seulement à des hommes qui, nés sous les loix de notre Monarque, ont droit à l'air natal qu'ils respirent, mais à des Chrétiens qui sont

profession de croire le même Evangile que nous, à qui nous sommes redevables des plus excellentes Apologies du Christianisme, défenseurs aussi zélés que les Catholiques de la Divinité de Jésus-Christ: je dis plus, qui dans leurs écarts mêmes méritent notre indulgence, puisqu'ils croient ne vouloir qu'obéir à Dieu, ne désirer que leur salut, ne craindre que de blesser leurs consciences? Assurément, Monsieur, si les trois quarts de nos Ecclésiastiques, comme vous le prétendez, s'obstinoient à demander qu'on chassât du Royaume, ou qu'on y tint dans une espece de néant, des hommes précieux à tant d'égards, que faudroit-il penser d'une Nation dont le Clergé donneroit de tels exemples?

LE P R É S I D E N T.

Il me paroît, M. le Curé, que l'hyperbole est votre figure favorite; il n'est question ici ni de chasser, ni d'exterminer les Protestans; mais nos Evêques demanderont simplement qu'on les laisse *in statu quo*, sans les autoriser, ni les persécuter; qu'on ne parle désormais ni de l'Edit de Nantes, ni de sa révocation; sur-tout qu'on tienne ferme pour l'exécution des Loix du Royaume, qui déclarent illégitime tout mariage clandestin, & bâtard tout

enfant qui en feroit le fruit. Par-là, disent-ils, on évitera l'odieux des persécutions, la bigarure des mariages, les dangers de l'innovation; par-là on maintient les Hérétiques sous la flétrissure qu'ils méritent, on met un frein à leur licence, & l'on offre un appât pour leur conversion.

L E C O N S E I L L E R.

Ajoutez, s'il vous plaît, Monsieur, & par-là vous entretiendrez une ridicule différence entre les Sujets & les Citoyens; par-là vous priverez le Royaume d'une multitude d'habitans qui lui seroient très-utiles; par-là vous multiplierez au milieu de nous les contraventions à des Loix existantes, qu'il seroit plus sage de révoquer, que de les laisser ou cruellement exécuter, ou violer impunément.

L E C U R É.

Ajoutez, M. le Président; par-là vous perpétuerez un manège indigne de dissimulation & d'artifices d'un côté, d'hypocrisie & de sacrilèges de l'autre: par-là vous continuerez un trafic honteux de billets de Confession, la profanation de trois Sacremens, la Pénitence, l'Eucharistie & le Mariage; par-là l'odieux des persécutions subsiste & retombe sur le Clergé, l'obstination des Hérétiques est la même; mêmes désordres dans leurs concubinages,

même injustice envers leurs enfans, même obstacle à leur conversion. Ainsi, Monsieur, en laissant les Protestans *in statu quo*, les Evêques vont directement contre les vues que vous leur supposez. Je dis plus, l'intérêt de leur conscience ne doit il pas leur faire désirer un changement à cet égard? De quel poids ne doivent-elles pas être chargées devant Dieu par cette masse énorme de sacrilèges & d'impostures qui accompagnent les fausses conversions dans leurs Diocèses? Doutez-vous que nos Evêques, qui croient la présence réelle, & le Mariage un Sacrement, ne soient plus coupables que les Protestans qui ne croient ni l'un ni l'autre? On a beau dire que c'est la faute des seuls hypocrites, s'ils en imposent; la certitude où l'on est que ce n'est que grimaces ou singeries de leur part, certitude confirmée par une expérience journalière, permet-elle de regarder comme innocens ceux qui poussent dans nos Sanctuaires tant de profanateurs qui sont les premiers à s'en plaindre? Et savez-vous bien, Monsieur, quel tissu d'horreurs résulte de cette espèce de Comédie, que le Clergé joue avec les Protestans? L'avilissement du Sacerdoce, un grand mépris pour les Evêques & les Religieux, des doutes funestes sur la Sainteté de nos Mysteres, & l'efficacité

cacités des Sacremens , des railleries perpétuelles sur le despotisme des Prêtres , un vernis de ridicule jetté sur les droits de la Conscience , l'extinction de la Foi , la décadence des Mœurs , une indifférence générale pour la Religion. Voilà , Monsieur , le fruit de ces scènes scandaleuses , que donnent les Protestans & les Prêtres ; les uns en sacrifiant leur conscience à leur cupidité , & les autres en mettant dans l'alternative ou du crime ou du malheur.

LE PRÉSIDENT.

L'alternative n'est pas nécessaire , Monsieur ; on ne leur fait aucune violence ; se convertit qui veut. On les invite ; ils se présentent ; on les éprouve ; on les admet , ou on les écarte , selon leurs dispositions. Il est vrai que , comme on attache pour eux le bénéfice des Loix à leur Catholicité , la plupart se donnent pour Catholiques , sans l'être. De-là les sacrilèges nombreux dont vous vous plaignez. Les Evêques ne l'ignorent pas : ils en gémissent ; mais que voulez-vous qu'ils fassent ?

LE CURÉ.

Quoi , Monsieur ? qu'ils s'unissent pour demander au Roi qu'on ne fasse plus dépendre dans le Royaume l'Etat Civil , de la Catholicité. L'aveuglement d'une partie du Clergé sur ce point est incroyable ,

C

& la complaisance du Ministère très étonnante. Par quel étrange abus l'exclusion du Royaume a-t-elle été attachée au cas de l'hérésie, & cesse-t-on d'être Sujet, parce qu'on suit une conscience erronnée? Pour constituer un Citoyen, est-ce l'affiche simplement de la Catholicité que l'on exige, ou sa réalité? Si c'est sa réalité, Monsieur, quel désert vous allez faire dans beaucoup de Provinces de la France! Si c'est une simple étiquette, quel coup vous portez sur la Religion & les Mœurs! Un Peuple d'hypocrites n'est-il pas de tous les Peuples le plus méprisable, & le plus à craindre? Je fais bien que tout vrai Catholique seroit bon François; mais est-il nécessaire, pour être bon François, d'être vrai Catholique? Combien de Déistes dans le Royaume, de Pirrhoniens, de Matérialistes, qui n'ont pas même les dehors du Christianisme, & qui jouissent de tous les droits des Citoyens, & dont les mariages sont regardés comme légitimes, quoiqu'ils en profanent le Sacrement! Messieurs les Evêques seroient-ils bien venus à demander qu'on privât de leur état tous les Mécréans, qui n'étant pas même Chrétiens, sont plus éloignés de la Catholicité que les Sectaires; & dont par conséquent le retour dans la bonne voie est moins à espérer, que ce-

lui des Protestans à l'unité? Rien n'est plus préjudiciable à l'Eglise, que d'attacher à sa livrée des avantages temporels. Par-là vous faites de l'hypocrisie le chemin de la fortune; & de la profanation de nos Mysteres, un appât pour la cupidité. On ne fait, dites vous, violence à personne; se convertit qui veut. Mais, point du tout, Monsieur; si, pour accorder en France un Etat Civil, vous demandez une conversion réelle & sincere, votre demande est insensée, puisqu'elle a pour objet ce qui n'est, vû mes préventions, ni dans mon pouvoir de vous accorder, ni dans le vôtre de vérifier. Si vous n'exigez qu'une apparente conversion, & que je vous l'accorde, vous ne gagnez rien à ma conquête; au contraire, c'est un Protestant de cœur, que vous mettez dans votre Communion. Mais en me séduisant par l'armorce d'une existence légale, vous donnez une atteinte réelle à ma liberté. C'est un piège que vous tendez à mon amour propre, mais dont vous mêmes êtes la dupe, puisque je peux vous accorder, sans scrupule, les frivoles apparences que vous exigez. Ne croyant ni la présence réelle de Jesus-Christ dans votre Eucharistie, ni Sacrement attaché à votre Bénédiction Nuptiale, je recevrai, tant que vous vou-

drez, l'une & l'autre, les regardant comme un cérémonial d'appareil, & des formalités fans conséquence. Il est vrai que vous me faites dire ce que je ne pense pas; mais je ne vous trompe point, puisque vous devez favoir, qu'en me rendant à vos instances, je ne fais que céder à l'appât, dont vous faites dépendre mon bien être, & celui de ma famille.

Voilà, Monsieur, sans hyperbole, le langage des prétendus convertis à nos Evêques, qui par-là devroient sentir la nécessité de mettre fin à ces épreuves stériles, à ces exactions déplacées, qui rendent l'existence légale en France dépendante de la Catholicité.

LE CONSEILLER.

M. le Curé a très-bien parlé pour les intérêts de la Religion; mais c'est en Politiques qu'il s'agit entre nous de raisonner là-dessus. Le Clergé, dites-vous, Monsieur, ne demande rien, sinon qu'on laisse les choses dans l'état où elles sont. Mais si cet état répugne à la justice & au bon sens, s'il contrarie les plus saines maximes de la Politique, s'il préjudicie au bien du Royaume, est-il sage aux yeux même de nos Evêques de le perpétuer? Or, que veut dire un grand Peuple domicilié en France, & qui n'est pas François? Qu'il

viennent dans nos Ports une foule d'étrangers, Anglois, Danois, Russes, Chinois, Persans, Turcs, Suedois, que le Commerce appelle, ou qu'attire la curiosité, ce flux & reflux étant perpétuel & passager à la fois, ne demande de la part du Gouvernement qu'un léger détail de mesures & de précautions : mais en est-il de même de deux millions d'Habitans, qui, répandus dans nos Provinces, auroient un domicile fixe & permanent, sans être autorisés par les Loix ? Pourquoi ne seroient-ils pas Sujets du Prince, s'ils en sont les Tributaires, & comment en sont-ils les Sujets, si l'existence légale leur est justement contestée ? Pourquoi refuser le titre de Citoyens, à qui n'en refuse aucune des charges ? Et comment l'accorder à gens que l'infâmie du concubinage, & la tâche de bâtardise en rendent indignes ? Vous voulez qu'on fasse semblant de ne pas voir les Protestans dans le Corps de l'État ; mais par quel secret en sont-ils les membres, s'ils ne lui appartiennent pas ? Que signifie, au milieu de nous, une assemblée bizarre d'hommes qui seroient étrangers & regnicoles, soumis à des Chefs, & cependant Acéphales, subalternes sans supérieurs, Citoyens sans l'être, dont les femmes ne seroient pas leurs femmes, ni les

enfans , leurs enfans ? Une base toujours
 chancelante , ne fut jamais celle d'une po-
 litique judicieuse. Par quels liens voulez-
 vous attacher au Souverain une grande
 partie de ses Sujets , qu'il ne regarderoit
 pas comme tels , & qui n'offriroit lui-même
 à leurs yeux qu'un phantôme de Roi ? Il
 faut pour la santé du Corps , ou l'amputa-
 tion des membres gangrenés ; ou , s'ils sont
 jugés sains & vigoureux , que le même
 sang circule de la tête jusqu'aux extrémi-
 tés. Or , si la prudence ordonne ou de chas-
 ser les Protestans , ou d'en faire des Com-
 patriotes , entre ces deux partis permet-
 elle de balancer ? Non , dites vous , mais
 il est un milieu qui consiste à fermer les
 yeux sur l'existence de gens , qu'on ne veut
 pas perdre , & qu'on ne sauroit gagner.
 Eh ! Monsieur , quel expédient qui suppose
 ou les artifices d'une Politique tortueuse ,
 ou la foiblesse d'un Gouvernement in-
 certain ? Convient-il au Ministère de
 France , de marcher , aux yeux de l'Europé ,
 autrement que tête levée ? Les maux
 réels ne demandent point de palliatifs : &
 les imaginaires ne méritent que du mé-
 pris. Un sage Législateur , loin de jamais
 fermer les yeux , fait sentir qu'il les tient
 toujours ouverts. Feindre de ne pas voir ce
 qui saute aux yeux de tout le monde , c'est

se donner un ridicule puérile ; & voir des dangers où il n'y en a pas , c'est s'en donner un déshonorant. Qu'on ferme les yeux à la bonne heure sur certains abus , dont l'abolition est sans profit , & la perpétuité sans conséquence ; mais que 1500000 personnes , en France , soient tous les jours dans le cas d'être ou punies avec sévérité , ou criminelles impunément ; que 50000 mariages prohibés jettent tous les ans dans le Royaume 50000 bâtards , sans chef , sans droits , sans famille ; que le silence de nos Loix prouve danselles un vice radical , l'inutilité ; ou que leur vengeance devienne un germe de troubles , de désordres & de scandales ; que le Royaume ait l'avantage d'augmenter ses forces , d'acquérir des biens , de grossir ses richesses , d'étendre son Commerce , de peupler ses Villages , de relever ses Manufactures , de multiplier les contribuables , de compléter ses Régimens , d'enclasser des Matelots , de donner plus de jeu à tous les ressorts de l'administration , ou qu'il se prive de tous ces avantages , en laissant les choses *in statu quo* en fermant les yeux sur des objets que la plus mince législation mettroit au plus haut prix ; or , vous m'avouerez , Monsieur , que c'est se crever les yeux , & non pas les fermer , que de rester dans

l'indifférence, sous un point de vue aussi intéressant. Jugez, Monsieur, si l'on doit craindre la moindre opposition au rétablissement des Religioneux, sur-tout de la part d'un Clergé aussi zélé pour la décence des mœurs, & le maintien du bon ordre, qu'ardent pour la gloire & le bien de l'Etat.

LE PRÉSIDENT.

Je suis trop de bonne foi, Messieurs ; pour ne pas convenir de la solidité de vos réflexions ; mais vous m'avouerez, avec la même franchise, que si le Roi étoit dans le dessein de rendre les avantages du Corps Civil aux Protestans Réformés, il seroit indécent à nos Evêques d'être des témoins muets d'un tel changement, & qu'ils ne pourroient se dispenser de faire, à Sa Majesté, des représentations sur le préjudice qu'il pourroit porter aux intérêts de l'Eglise.

LE CONSEILLER.

D'abord, quand je vous accorderois, Monsieur, que vû quelques fausses préventions répandues dans un certain Public, plus consciencieux que réfléchissant, la bienséance exige du Clergé qu'il donne des marques de son zèle, sur un Edit dont on ne peut défavouer le rapport indirect avec la Religion ; vous m'avouerez aussi,

Monsieur, que ses représentations faites, là finit son Ministère. Ce n'est point à des mains destinées à manier l'encensoir, que sont confiées les rênes du Gouvernement. Il n'appartient qu'au Conseil de Sa Majesté, de décider sur une affaire qui proprement n'est que du ressort de la Puissance Séculière.

Mais de plus, ne seroit-il pas plus sage & plus prudent à nos Evêques d'attendre les ordres du Souverain dans un noble & respectueux silence, plutôt que de marquer de l'inquiétude sur des intérêts, sur lesquels ils peuvent s'en reposer sur la piété, les lumières, & l'attention de Sa Majesté? Ne s'exposeroient-ils pas même à voir traiter de zèle inconsidéré, celui qui les animeroit, si leurs Remontrances étoient visiblement inutiles, superficielles & déplacées? Or, que pourroient-ils dire de louable & de solide sur ce sujet, qu'il ne nous soit facile ici de prévoir? Voyons : que diront-ils?

L E C U R É.

Comment, Monsieur, ils peuvent dire des choses admirables, touchantes, patétiques, sublimes, attendrissantes. Ils ouvriront le puits de l'abyme, ils feront pousser des cris aux pierres du Sanctuaire, & répandre des larmes aux filles de Sion.

LE CONSEILLER.

Oh : vous devez savoir , M. le Curé ; que ce n'est pas l'éloquence , mais la raison , qui fait impression sur le Conseil de Sa Majesté.

LE PRÉSIDENT.

Je vous réponds , Monsieur , que nos Prélats ne manqueront pas de raisons , je ne dis pas touchantes & spécieuses , mais fortes & convaincantes. Ils diront au Roi que c'en est fait de la Religion en France , si , dans le discrédit où elle est tombée par les efforts des nouveaux Philosophes , on vient encore à nous inonder d'Hérétiques qui s'uniront à eux pour achever sa ruine.

LE CONSEILLER.

Et moi je vous réponds , en premier lieu , qu'ils n'oseront pas toucher cette corde. N'est-ce pas à leur inaction & leur silence , que le Public attribue , bien ou mal , les progrès de l'irréligion parmi nous ? Verroit-on , disent une foule de gens , le Déisme & le Matérialisme triompher dans la Capitale & les Provinces , si les Evêques , qui doivent être le sel de la terre & la lumière du monde , étoient attentifs à prêcher , à faire la visite de leurs Diocèses , à donner des instructions lumineuses , à fournir de bons Directeurs aux Sé-

minaires , d'excellens Maîtres dans les Ecoles , des Confesseurs , des Catéchistes , des Prédicateurs en état de prémunir les Fidèles contre le poison qui se répand ? Leur conviendrait-il de ne marquer du zele que contre de vieilles erreurs qui ne font point à craindre , tandis qu'ils voyent , sans émotion , les conquêtes rapides que fait par-tout l'Incrédulité ?

En second lieu , ce que l'on demande pour les Protestans de France , n'opère point cette prétendue inondation d'Hérétiques qui vous allarme ; ils y sont , on ne les crée pas ; il n'est question que de leur y donner , non une existence Physique , mais une existence légale & honnête.

En troisième lieu , ces Hérétiques , dont l'existence au milieu de nous enflammeroit le zele du Clergé , sont-ils gens à s'unir à nos Mécreans contre le Christianisme ? N'est-ce pas , au contraire , de leurs mains que sont partis les plus rudes coups contre l'irréligion ? Ne sont-ce pas les ouvrages des Abadies , des Banages , des Jaquelots , des Burnets , des Clarkes , des Vernets , des Newtons , des Hollands , des Warburtons , qui ont opposé les plus fortes barrières aux efforts de la moderne Philosophie ? Et que fait on , si une existence plus honnête ne les engageroit pas

à tirer de leur carquois de ces traits de feu propres à brûler jusqu'à la racine cet arbre funeste de l'incrédulité, à qui l'indifférence de beaucoup de membres du Clergé a donné le tems de pousser par-tout des rejettons? Ainsi, la première raison que M. le Président fournit à nos Evêques, est sans aucune solidité. Passons à la seconde.

LE PRÉSIDENT.

La voici, Monsieur, & je vous avoue qu'elle fait une égale impression, & sur mon esprit, & sur mon cœur. Savez-vous bien, Messieurs, ce que les Evêques diront au Roi? Ils lui diront que sa gloire est intéressée à marcher sur les pas de ses deux illustres Prédécesseurs, & à respecter un Ouvrage qui leur a coûté tant de peines & de travaux. En effet, Messieurs, que dira-t-on dans le Royaume, & que pensera l'Europe, si ce fameux Edit, donné il y a 100 ans par Louis-le-Grand, & maintenu pendant 60 par Louis le Bien-Aimé, venoit à être révoqué par un jeune Souverain, qui ne craindroit pas de s'ouvrir une route toute opposée? Un Roi de France, qui s'honore du titre de fils aîné de l'Eglise, de Successeur de Saint-Louis, peut-il, sans ternir sa gloire, accorder le moindre Privilège à des Hérétiques excommuniés, & faire revivre au milieu de nous un

monstre, dont la ruine entiere a valu tant d'applaudissemens & d'éloges à ses Ancêtres ?

LE CONSEILLER.

Oh ! cette seconde raison, M. le Président, mérite d'autant plus notre attention, qu'elle frappe sur un point sur lequel tous les cœurs des François sont à l'unisson. Les heureuses dispositions de notre Auguste Monarque, & ses excellentes qualités, le rendent si cher à la Nation, que ce n'est qu'un cri pour la prospérité de son Regne, & la gloire de sa Couronne : voyons donc si cette gloire, je ne dis pas, reçoit quelque atteinte du systême dont il s'agit, mais si elle n'acquerreroit pas un nouvel éclat. C'est peu, pour nous, de la conserver sans tâche ; nous n'avons à cœur que de l'augmenter. Or, voici, Monsieur, un Principe que nos Evêques adopteront sans peine, & que, sans doute, vous ne défavouerez pas ; c'est que le vrai moyen, pour un Roi, d'acquérir une gloire immortelle, est de marquer son Regne du sceau de la Justice, de la bienfaisance, & de la grandeur. De tous les titres, pour un Souverain, celui de juste est, sans contredit, le plus glorieux. N'est-ce pas par la Justice, ce grand attribut de la Divinité, que les Rois en

font les plus fidèles images ? Et ne rejetteriez-vous pas avec horreur ces maximes affreuses, que Corneille a mises en ces beaux vers, que je n'ai pas oubliés ?

Le choix des actions ou mauvaises ou bonnes,

Ne peut qu'anéantir la force des Couronnes.

Le droit des Rois consiste à ne rien épargner.

La timide équité détruit l'art de régner.

Quand on craint d'être injuste, on a toujours à craindre :

Et qui veut tout pouvoir, doit oser tout enfreindre ;

Fuir comme un déshonneur la vertu qui le perd,

Et voler sans scrupule au crime qui le fert.

LE PRÉSIDENT.

Sans doute, Monsieur, de telles maximes ne méritent que de l'exécration : le Roi lui-même prouve tous les jours, & par le choix de ses Ministres, & par sa conduite, qu'une politique fondée sur l'injustice ne fera jamais la sienne. Eh ! bien, où prétendez-vous aller, Monsieur, avec ce beau principe ?

LE CONSEILLER.

Où vous ferez contraint de me suivre, Monsieur, si vous voulez bien m'écouter. Lorsqu'Henri IV. fut mis en possession du Trône par 60000 Protestans qui l'aiderent à le conquérir, quelle conduite pensez-vous, Monsieur, devoit-il tenir à leur égard ?

LE PRÉSIDENT.

Je conviens, Monsieur, que Prince ne

s'est trouvé peut-être jamais dans une position plus critique & plus délicate : d'un côté les Catholiques qui s'en défioient beaucoup; de l'autre les Protestans qui s'en promettoient de grands avantages. Comment gagner les uns & refuser aux autres? Cela est embarrassant; mais, Monsieur, la Religion avant tout, l'Évangile ne permet point de partage. La gloire de Dieu ne peut se concilier avec un faux culte. Henri IV, après son abjuration que je suppose sincère, devoit proposer aux Protestans son exemple à suivre, récompenser ses imitateurs, écarter de sa Cour les non-conformistes, désarmer tous les sectaires, & leur déclarer que ne pouvant permettre dans son Royaume que l'exercice de la Communion Romaine, ils n'avoient qu'à choisir, ou de sortir de ses États, ou de renoncer à leurs erreurs, ou s'attendre à des désagrémens qui dureroient autant que leur opiniâtreté.

LE CONSEILLER.

Cela vous est très-aisé à dire, Monsieur; mais en prenant le parti dont vous parlez, Henri IV. eût fait trois fautes énormes; comme Politique, comme Chrétien, & comme Roi. Comme Politique, pouvoit-il se dispenser de marquer de la reconnoissance aux Réformés, auxquels il devoit

la Couronne? Quoi! chasser de ses Etats 100000 Guerriers qui venoient de se sacrifier pour l'en mettre en possession? N'étoit-ce pas joindre à la plus noire ingratitude, l'imprudence impardonnable de mécontenter un corps nombreux que sa puissance rendoit, sinon redoutable, du moins digne des plus grands ménagemens? Et l'Espagne, Monsieur, toujours armée contre lui, & la Cour de Rome si difficile à gagner, & les Princes Protestans ses voisins, qui tous avoient les yeux ouverts sur lui, & les Catholiques mêmes de son Royaume, dont il avoit toujours à craindre quelques coups fourrés; toutes ces considérations permettoient-elles à la politique de Henri IV. de sévir contre ses propres Bienfaiteurs, & d'irriter une multitude dont il avoit encore un besoin si marqué?

2^o. Comme Chrétien, quelle affreuse idée ce Prince n'eût-il pas donnée de notre Communion aux Protestans, s'il eût employé contr'eux les voies de rigueur que vous proposez? Comment! auroient dit les Sectaires, est-ce qu'en se rendant Catholique on cesse d'être Chrétien? La Religion n'ordonne-t-elle pas dans la Communion Romaine d'aimer son prochain comme soi-même, de supporter les foi-

bles, d'éclairer les errans? & le Roi, depuis qu'il est Catholique, ne peut aimer ni supporter que ceux de sa Communion. Un Chrétien doit prendre pour sa regle l'Evangile, & Jésus-Christ pour son modele. Or l'Evangile dit de laisser croître l'ivraie avec le bon grain jusqu'au tems de la moisson. Jésus-Christ a vécu avec les Sadducéens, les Samaritains, & tous les Hérétiques de son tems, sans leur donner que des marques de bonté, de patience & de charité; & Henri, depuis qu'il s'est fait Catholique, ne fait entendre que des menaces, ne parle que d'arracher l'ivraie, de bannir ses freres, ou les condamner à des peines afflictives! Voilà une singuliere conversion, qui substitue aux vertus Evangeliques les vices du Paganisme, & change un bon Prince en un vrai tyran. Tels sont les propos que vos conseils auroient occasionnés.

Enfin, comme Roi, quelle injustice Henri IV. n'eût-il pas commise si, persécuteur après son abjuration de ces mêmes sujets qui venoient de le placer sur le Trône, il eût prononcé contr'eux des Arrêts de proscription? Le premier devoir d'un Roi n'est il pas de traiter son peuple avec bonté, sans aller fouiller dans les consciences pour en tirer les regles de sa

conduite ? Faut-il qu'il aille aux opinions ; pour connoître ceux en qui il doit respecter la propriété des biens , & procurer la sûreté des personnes ? Que je croye ou non tels ou tels dogmes , je puis être coupable aux yeux de celui qui fonde les reins & les cœurs ; mais le suis-je devant mon Roi ? Son autorité si légitime sur tout mon extérieur , doit-elle porter ses vues au-delà ? Mon malheur de suivre une opinion fautive , met-il le Souverain en droit de confisquer mes biens , de me séparer de mes enfans , & d'attenter à ma liberté ? Jugez donc quel indigne personnage eût joué Henri IV comme Roi , si se livrant aux conseils violens de quelques Catholiques fougueux , il eût , suivant votre idée , ou contraint les Protestans à sortir de son Royaume , ou si , sur le refus de leur abjuration , il les eût fait périr à petit feu.

L E C U R É.

Attendez , s'il vous plaît , Monsieur ; je conviendrois sans peine de tout ce que vous avancez : mais vous ne faites pas attention qu'il est une grande différence entre sévir avec rigueur contre des Hérétiques , ou leur accorder des privilèges incompatibles avec les intérêts de la Foi. Si Henri IV se fût contenté de laisser les Religioneux tranquilles dans leurs foyers ,

paissibles dans leurs familles , libres de leurs personnes dans la jouissance de leurs biens & de leur état civil, il n'eût rien fait sans doute que de juste devant Dieu & devant les hommes.

LE PRÉSIDENT.

Sans contredit, M. le Curé a raison ; mais accorder en leur faveur ce fameux Edit de Nantes, qui leur permet d'ouvrir des Temples, d'ériger Autel contre Autel, de prêcher publiquement leurs hérésies, de convoquer des Synodes, de remplir des Charges de Judicature, de siéger dans des Chambres mi-parties de Catholiques & de Protestans.... Oh ! vous m'avouerez, Monsieur....

LE CONSEILLER.

Pour le coup, M. le Président, vous voilà pris & dans mes filets & dans les vôtres. Vous convenez donc que Henri IV, après son abjuration, n'avoit de reproches à craindre ni des hommes ni de Dieu, non-seulement en conservant les Réformés dans son Royaume, mais en les maintenant dans la possession paisible de leurs biens, de leurs enfans, de leur liberté; vous convenez que sa politique, sa religion, sa dignité, lui défendoient toute vexation contr'eux; vous ne trouvez à redire que l'étendue des privilèges qu'il leur

accorde. Je veux bien passer condamnation sur ce point ; ce seroit le sujet d'une longue dissertation d'examiner, non pas si ce Prince a passé ses droits par une telle concession ; personne ne doute qu'un Souverain ne tire de l'indépendance de sa Couronne le pouvoir d'admettre dans ses Etats qui bon lui semble, & sur le pied qu'il juge à propos ; mais de savoir si la reconnaissance, la nécessité des conjonctures, & le besoin de s'assurer les secours des Religionnaires, n'autorisoient pas Henri IV. à donner à son Edit de Nantes toute l'extension que vous lui reprochez : il me semble que son apologie sous ce rapport ne seroit ni l'écueil de la Politique, ni un scandale pour la Religion ; mais cela nous mèneroit trop loin : vos aveux suffisent pour justifier mes prétentions. De ces aveux, il s'ensuit que Henri devoit au moins la possession de l'état civil aux Protestans, & la liberté de conscience. Il eût été injuste à leur égard, si les effaçant de la classe des Citoyens, il les eût regardés comme nuls dans ses Etats, ou si les y retenant, il les eût empêché de se marier, d'élever à leur gré leurs enfans, & de suivre les mouvemens de leurs consciences. C'est donc une vérité constante, Monsieur, & je vous prie de l'écrire sur vos tablettes ; c'est qu'au

commencement du dix-septième siècle, en 1608, les Protestans étoient non pas tolérés, mais autorisés; non par condescendance, mais par justice; non-seulement Citoyens, mais égaux à leurs Compatriotes, ayant les mêmes prérogatives, & droit comme les autres, de réclamer la protection du Prince & le bénéfice des Loix. Eh! comment le Prince eût-il sans injustice méconnu pour ses sujets ceux qui venoient de lui mettre la Couronne sur la tête? A présent, permettez-moi de vous demander, Monsieur, si les devoirs essentiels de la Royauté changent par le changement de régnes? Ce qui étoit visiblement injuste dans un siècle, peut-il devenir équitable dans le suivant? La justice est-elle une girouette qui tourne à tout vent? Pensez-vous que ce qu'Henri IV. ne pouvoit se permettre sans se couvrir de honte, Louis XIV. pouvoit, en le faisant, se couvrir de gloire? L'Edit de Nantes va trop loin, selon vous: soit; mais sa révocation totale n'ouvre-t-elle pas la porte à des excès que vous n'eussiez jamais pardonnés à Henri le Grand? Aujourd'hui que le tourbillon est dissipé, & que l'esprit de parti n'influe en rien sur nos jugemens, ne conviendrez-vous pas que l'Edit révocatoire surpris à la religion de Louis le Grand étoit, à certains

égards, un péché mortel en fait de politique, un attentat contre les Loix fondamentales, un tissu d'injustices contre deux ou trois millions de sujets, qu'on dépouilloit de leur état sans raison, & qu'un faux zèle immoloit à des motifs purement humains ?

LE PRÉSIDENT.

Voilà bien des éclairs, Monsieur ; mais le brillant de vos paradoxes ne m'éblouit pas. Sous une écorce de vérité, vous enveloppez avec adresse de grandes erreurs : la justice ne doit pas être le jouet de l'arbitraire, sans doute ; mais ce qui se doit dans un tems, n'est pas toujours dû dans un autre. Que les circonstances changent, l'équité change alors de langage. Henri IV. a bien fait en conservant les Religionnaires dans le corps de l'Etat, & Louis XIV. a pu faire mieux encore en les expulsant. Deux Edits, quoique contradictoires, peuvent être tous deux équitables. Si les Protestans, par leur mauvaise conduite, se sont attirés de mauvais traitemens, c'est leur faute : une punition juste n'est pas une injustice ; & l'Edit révocatoire, en abolissant leurs privilèges, & les anéantissant dans l'Etat, doit être regardé comme une expiration du passé, & un préservatif contre l'avenir.

La réponse de M. le Président, il faut l'avouer, paroît juste & judicieuse ; il a prévenu ma réflexion, avec cette différence que je ne l'aurois pas mise dans un si beau jour.

L E C O N S E I L L E R.

Je conviens, Monsieur, de la vérité de votre principe ; mais c'est à la mineure que je vous appelle, & à sa preuve que je vous attends. Or, Monsieur....

L E P R É S I D E N T.

Or ce que les Protestans ont éprouvé, Monsieur, n'est-il pas évident qu'ils l'ont bien mérité ? Faut-il vous rappeler ici, Monsieur, toutes ces guerres funestes qui, durant plus de deux siècles, ont déchiré le sein du Royaume par la main des Huguenots, & ont ensanglanté toutes nos Provinces ? Je ne me rappelle qu'en gros toutes les horreurs dont la France a si long-tems été le théâtre ; je fais seulement (& il n'y a personne qui n'en convienne) que les Protestans ont commis des violences affreuses, pris des villes, soutenu des sièges, répandu des ruisseaux de sang, profané nos Eglises, déterré les corps des Saints, brûlé nos reliques, massacré Prêtres, vieillards, femmes, enfans ; que fais-je enfin, . . . Nos Histoires durant plus

de cent ans ne font qu'un tissu de leurs brigandages dans nos Provinces , de leurs forfaits contre les Catholiques , & de leurs attentats contre l'autorité royale ; d'où je conclus tout simplement que Louis XIV , en ôtant par son Edit à ces Sectaires turbulens jusqu'à l'existence , n'a fait qu'exercer , selon la justice , une puissance légitime ; que Louis XV , en les laissant dans la poussière , a fait très-sagement , & que Louis XVI. ne peut les rétablir , sans donner à ses Prédécesseurs un démenti qui terniroit sa gloire.

LE CONSEILLER.

M. le Président ne vous rappelle-t-il pas , M. le Curé , cette scène des Plai-deurs , où Dandin dit à l'Intimé :

Ta ta ta ta , voilà bien instruire une affaire ,
Il dit fort posément ce dont on n'a que faire.
Et court le grand galop , quand il est à son fait.

Pardonnez-moi , Monsieur , cette petite vivacité ; mais aussi pourquoi nous rappeler de tristes événemens , qui sont étrangers à notre thèse ? Nous parlons ensemble du règne de Henri IV , qui de votre aveu n'a fait que rendre justice aux Protestans , en leur donnant dans l'Etat cette stabilité qui de droit appartient à tout Citoyen. Pourquoi la leur a-t-on ôtée ?

Ce

Ce feroit à vous de nous prouver que depuis l'Edit de Nantes jusqu'à sa révocation, l'indigne conduite des Protestans a forcé le Gouvernement à les anéantir.

LE PRÉSIDENT.

Point du tout, Monsieur, ce que vous dites étranger à mon systême, en est un des principaux appuis. Si je remonte à des époques antérieures, c'est pour vous faire connoître le génie turbulent d'une Secte que son fanatisme a rendu coupable autrefois des plus grands excès, & qu'il en rend encore capable aujourd'hui.

LE CONSEILLER.

Puisque vous me forcez, Monsieur, à remanier une objection déjà cent fois réfutée, je consens à vous suivre dans vos écarts, bien convaincu que ce que vous appelez l'appui de votre systême, lui est absolument étranger. Je conviens que les Calvinistes ont paru plus d'une fois en France les armes à la main; je fais que durant ces guerres cruelles dont le Royaume a été si long-tems la proie, Catholiques & Protestans, tous se sont livrés de part & d'autre à des excès qui font frémir: sur cet article nulle contradiction; mais il s'agit d'examiner quelle étoit la source de ces guerres, & si la Religion en étoit le vrai mobile; car vous m'avouerez

D

que c'est un paralogisme ridicule de confondre , comme les trois quarts des Lecteurs , le prétexte avec la cause , le ressort avec l'effet , les moyens avec la fin. Or qu'on lise les Historiens , je ne dis pas certains Catholiques qui en disent trop , ni les Protestans qui en disent trop peu , mais les Ecrivains sensés , qu'on peut regarder comme des guides sûrs dans le labyrinthe de l'Histoire , & l'on verra que ces guerres , dont vous parlez , n'ont point été des guerres de Religion ; mais l'effet de diverses passions violentes qui , se contrariant sans cesse , profitoient de la variété des conjonctures , pour prévaloir tour-à-tour. On verra que la vraie source des maux , c'est l'ambition de la Maison de Lorraine , qui se voyoit assez près du Trône , pour former le projet d'y monter. Pour réussir , il falloit après la mort d'Henri Second , s'emparer de la Souveraine Puissance. Aussi les Guises s'en emparent. Oncles de la Reine , & par-là maîtres d'un jeune Roi de 16 ans , ils s'affurent des premières places , distribuent à leur gré les faveurs , se font des Créatures , éloignent ceux qui leur font ombrage , & sur-tout n'oublient rien pour écarter de la Cour les Bourbons , qui , au défaut de la branche stérile des Valois , étoient les héritiers

légitimes de la Couronne. Vous pensez bien que le Roi de Navarre, & le Prince de Condé, Chefs des Bourbons, ne voyant pas d'un œil tranquille l'élévation des Guises; jaloux des droits que la Naissance & le mérite leur donnoient, n'épargnerent rien pour les faire valoir. *Indè mali labes.* D'un côté les Guises, avec toute l'impétuosité d'une ambition sans bornes; de l'autre les Princes du Sang, avec toute l'activité que l'orgueil du rang, & la jalousie contre des Étrangers peuvent inspirer; en faut-il davantage sous un jeune Roi foible & sans expérience, pour mettre tout le Royaume en feu? Il ne s'agit que de leur fournir des Partisans. Les voilà qui s'offrent tous naturellement dans le sein de la France, partagée alors en deux classes d'hommes, que le zèle de la Religion remplit d'une animosité réciproque. La moindre impulsion suffit pour leur faire prendre les armes. Les uns volent à la voix des Guises; les autres sous les étendarts des Princes. Mais dans le fond, s'agissoit-il des intérêts de la Religion? Point du tout. Le premier cri de part & d'autre, étoit qu'on marchoit pour le service du Roi, pour le salut de l'État; les uns prétendans venger les droits de l'autorité Royale; les autres s'opposer aux abus qu'on en faisoit. Il est

vrai que les Chefs, n'ignorant pas l'ascendant de la Religion sur les Esprits, & trop habiles pour n'en pas profiter, ne manquèrent pas de mettre en jeu le ressort des consciences, & d'exciter l'ardeur guerrière avec l'aiguillon du Fanatisme. Mais il faut l'avouer, les plus zelés Catholiques n'avoient gueres alors l'esprit de l'Evangile, & les plus vifs des Sectaires étoient le jouet d'une aveugle prévention : tous couvrant leurs vues du manteau de la Religion, servoient d'instrument, sans peut-être s'en douter, aux passions des Grands. Aussi, dit le Président Hénault, d'après un Auteur de ce tems, dans toutes ces guerres, *il y avoit plutôt du mal contentement, que de la huguenoterie.* Ce seroit donc une injustice, un défaut de discernement, d'attribuer au Protestantisme, comme à sa première cause, ces tragédies affreuses qui se sont succédées sous les Regnes de François Second, de Charles IX, & de Henri III, dernier Prince de la branche des Valois. Il en est de ces guerres comme de tant d'autres, que l'ambition des Grands allume, que la jalousie des mécontents entretient, que l'esprit de vengeance perpétue; qu'enfin, la fureur & l'animosité rendent si cruelles & si funestes. Et s'il falloit même accuser ou les

Protestans ou les Catholiques des maux que la France a si long-tems éprouvés, seroit-on si mal fondé à l'attribuer à ceux-ci, puisque c'est l'ambition de leurs Chefs, les Guises, qui a ouvert sur ce Royaume la boîte de Pandore ?

LE CURÉ.

Oui, je pense bien comme M. le Conseiller, que le Protestantisme & la Catholicité n'entroient dans toutes ces tragédies que pour y jouer les derniers rôles. Mais pourquoi revenir, Messieurs, sur toutes ces horreurs ? Plut à Dieu qu'elles fussent effacées de nos Annales ! C'est au regne de Henri IV, qui termine tout, qu'il faut s'arrêter, puisque M. le Président partoît de là. Ce Prince est reconnu Roi par ces deux partis. La paix est rendu à tout le Royaume ; Protestans & Catholiques, tous mettent bas les armes ; tous jouissent ensemble des droits de Citoyens. L'égalité entre eux rétablit l'union. L'Edit de Nantes les met tous au même niveau. Vous convenez, M. le Président, que Henri IV, s'il a excédé par cet Edit pour l'étendue des Privilèges, du moins ne pouvoit se dispenser de reconnoître les Protestans pour ses Sujets, & de les aggréger au Corps de l'Etat. Ainsi les voilà par justice marchant pour les droits de citoyen sur

la même ligne que les Catholiques; chacun vit tranquille dans sa communion. Henri maintient les uns & les autres dans un commerce de bienfaisance, que la différence des Symboles n'empêche pas. Pourquoi cet heureux équilibre a-t-il été rompu? Par la faute de qui les troubles ont-ils recommencé? Voilà, ce me semble, Messieurs, le point qui doit décider de la justice ou de l'injustice faite aux Protestans.

LE PRÉSIDENT.

J'en'ai garde, M. le Curé, de penser ainsi. D'abord vous supposez une paix, où il ne peut pas y en avoir. Qui doute que les Catholiques n'aient été les aggresseurs? Mais ils devoient l'être, & s'en font gloire. L'Edit de Nantes pouvoit-il subsister? Un Edit provisoire, momentané, dérobé par surprise, extorqué par violence, accordé forcément aux malheurs des conjonctures, défectueux dans sa forme, & par le fond injurieux à la Religion.....

LE CONSEILLER.

Autant de mots, Monsieur, autant de faussetés. On voit bien dans votre langage l'effet de la prévention. D'abord vous alliez des contradictoires. Dérobe-t-on par surprise, ce qu'on arrache par vio-

lence ? De plus , jamais Edit n'a peut-être été conçu en termes plus précis , ni donné plus librement , ni discuté avec plus de maturité , ni revêtu de formes plus légales. Et comment appelez vous provisoire & momentané , ce que le Législateur déclare perpétuel & irrévocable ?

LE PRÉSIDENT.

Oh ! ces sortes d'expressions ne sont que de style , & n'excluent point le provisoire.

LE CONSEILLER.

Ah ! je ne savois pas , Monsieur , que des termes contradictoires étoient synonymes , & qu'un Edit , qu'on dit irrévocable , n'est cependant que provisionnel. Avec cette belle méthode , on peut se jouer de tous les Traités , donner atteinte à toutes les Loix , dépouiller tous les termes de leur énergie , toutes les idées de leurs expressions , faire dire aux actes les plus solennels tout ce qu'on veut , & renverser tous les fondemens de la société. Si vous entendez par irrévocable , ce qui doit être révoqué , adieu la Langue Françoisse , plus de Législation , plus de force dans les sermens , plus de stabilité dans l'Etat. Notre conversation même ne peut se continuer , n'étant qu'un tissu de

mots que chacun peut interpréter à sa fantaisie.

LE PRÉSIDENT.

Oh ! vous poussez les choses trop loin, & n'avez pas saisi mon idée. Vous devez savoir, Monsieur, qu'il est dans la Chancellerie un style d'usage qui ne tire pas à conséquence. Les mots d'irrévocable & de perpétuel ne doivent jamais être pris en rigueur, puisque Dieu seul peut prononcer des Arrêts irrévocables. Les hommes peuvent-ils tout prévoir ? La politique est l'esclave des circonstances. Leur changement rend nécessaire celui des Déclarations. Un Roi ne peut pas lier son successeur. Henri IV lui-même ne pouvoit-il pas se trouver dans des conjonctures qui l'eussent contraint à révoquer son Edit ?

LE CONSEILLER.

Ce que vous dites, Monsieur, est fort juste. Je l'admets avec vous ; mais qu'en devez vous conclure avec moi ? deux choses : La première c'est que c'est se jouer des hommes d'employer dans un acte authentique un terme qui ne doit jamais être pris dans le sens déterminé, le seul qu'il ait : & la seconde, c'est que l'Edit de Nantes devoit donc sortir son

entière & pleine exécution jusqu'au moment que les Protestans eux-mêmes forceroient à son abrogation. Non, dites vous, c'est un Edit extorqué. Eh! Monsieur, il l'a été si peu, que Henri IV a été plusieurs années sur le trône, sans rien accorder aux Religionnaires. Sa liberté étoit entière; rien ne le gênoit. La Ligue étoit dissipée; l'Espagne étoit contente; la Cour de Rome cessoit de se plaindre; les Protestans ne prenoient que le ton de supplians; le Roi étoit le maître. Comment peut-on croire un tel Edit accordé forcément à des conjonctures irritantes? Vous ajoutez qu'il manque des formalités requises. Vous ne l'avez donc pas lu? Monsieur, il est dit en propres termes : *Edit vérifié, enregistré dans nos Parlemens, Chambres des Comptes, & Cours Supérieures de Justice, après avoir bien & diligemment pesé le tout.* Direz-vous, Monsieur, que c'est encore là un style de Chancellerie? Vous le qualifiez enfin d'injurieux à la Religion. Vous seriez bien habile, M. le Président, d'en citer un seul mot qui pût vous servir de preuve. Votre assertion même, n'est-elle pas contre toute vraisemblance? Henri IV n'étoit environné que de Catholiques. Ses Ministres dans son Conseil, les Princes

& les Grands les plus distingués dans l'Etat, tous les Magistrats dans les Cours Souveraines & les Tribunaux inférieurs, tous étoient Catholiques. Comment auroient-ils vérifié, enregistré, publié un Edit injurieux à leur Communion? Le Roi lui-même qui venoit de l'embrasser, quel ridicule ne se fût-il pas donné dans l'Europe, s'il eût souffert dans son Edit la moindre expression défavorable à son parti! La prudence n'exigeoit-elle pas qu'un acte de cette importance fut minuté de manière à s'attirer tous les suffrages? Aussi les Catholiques n'eurent-ils qu'à s'en louer, & par la prééminence que l'Edit leur assuroit, & par la restitution de plus de 2000 Eglises qui leur avoient été enlevées. Ce qui fit dire au Cardinal Dossat, dans une de ses Lettres, *que cet Edit étoit un hommage à la Communion Romaine, dont le culte & la domination étoient plus assurés que jamais.*

LE PRÉSIDENT.

Cependant, Monsieur, ce fatal Edit accordoit aux Huguenots l'exercice de leur culte, & la liberté de conscience.

LE CONSEILLER.

D'accord, Monsieur; mais en premier lieu, ces concessions sont étrangères à notre thèse, puisque nous ne parlons ici

que pour leur accorder l'état civil. En second lieu, seroit-il donc difficile de justifier l'Edit sur ce point même de la liberté de conscience? Falloit-il enchaîner cette conscience dont Dieu lui-même respecte la liberté, & le Roi pouvoit-il en exiger le sacrifice? L'usage de l'eau, de l'air & du feu, peut bien s'interdire aux scélérats par leur mort. Mais comment ôter à des êtres intelligens le droit de penser, de choisir, de vouloir & d'aimer? Il falloit donc de deux choses l'une, ou que Henri IV chassât tous les Protestans de son Royaume, ou qu'il les laissât libres dans leurs opinions, dans leur culte, dans leurs consciences. L'un est extravagant, l'autre est de droit. Par conséquent l'Edit de Nantes, loin d'être comme vous le pensez Monsieur, un ouvrage de ténèbre, est au contraire celui d'une Politique sage, dirigée par la justice & le bon sens. Ce seroit à vous maintenant, Monsieur, de nous prouver que les Protestans, en contrevenant les premiers à la loi, en ont mérité la révocation.

LE PRÉSIDENT.

Les premiers! Monsieur, cela n'est pas nécessaire. Je conviens que les Catholiques ont été les agresseurs; mais à la vue de plus de 1200 Temples consacrés

au Calvinisme ; à la vue de je ne fais combien de Colléges & d'Académies où l'Hérésie ouvertement s'enseignoit , & se perpétuoit impunément ; à la vue de ces Chambres mi parties , où siégeoient ensemble les Orthodoxes & les Excommuniés , & de ces Synodes ou Consistoires où l'erreur prenoit ses mesures pour s'enraciner de plus en plus dans le Royaume ; en bonne-foi , Monsieur , les Catholiques pouvoient-ils garder le silence ? Je frémis d'horreur , ainsi que tout bon François , en me rappelant le Parricide affreux commis en la personne de Henri le Grand ; cependant il faut avouer que le poignard de Ravailac , en déshonorant à jamais le faux zele qui l'a poussé , a rendu une espèce de service à la Religion. Après la mort du Roi , tout change de face. Sulli sort de la Cour ; Lesdiguières change de parti ; Rome menace par la voix de ses Légats ; le Cardinal du Perron , dans les Etats de 1614 , dit hautement que l'Edit de Nantes n'est que pour donner quelque répit aux Hérétiques , mais que ce sont des criminels condamnés au dernier supplice ; la Cour d'Espagne demande leur expulsion , & en fait un article secret du mariage de l'Infante avec le jeune Roi. Le Clergé , les Jésuites , les Religieux , ne cessent de représenter la to-

l'érance des Calvinistes comme un outrage à la Religion. Toute la Nation réclame contre l'injustice de l'Edit Nantois. Je conviens que les Protestans alors ne branlerent pas. Mais resterent-ils long-tems en repos ? Le Regne si tumultueux de Louis XIII ne l'a-t-il pas été par leur audace à prendre les armes, à cabaler dans les Provinces, à s'emparer des Villes, à soutenir des Siéges, à armer des Vaisseaux, à se liguier avec les Anglois, à prouver enfin à toute la France que pour y vivre en paix, il falloit absolument se défaire d'un Peuple aussi turbulent ?

LE CONSEILLER.

En vous écoutant, Monsieur, il semble que c'est ma cause que j'entends plaider, & non pas la vôtre. Appelle-t-on incendiaires, ceux dont on brûle les maisons ; & duelliste un homme qu'on force à tirer l'épée ? Si l'on eût suivi, sous Louis XIII, le plan d'Henri IV, & qu'on eût eu l'attention de contenir les Catholiques dans leurs justes bornes, auroit-on vu le parti contraire sortir des siennes ? On sentit si bien la nécessité d'un tel parti, dès le commencement de ce Regne, que Louis XIII, à peine sur le Trône, trouve à propos de donner une nouvelle force à l'Edit de Nantes par sa Déclaration de 1610, dans

laquelle il dit formellement ; *encore que l'Edit de Nantes soit irrévocable , & n'ait pas besoin d'être confirmé , néanmoins ; savoir , faisons , enjoignons & ordonnons , que ledit Edit , en tous ses points & articles , soit entretenu & gardé inviolablement.*

Qui donc, s'il vous plaît, M. le Président, doit-on regarder comme turbulens & rebelles, ou ceux qui se moquent des Déclarations de nos Rois, ou ceux qui s'y conforment? De votre aveu, les Protestans ne branloient pas. On sentoit même l'injustice d'aller troubler des Citoyens paisibles dans la possession de leur Etat. Leur soumission faisoit quelque peine : on desiroit, pour ne pas être Agresseurs, qu'ils le devinssent. Pour les irriter, on échauffe secrètement le Peuple dans plusieurs Provinces : on suscite des querelles : on outrage les Sectaires. Ils demandent envain justice ; les clameurs des Catholiques rendent sourd aux plaintes des Protestans. On refuse les moindres faveurs à plusieurs Grands de leur parti. On ôte le Gouvernement du Bearn à Caumont de la Force : rien n'enhardit tant les oppresseurs que le déni de justice aux opprimés. Dans quelques Villes du Languedoc, de la Saintonge, du Poitou, on poursuit à coup de pierres les Excommuniés ; on pille plusieurs

de leurs maisons; on brûle deux de leurs Temples; on répand un bruit sourd dans tout le Royaume, qu'ils sont à la veille de leur ruine totale. Ajoutez à cela le souvenir encore récent de la Saint-Barthelemi. Que de motifs, quand on ne voit sur sa tête que des nuées noires, de craindre de nouvelles tempêtes! Quel parti prendre alors? Celui du devoir sans doute. C'est-là le premier cri du cœur François; aussi ce fut le résultat des premières Assemblées synodales des Protestans. Obéir au Roi, mourir plutôt que de prendre les armes contre son Souverain: c'est à quoi les lettres circulaires de leurs Ministres exhortoient toutes leurs Eglises. Mais les vexations continuent; on ne cesse de les harceler; d'Epernon, Themines, Tavannes, dans leurs Gouvernemens, autorisent les mauvais traitemens contr'eux. La Justice & la Politique ordonnoient une conduite toute opposée; d'autant plus que la Cour & la Capitale fourmilloient alors de mécontents. La jalousie & l'ambition occasionnoient dans tous les esprits une effervescence dangereuse. On avoit déjà contraint les Condé, les Bouillons, les Soubise, à sortir de la Cour. L'autorité du Prince étoit trop foible pour réunir sous sa main tous les Grands. La variété des intérêts

forme différens partis : ce n'étoit par-tout que défiance, cabales, inquiétudes. A l'intrigue enfin succéde la violence ; les Princes prennent les armes ; on appelle les Réformés ; on les sollicite. Ils ont des Soldats, de l'Argent, des Canons, des Villes de sûreté. Est-il étonnant qu'éprouvant des vexations de tout côté, & n'obtenant justice nulle part, ils se soient laissés entraîner sous des Drapeaux où la force leur promettoit un meilleur sort ? Encore une fois, je ne prétends pas les justifier de ce que réprouvoient leurs Ministres même les plus éclairés. Monsieur, je fais que l'obéissance jusqu'à la mort est de devoir, & que les succès même dans la rébellion sont toujours des crimes. Mais si le devoir n'a pas de bornes, la patience en a. Des Grands humiliés à la Cour, & cent mille mécontents dans les Provinces, en faut-il davantage pour que l'orgueil & l'ambition des uns mettent à profit le dépit & la fureur des autres. De-là ces dissensions cruelles qui désolèrent encore le Royaume durant une quinzaine d'années ; sur lesquelles on ne manqua pas de part & d'autre de jeter un vernis de Religion, pour aiguillonner le courage avec la trompette du Sanctuaire ; mais qui dans le fonds n'avoient que l'ambition pour source, que

la vengeance pour aliment, & pour prétexte qu'un zele aveugle que chaque conscience alléguoit pour l'honneur de son culte. Tout le mal vint alors du Conseil de Louis XIII, qui manqua à l'équité & à la Politique; à l'une, en laissant impunies les violences des Catholiques contre les Protestans, & à l'autre, en se jettant dans une guerre, dont la foiblesse rendoit les succès fort incertains. S'il eût rendu justice aux Religionnaires, les Princes n'auroient pas trouvé un Soldat chez eux. Et s'il eût été assez Puissant pour contenir les Princes, les Protestans ou n'auroient pas branlé, ou n'auroient pas tenu plus d'une Campagne. Mais quand une fois l'éten-dart de la révolte est levé, l'épée ne rentre pas aisément dans le fourreau. Ainsi ces divisions intestines, qui n'étoient une guerre de Religion qu'en apparence, durerent depuis 1615 jusqu'en 24, époque célèbre par l'entrée d'un homme de génie dans le Ministère. Alors tout change de face, l'autorité Royale, réunie sous la main d'un homme de tête, reprend bientôt tout l'Empire qui lui appartient. Le Cardinal de Richelieu n'est pas plutôt le maître, que la France s'en apperçoit. Les Princes sont rappelés à la Cour, & rentrent dans le devoir; les uns intimidés

par des coups d'autorité, les autres gagnés par l'appât des promesses les plus flatteuses. Le génie de Richelieu lui fit bientôt sentir la double nécessité, & d'affoiblir les Protestans & de les conserver. L'Edit de Nantes, pris dans toute son étendue, lui parut une semence inépuisable de troubles dans l'Etat. Il avoit raison. Que veulent dire, en effet, des Vaisseaux, des Soldats; des Arsenaux, des Ports, des Villes de sûreté abandonnés à trois millions de Sujets dans un Royaume? Aussi avec quelle activité le Cardinal envoie des Troupes dans les Provinces méridionales! Le Languedoc, la Guyenne, le Poitou, la Saintonge, tout plie sous ses efforts. Les Protestans sont battus, leurs Villes forcées, leur parti dissipé, & la prise de la Rochelle, où le Cardinal sacrifie plus de quarante millions, achève la ruine non pas des Protestans, mais de la rébellion. Les Soubises, les Bouillons, les Larrimouilles, font leur paix. Les Réformés par-tout mettent bas les armes. Le Cardinal est le seul maître d'imposer des conditions. Mais qu'exige-t-il? S'avise-t-il d'attaquer les Consciences? Il avoit trop de sagacité pour ne pas sentir que les esprits, les cœurs, les Professions de foi, n'étoient pas du ressort de l'autorité Royale. Il vit en hom-

me d'Etat qui connoît les droits du cœur humain & ceux des Rois : qu'ils pensent comment ils voudront, disoit-il, pourvû qu'ils obéissent. Un Roi peut bien chasser de ses Etats les sujets qui ne suivent pas sa croyance ; mais les forcer à penser comme lui, c'est injustice de l'exiger, & folie de l'entreprendre. Aussi le Cardinal content de voir les Sectaires sans puissance, ne pensa pas même à leur contester cette liberté de conscience que le Créateur a fait entrer dans l'essence des êtres intelligens. Et l'on remarque toujours que ce qui est puisé dans le bon sens, est généralement adopté. Les Protestans furent les premiers à rendre justice à la sage politique du Cardinal. Satisfaits de ce qu'on leur laissoit, ils ne firent pas la moindre tentative pour recouvrer des avantages qui leur faisoient plus de tort, en les rendant suspects, que de bien en les rendant puissans. Ils perdent sans regret ce qu'ils avoient de trop, & conservent avec l'état civil la liberté de conscience, que sans injustice on ne pouvoit leur ôter. Voilà donc, Monsieur, l'Edit de Nantes réduit par le génie de Richelieu au juste point que devoit assigner une sage & judicieuse Politique. Le Cardinal meurt. Louis XIII le suit. Louis

XIV à cinq ans monte sur le trône. Nouvelle Cour, nouvelles vues, nouveaux intérêts, nouvelles cabales. Rappelez vous, Monsieur, que d'orages sur la France sous la minorité de Louis XIV! Des guerres de tous côtés, contre les Espagnols, contre les Impériaux, en Flandres, en Italie, sans parler des troubles qui armèrent les Princes contre les Princes, les Parlemens contre la Cour, les Parisiens contre les Mazarins. Quoi de plus facile aux Protestans que de profiter de ces circonstances, ou pour se venger de ce qu'ils avoient soufferts, ou pour recouvrer ce qu'ils avoient perdu! On les sollicite, on les caresse; on tâche de les allarmer par de faux bruits, ou de les séduire par de belles promesses. Fidèles à leur devoir, ils ne prennent aucune part à ces dissensions, ou s'ils prennent les armes, c'est pour le service du Roi. Plusieurs Seigneurs de leur parti se rangèrent du côté de la Régente, & se distinguèrent sous les drapeaux des Roialistes. Ce fut même un Protestant dont j'ai oublié le nom, qui conserva la ville de Gien au Roi, & qui pour récompense reçut des titres de noblesse. *Je n'ai point à me plaindre du petit Troupeau, disoit le Cardinal Mazarin, s'il broute de mauvaises herbes, du*

moins il ne s'écarte pas. Enfin les Historiens Catholiques, les plus animés même contre les Protestans, conviennent que, malgré mille occasions d'augmenter les troubles, & de se venger, ils ne donnèrent à Louis XIV aucun sujet de se plaindre de leur conduite. Ce Prince en étoit si convaincu que non-seulement il leur laissa un Culte public, des Colléges pour l'Education de leurs Enfans, l'entrée dans les Charges, une liberté complete pour leurs Mariages, leurs Baptêmes, leurs Synodes, & toutes leurs pratiques; mais il leur donna même les plus grands éloges sur leur fidélité, de vive voix & par écrit; « jusqu'à dire qu'ils méritoient sa protection par leur zèle, & qu'il leur devoit de la reconnoissance, parce qu'ils avoient contribué en toutes choses au bien & avantage des affaires ». Il le mande au Roi d'Angleterre; il en assure l'Electeur de Brandebourg; il le déclare dans plusieurs Edits confirmatifs de ceux de son Prédécesseur. Ce sont-là des faits: direz-vous que Louis XIV alors n'étoit pas un Roi très-chrétien, le fils aîné de l'Eglise, un digne successeur de Saint Louis? Vous auriez un démenti du Pape qui lui donnoit alors tous ces titres. Direz-vous que c'est par foiblesse, par con-

trainte, par nécessité que ce Prince ménageoit les Protestans ? Il étoit à l'apogée de sa gloire, vainqueur de tous ses ennemis, arbitre de l'Europe, jaloux à l'excès de son autorité. Si les Protestans l'eussent blessé sur un point aussi délicat, pensez-vous qu'ils l'eussent fait impunément ? Je vous le demande à présent, Monsieur, comment arrive-t-il que ce qui paroît juste pendant 40 ans, cesse de l'être sans aucun nouvel incident ? Depuis la prise de la Rochelle en 1628, jusqu'en 1675 ou 80, les Protestans sont irréprochables dans leur conduite, & reconnus pour tels, paisibles dans leurs possessions, & en droit de s'y maintenir ; jouissans de la liberté du culte, & protégés par les Loix dans cette jouissance ; vrais Maris, vrais Peres, vrais Citoyens & dignes de l'être. Et voilà que tout d'un coup mille orages fondent sur eux : on renverse leurs Temples, on brûle leurs Maisons, on pille leurs biens, on chasse leurs Ministres : leurs Femmes sont des Concubines, leurs Enfans des Bâtards, leurs Assemblées des Crimes, leurs Testamens cassés, leurs Mourans sans ressource, leurs Morts jettés à la voirie. Faites-moi le plaisir, M. le Président, de m'expliquer le mystère, pourquoi ce pas-

sage si singulier de la tolérance la plus complète , à la persécution la plus marquée ?

L E C U R É.

Je me charge volontiers, Messieurs ; de vous expliquer ce prétendu mystère , si vous voulez bien me permettre de vous exposer ma façon de penser. Je crois être dans le vrai , quoiqu'en m'écartant du sentiment de tout le monde. Je n'en suis , je l'avoue , ni pour l'Edit de Nantes , ni pour sa révocation. La Politique aujourd'hui nous place dans un point de vue qui ne nous permet l'apologie ni de l'un ni de l'autre. Henri IV , Louis XIII , & Louis XIV , quoique tous trois dignes d'éloges , ne sont pas des modèles à proposer sur le point en question. Le premier en a trop accordé aux Calvinistes. Le deuxième n'en a pas fait assez pour la Religion. Et le dernier a mal servi la Religion , en faisant trop contre les Protestans. Henri IV est sans doute excusable par la singularité de sa position. Pressé d'un côté par les Catholiques qui ne cessent de lui crier à l'hérésie & d'en prêcher l'intolérance ; de l'autre , par les Hérétiques qui s'étoient généreusement sacrifiés pour lui procurer la Couronne : obligé par serment envers les uns qui réclament l'unité de leur Religion ;

& par reconnoissance envers les autres ; qui demandent la récompense de leurs services , avec la liberté de conscience : redevable de sa protection à tous , dont il est le Pere commun , étant leur Roi , que pouvoit-il faire de mieux , que de chercher quelque tempérament heureux pour concilier les intérêts de tant de milliers de Sujets qui s'anathématisoient réciproquement ? Or , en pouvoit-il trouver un plus propre à cet effet , que dans l'Edit de Nantes , que les circonstances du moment faisoient regarder dans toute l'Europe comme un vrai chef-d'œuvre de Politique , par son adresse à ménager les intérêts des deux Communions ? Cependant il faut avouer , Messieurs , que la concession des Privilèges énormes , donnés par l'Edit aux Protestans , la permission d'ouvrir des Temples , & de prêcher ouvertement des erreurs contraires à nos dogmes les plus précieux , si l'état perplexe de Henri les excusoit , du moins ne devoient pas être cimentées par les termes de perpétuel & d'irrévocables , qui éternisoient en quelque sorte l'hérésie & le scandale dans le Royaume. Ainsi , l'Edit de Nantes étoit comme un abcès dans le Corps Politique , propre à former par-tout des obstructions , & qu'il falloit faire crêver tôt ou tard. Le Cardinal
de

de Richelieu, témoin des mouvemens convulsifs, dont tout l'Etat étoit agité, crut nécessaire d'aller à la source du mal, en portant le fer & le feu. Il retranchât bien tout ce qui empêchoit la circulation, & rendit le calme à la France. Mais plus effrayé du Canon & des Bayonnettes, que des inconvéniens du prêche, il ne vit que le Soldat dans le Protestant, & non pas le Protestant dans le Soldat. Le Ministre, chez lui, l'emporta sur le Cardinal; content de désarmer les Religionnaires, il laissa un libre cours au poison de l'hérésie; & en autorisant des Hérétiques sur les Tribunaux de la justice, donnant des Temples à des Excommuniés, des Synodes à des Schismatiques, des Ecoles & des Colléges à des Maîtres d'Erreurs, conjurés contre l'Eglise, il entretint dans le Royaume un germe de discorde par l'authenticité légale de deux cultes, qui prouvoient tous les jours leur incompatibilité par les anathêmes réciproques dont ils se chargeoient. Ainsi, Richelieu, soit par impuissance, soit par politique, ne guérit le mal qu'à moitié. Venons à présent à Louis XIV; on ne peut pas le faire débiter plus mal. Dès la première année de son Regne, en 1643, le Conseil de Régence donne, en son nom, & fait publier une Déclaration

qui confirme les Édits de son prédécesseur favorables aux Religionnaires, les qualifie de perpétuels & d'irrévocables, ordonne de châtier comme perturbateur du repos public quiconque y contreviendra, & lie le Souverain dans l'obligation de maintenir les Protestans dans tous leurs Privilèges; enforte que tout leur est permis, Temples, Cultes, Académies, Ecoles, Entrée dans les Charges, Assemblées Synodales, Mandemens, Exercices publics. Voilà donc par cet Acte le Ministère, les Parlemens, toute la France, engagés solennellement à soutenir la Religion Protestante dans une liberté égale à celle de la Communion Romaine. A quel propos donner une telle Déclaration? Étoit-ce par des vues de justice? Il falloit donc ne pas se démentir; & continuer d'être équitable. Étoit-ce pour leurrer un Peuple qu'on craignoit, & l'endormir dans un calme nécessaire alors pour d'autres opérations? Mais comment accorder ce petit machiavélisme avec la bonne foi, l'équité, l'honneur, la droiture, qui sont la base d'un solide Gouvernement? N'étoit-il pas plus sage de temporiser, sans rien dire, que de réitérer des engagements authentiques, dont la rupture ne pouvoit être justifiée que par l'infidélité des Protestans? Mais

ils se gardèrent bien de donner sur eux la moindre prise à la Censure. Sourds à toutes les sollicitations, & des ennemis de la France, & de ceux de Mazarin, ils chantoient leurs mauvais Pseaumes marotiques en toute liberté, se faouloient de prêches sans inquiétude, se marioient selon leur Rit, & pour lors très-validement, Catéchisoient à leur gré leurs enfans, leur laissoient leurs biens sans contestation, mouroient tranquillement entre les mains de leurs Ministres, & recevoient selon leurs Rubriques les honneurs de la sépulture. Et cependant, comme dit M. le Conseiller, Louis XIV n'en étoit pas moins reconnu dans toute la Chrétienneré pour le fils aîné de l'Eglise. Mais à peine ce Prince est arrivé à l'âge de trente ans, que la Fronde étant dissipée, & les ennemis de la France humiliés par plusieurs de nos victoires, on change de vue dans le Ministère à l'égard des Protestans. On ouvre les yeux sur un mal entraciné depuis soixante ans, ratifié par sermens authentiques, confirmé par des Déclarations enregistrées. Comment revenir sur ses pas, & par quels moyens remédier à des désordres, dont la Religion se plaint? C'est ce qui me reste à vous expliquer, Messieurs. Je le ferai peut-être d'une manière qui ne plaira pas à M. le

Président ; mais impartial en tout , excepté pour la Religion , je me flatte de son suffrage , sur-tout ne me permettant que des conjectures analogues à la vérité des événemens.

Vers les années 1664, 65, tout étoit assez tranquille au-dedans & au-dehors. Les Protestans avoient beaucoup d'ennemis dans le Royaume , & Louis XIV beaucoup de flatteurs autour de sa personne. Les premiers crurent le moment favorable pour la ruine de la Religion Protestante , & s'unirent aux autres pour la procurer. A la tête de ces ennemis , étoit le Clergé. Et cela n'est pas surprenant ; Evêques , Prêtres , Religieux , tous voyoient d'un œil chagrin les Etablissmens nombreux d'une Secte excommuniée , placés sous la protection des Loix. Est-ce par un zele aveugle ou éclairé qu'ils agissoient ? Etoient-ils animés par des motifs humains , ou par un esprit de piété ? Je ne doute nullement que beaucoup ne fussent remués par des motifs louables ; mais aussi faut-il convenir que les passions , dans un grand nombre , influoient plus que l'amour de la Religion. Ce qui est certain , c'est que les revenus de plusieurs Evêques n'étoient pas à l'unisson de leurs désirs , & que plus de 1200 Eglises Protestantes au-delà de la

Loire, occupant un terrain considérable ; le temporel des Evêchés gaignoit beaucoup à leur ruine. Ce qui paroît encore certain, c'est que les Jésuites ayant été souvent aux prises avec les Religioneux, & ceux-ci leur ayant reproché plus d'une fois, & prouvé solidement la perversité de leur Doctrine, & le relâchement de leur Morale ; les autres, las de ne se venger qu'à coup de plume, désiroient ardemment d'armer le bras séculier contre leurs adversaires. Ce qui ne peut encore se contester, c'est que les Religieux avoient beaucoup à se plaindre des Protestans qui, dans des Ecrits quelquefois piquans, avoient frondé leur conduite, attaqué leurs fausses reliques, & relevé avec force les abus de certaines pratiques superstitieuses qu'ils n'entretenoient que par l'intérêt qu'y trouvoit leur cupidité. On peut cependant, je le répète, & l'on doit croire, que le zele de la Maison du Seigneur ne permettant pas de voir dans son voisinage avec indifférence un Culte impur dans des Temples consacrés à l'Erreur, beaucoup d'Ecclésiastiques n'avoient en vue que la gloire de l'Arche en désirant la chute de Dagon. Quoi qu'il en soit des motifs, les faits nous apprennent assez que le Calvinisme avoit à la Cour des ennemis d'autant plus re-

doutables, qu'ils avoient remarqué dans Louis XIV deux ressorts puissans sur son cœur, celui de la Religion, & celui de la gloire. On peut dire que ce Prince, sans être dévot, étoit religieux, & qu'il honoroit la piété sans en avoir. Le feu de l'âge, la violence des passions, l'entraînoit vers le plaisir, mais jamais vers l'impiété. Ce qu'on doit à Dieu, s'il ne lui rendoit pas toujours, du moins il vouloit qu'on le lui rendît; comme il aimoit à donner un air de grandeur à tout, il ne s'en tenoit pas à la décence pour la Religion, il vouloit de la magnificence dans son appareil. Aussi n'avoit-il qu'une aversion naturelle pour le Calvinisme, dont le culte étoit rebutant par l'excès de sa simplicité. Jugez s'il étoit facile d'inspirer à ce Prince le dessein d'en purger ses États. Mais on avoit encore plus beau jeu en le prenant du côté de la gloire, dont l'amour étoit sa passion dominante. Par ses victoires sur les ennemis de la France, il n'étoit qu'un Scipion, un César; mais Hercule, vainqueur de l'Hydre, étoit un modèle qu'il suffisoit de lui présenter, pour enflammer son courage. Rien n'étoit donc plus aisé que de déterminer ce Prince à renverser le Colosse du Protestantisme, dont la chute étoit pour l'Eglise un service important, & pour lui, une source de

gloire. Son Clergé lui en faisoit un devoir; son Confesseur un grand mérite devant Dieu, & sa vanité un trophée éternel devant les hommes. En falloit-il davantage, pour engager ce Monarque dans une entreprise qui, louable sous certains rapports, ne demandoit pour l'être en tous points, que d'être resserrée dans de justes bornes, & conduite avec prudence & modération. Si l'on avoit voulu s'en rapporter aux Jésuites, à certains Evêques, aux Courtisans, dès l'an 65 l'Edit fondroyant contre la Secte eût été publié. Mais la sagesse de Colbert, la prudence de Villeroy, l'habileté des autres Ministres, l'emporterent au Conseil sur les fougues d'un zele indiscret. On fit sentir au Roi que trois millions de ses Sujets tranquilles sous la sauve-garde des Loix, à qui l'on n'avoit à reprocher qu'une mauvaise Théologie, n'étoient ni un vil bétail à sacrifier brusquement, ni des ennemis assez méprisables, pour les jeter tout d'un coup dans le désespoir. On lui persuada que la lenteur dans cette entreprise ne feroit qu'en assurer le succès, & qu'il falloit, sans toucher au tronc de l'arbre, se contenter d'en abattre successivement les branches. L'avis étoit trop sage pour ne pas prévaloir. Aussi l'on compte depuis 65 jusqu'en 84, au moins cinquante Edits ou Dé-

clarations qui, donnés d'année en année, déroboient la force des coups, sans en ôter l'effet. Pendant le cours de ces vingt années, plus de sept cens Temples des Protestans furent abattus, la plupart de leurs Ecoles supprimées, leur fameux Collège de Sedan fermé; toutes charges Judiciaires ou Municipales interdites; les Chambres mi-parties absolument abolies; les fonctions d'Avocats, de Procureur, de Médecin, défendues; plus de place pour eux, ni dans la maison du Roi, ni dans celle des Princes; les Pensions aux Officiers Protestans retranchées; défense à leurs Synodes de se mêler d'affaires publiques, ou de recevoir aucun legs ou donations; défense à leurs Ministres de rien dire contre les Catholiques, & de célébrer publiquement leurs mariages; défenses aux Seigneurs d'admettre des Prêches dans leurs Châteaux; défense même d'enseigner chez eux le Grec, l'Hébreu, la Philosophie, la Théologie. Il n'y eut pas jusqu'aux Chirurgiens & aux Sages-Femmes, qui furent privés de tout exercice: & cette foule de Déclarations, semées avec prudence dans le cours de vingt ans, étoient passées sans résistance, & exécutées sans clameurs, sans murmures, sans violence. C'étoit-là le point où il étoit à propos d'ar-

river, & où il convenoit de s'arrêter. Les Protestans étoient réduits à l'Etat Civil, ce qui n'étoit qu'utile au Royaume, à la liberté de conscience, qu'aucune Puissance sur la terre n'a droit d'ôter, à la permission de se marier, d'élever leurs enfans, & de prier selon leur Rit; ce que la nature & l'humanité leur adjugeoient. Plus d'éclat d'Assemblées, plus d'appareil de Religion, plus d'ostentation dans leurs pratiques. La Secte n'étoit plus qu'un squelette desséché, sans mouvement que pour le Commerce, sans vigueur que pour les arts, sans vie que pour la propagation. Ah! si Colbert eût encore vécu, ou si Louis XIV eût été bien conseillé, c'étoit-là le moment, non pas de mettre la coignée à la racine de l'arbre, mais plutôt d'y mettre au pied du bon fumier de Port-Royal, & de l'arroser par la main de nos Bossuets. Déjà même l'espérance des Conversions étoit mieux fondée que jamais. Les Ecrits de nos Controversistes ouvroient déjà les yeux aux Papins, aux Pajons, aux Saurins, & par eux à des milliers d'autres. Mais l'ouvrage alloit trop lentement au gré de certains zélateurs impétueux, dont la vengeance ou la cupidité n'étoient pas satisfaites. On ne cesse de répéter à Louis XIV que le titre d'Exterminateur de l'hérésie est le plus beau des ti-

tres ; que sa gloire demande qu'il en efface dans ses Etats jusqu'aux moindres traces ; qu'un Roi Chrétien ne peut en conscience permettre à trois millions de ses Sujets de rejeter les décisions du Concile de Trente. On lui fait entendre, par de faux exposés, que du reste il ne s'agit que de quelques milliers d'opiniâtres, à subjuguier par un coup d'autorité. Charlemagne & Saint-Louis n'auroient point eu d'égards à ces conseils. Mais Louis XIV, tout grand qu'il étoit, n'avoit ni la pénétration de l'un, ni la modeste fermeté de l'autre. Il se rend à ces instances, & donne enfin ce fameux Edit, qui non-seulement révoque celui de Nantes, & tous ceux qui lui étoient analogues, mais qui réduit encore tous les Protestans de son Royaume à la fâcheuse alternative, ou de tout perdre, ou d'aller à la Messe ; de sortir de la France en fugitifs, ou d'y rester en proie à mille vexations. Pour comble d'imprudenc, ce violent Edit est envoyé dans les Provinces, avec ordre aux Commandans, Gouverneurs, Intendans, de l'exécuter avec sévérité. Vous savez mieux que moi, Messieurs, à quels brigandages il donna lieu par les emportemens des Dragons, quelle plaie il fit à la France par les émigrations ou morts de 5 ou 600000 habitans, & de quelle

inutilité il fut pour la conversion des Religioneux, qui depuis cette époque vivent dans le Royaume sans état quoique nombreux, sans droit quoique tributaires, sans femmes quoique mariés, sans héritiers quoiqu'avec des enfans, tantôt vexés, tantôt tranquilles, confondus dans la foule sans être tolérés, maintenus dans leurs possessions, défavoués dans leurs pratiques, impunis & punissables, soutenus par le Législateur même dans l'infraction des Loix : position singulière, bizarre, ridicule, sur laquelle on demanderoit volontiers, si son changement n'est pas aussi désirable pour l'honneur du Ministère, que pour le bien des Protestans.

D'après cet exposé, vous voyez, Messieurs, que la fortune des Sectaires balottée par plus de cent Déclarations différentes, a passé par des variations relatives aux conjonctures. Puissans, mais contenus sous Henri IV, défarmés sous Louis XIII; mais maintenus dans leurs Priviléges, confirmés dans leurs droits sous Louis XIV; mais bientôt affoiblis & dépouillés, ils étoient réduits au point précis que demandoient les intérêts de l'Eglise & de l'Etat; mais au-dessous duquel on ne pouvoit les faire descendre, sans blesser la justice &

l'humanité. Aussi quel est le Politique de bonne foi qui ne conviendra pas que l'Édit révocatoire étoit de trop, puisque, pour en faire l'apologie, on est forcé de soutenir les absurdités les plus choquantes, & quelles absurdités ? Que les violences de la Dragonade n'étoient que des bagatelles ; que tout mariage sans Sacrement est concubinage ; que des Peres hérétiques n'ont pas de droit sur leurs Enfans ; que des abjurations feintes & simulées sont préférables à des professions de foi erronées ; qu'il vaut mieux exposer nos augustes Sacramens à d'horribles profanations, que de rendre la jouissance de l'Etat Civil indépendante de leur participation ; que la perte de 5 ou 600000 habitans pour l'Etat n'est qu'une plaie légère, & bientôt cicatrisée ; qu'il est selon l'esprit de l'Évangile, pour faire changer de conscience aux Errans, d'employer contre eux, amendes, prisons, confiscation de biens, & autres vexations douces que conseille l'ardente charité ; qu'un Roi Chrétien ne peut pas sans crime établir des formalités qui rendent valides les mariages des Excommuniés : & tant d'autres Paradoxes effrayans, qu'on est fort surpris de trouver dans des Ecrits imprimés, avec approbation & pri-

village, qui prouvent dans leurs Autéurs plus de zele que de lumieres, plus de préventions que de jugement.

L E C O N S E I L L E R.

Et voilà précisément où j'en voulois venir. M. le Curé a très-bien rempli les fonctions d'un Procureur-Général. Il a développé le mystere d'iniquité, & après avoir exposé les raisons pour & contre, il nous a conduit à des conclusions qui sont l'objet de mon systême. Donc l'Edit de révocation, surpris à la Religion de Loius XIV, loin d'être le fruit d'une Politique saine, porte visiblement l'empreinte de l'injustice & de l'imprudence, & fait plus de tort à la mémoire de ce Prince, qu'il ne contribue à sa gloire. Rien ne pouvoit le justifier que le crime de rebellion de la part des Protestans : & même en le supposant, ce n'est pas par un tel Edit qu'il convenoit de les punir. Il falloit les traiter en Sujets rebelles, marcher en force contre eux, les subjuguier à main armée, faire pendre les Chefs, dégrader les Nobles, & réduire le reste sous le joug du devoir. Mais ce crime étant imaginaire, & sa crainte une puérilité, rien n'étoit plus déplacé que d'attaquer avec l'épée leur Religion, de violenter leur conscience par des vexations, & d'aller chercher dans leur

hétérodoxie un prétexte pour les écraser. Je fais bien que le désir dans un Roi de ne permettre dans ses Etats qu'un culte agréable à Dieu, est très-louable : je crois même qu'un tel projet est de devoir : mais, n'y ayant pour l'exécution qu'un seul moyen légitime, celui de la persuasion, il n'en falloit pas employer d'autres. Il est donc constant que, l'Edit révocatoire ayant ouvert la porte à mille criantes injustices, Messieurs nos Evêques auroient grand tort de prétendre que la gloire du Souverain demande aujourd'hui ou qu'on les perpétue, ou qu'on ne les répare pas. C'est bien peu se connoître en gloire, que de la faire consister, ou dans des terreurs paniques qui nous avilissent, ou dans le vil honneur de ne jamais reculer.

LE PRÉSIDENT.

Il me paroît, Messieurs les Frondeurs, que votre Politique, fort juste à certains égards, l'est très-peu sous d'autres rapports. Vous ne parlez que de vexations, d'injustices, de persécutions, de traitemens rigoureux contre les Protestans depuis 85. Il n'est pas douteux que toute injustice doit être réparée, & qu'on ne peut qu'acquérir de la gloire en le faisant. Je suis même convaincu que si le Roi croyoit les Religionnaires injustement

opprimés depuis 60 ans , sa Majesté regarderoit comme un devoir essentiel d'annuler l'Edit de révocation , & de proportionner la réparation aux dommages , & les Evêques seroient les premiers à le demander. Mais où sont-elles ces persécutions affreuses , ces injustices criantes ? Si dans quelques Provinces on a excédé du côté des mauvais traitemens , est-ce la faute de l'Edit qui ne les ordonnoit pas , ou celle des exécuteurs qui l'ont transgressé ? Les peines portées par les Ordonnances Roiaux ne sont que des afflictions salutaires , propres à faire rentrer les hérétiques en eux-mêmes , & les ramener dans la bonne voie. Est-ce persécuter les gens que de leur rendre service malgré eux ? Je vois un phrénétique un poignard à la main ; je vois un aveugle qui va se précipiter dans la rivière : je désarme l'un , j'arrête l'autre ; je les enchaîne , s'il le faut , pour les sauver. Est-ce là ce que vous appelez persécuter ?

LE CONSEILLER.

Vous n'y pensez pas , Monsieur ; ou vous prenez le change dans cette affaire , ou vous prétendez nous le donner. On auroit tort sans doute d'appeller persécution la violence qu'on feroit soit à des phrénétiques qu'on désarme , soit à des aveu-

gles qu'on détourne de l'abîme. Mais en est-il des maladies de l'esprit comme de celles du corps ? L'erreur se traite-telle comme la phrénésie ? Vous feriez une belle opération de transporter les Witalles dans la Faculté de Médecine, & les Bouvards en Sorbonne. Pour sauver un aveugle qui va se précipiter, je n'ai pas besoin de son consentement. Mais celui d'un hérétique pour sa conversion ne m'est-il pas nécessaire ? & puis-je me flatter de l'avoir, si je lui mets le poignard sous la gorge pour l'arracher ? Quand vous dites donc, Monsieur, que c'est rendre service à quiconque est dans l'erreur, que de le contraindre à l'abjurer ; qu'en savez vous, Monsieur ; peut-être le rendez-vous plus coupable. Son abjuration n'est-elle pas simulée ? Les faux convertis sont-ils si rares ? L'hypocrisie n'est-elle pas la ressource ordinaire contre le coup de poignard ? Et dans ce cas, au malheur de l'hérésie, vous faites ajouter le crime de l'imposture. Or un bon Huguenot qui est de bonne foi dans l'erreur, ne vaut-il pas mieux qu'un mauvais Catholique qui en manque dans le parti de la vérité ?

L E C U R É.

J'admire M. le Président, de nous demander d'un grand sang-froid où sont

les persécutions, les injustices commises contre les Protestans. Eh ! Monsieur, sans tracer ici le tableau de tant d'horreurs, d'indécences, & de cruautés qu'on s'est permises dans leurs Maisons ; sans rappeler les abus affreux qu'on a faits de l'Edit, & qu'autorisoit la Lettre foudroyante de M. de Louvois qui l'accompagnait, il ne faut que son texte pour le taxer d'injustice. En dernière analyse, que propose-t-il aux Protestans ? Ou de se faire Catholiques, ou de s'attendre à un déluge de maux, sur leurs Biens, leurs Ministres, leurs Personnes & leurs Familles. Si ce n'est pas là persécuter, je n'entends pas ce terme ; ayez la bonté de me le définir.

LE CONSEILLER.

Toute violence employée contre les consciences même les plus erronées, est une persécution. Ainsi je ne crains pas de donner le titre odieux de persécuteurs à nos aveugles Ancêtres, assez cruels pour faire brûler les Albigeois en Guyenne, des Manichéens dans l'Orléanois, des Protestans à Paris. Les Rois Chrétiens n'ont pas plus droit de condamner à mort des Sujets fidèles, parce qu'ils sont Hérétiques, que les Empereurs Payens n'avoient de tourmenter les Chrétiens.

Sans doute : comme la vérité ne donne pas les droits civils , l'erreur ne les ôte pas. C'est une égale injustice de persécuter les partisans de l'une ou de l'autre. Quelqu'hétérodoxes que soient mes sentimens, ma Maison, ma Femme, mes Enfans, mon Bien ne m'en appartiennent pas moins. Mon droit de propriété n'est pas établi sur la justesse de mon discernement, mais sur la Loi. Quand je serois plus coupable que ces Protestans, jusqu'à croire que l'Ancien & le Nouveau Testament ne sont que des rêveries; si je n'écris point, si je ne fais pas l'office de prédicant, mon extravagance ne m'ôte ni le titre, ni les prérogatives du Citoyen. Faites-moi changer de sentimens par de bonnes raisons; je les écouterai. Si je ne m'y rends pas, traitez - moi d'esprit baroque, de mauvais raisonneur; mais ne m'envoyez pas aux Galères pour cela; le Roi lui-même n'en a pas le droit: dans l'empire des esprits, il n'y a pas de bras séculier.

L E C O N S E I L L E R.

Sans contredit: le Despotisme sur les intelligences est une absurdité dans la Politique; & son exercice, un attentat contre la Divinité.

LE PRÉSIDENT.

Tout ce que vous dites là, Messieurs ; est juste, mais ne prouve rien. Il n'est pas question ici de quelques particuliers obscurs, inconnus, isolés ; qu'ils pensent comme ils voudront, c'est leur affaire ; il s'agit d'un Corps nombreux qui forme une Secte, qui Dogmatise, attaque la Religion Nationale, insulte nos Sacramens, méprise nos Conciles, détruit notre Hiérarchie, censure notre Culte, ébranle nos Dogmes, & peut corrompre les esprits & les cœurs. Assurément, Messieurs, s'il n'est pas permis au Gouvernement, sans être persécuteur, de molester des Sectaires aussi dangereux, jusqu'à ce qu'ils aient changé de façon de penser, il faudra donc tout tolérer en France, admettre toutes les Sectes, & souffrir au milieu de nous un cahos d'opinions monstrueuses, sans que le Roi, ni les Evêques, aient le droit de s'opposer à de tels désordres.

LE CONSEILLER.

L'objection paroît forte, M. le Président, & n'est rien, réduite à sa juste valeur. Au lieu de voir avec vos yeux, vous regardez par un verre, qui dans la trompe d'une mouche vous fait voir celle d'un Eléphant. Il ne s'agit ici que des seuls Protestans. Pourquoi donc nous menacer, si

On les tolère , d'une inondation de Sectes ; qui , je vous en réponds , ne pensent point à la France ? Craignez-vous que les Chinois ne nous apportent leurs Pagodes , les Japonois leurs Idoles , les Turcs leur Alcoran ? C'est donc un vain épouvantail que vous offrez , en oubliant que c'est à des Politiques que vous parlez. Depuis plus de deux Siècles que le Protestantisme est en France , en a-t-on vû sortir un seul de ces rejettons qui se sont si multipliés en Hollande & en Angleterre , où malgré leur bisarrerie & leur variété , la forme du Gouvernement ne souffre aucune altération ? Ainsi votre crainte est frivole , & votre menace sans fondement.

Autre hyperbole de votre façon. On diroit , à vous entendre , que la tolérance des Protestans parmi nous entraîne la ruine de la Religion nationale. Tout est perdu , selon vous , Sacremens , Hiérarchie , Culte , Dogmes , Conciles. Eh ! Monsieur , la liberté de conscience est l'unique objet de leurs désirs. Ce n'est pas pour l'ôter aux autres , qu'ils la demandent pour eux-mêmes. Sans Temples , sans Clocher , sans Autel , sans Assemblée qu'à huit clos , sans autre Ecole que la maison Paternelle , sans attrait dans leur Culte , sans éclat dans leurs Pratiques , leur position peut-elle

faire le moindre ombrage? Craignez-vous qu'ils ne viennent abattre les Tours de Notre-Dame? De plus, la différence du Protestant au Catholique est-elle aussi grande que vous le pensez, aussi grande qu'elle a pû être d'abord? Otez un seul point, sur lequel encore il seroit peut-être facile de les faire passer de la figure à la réalité, beaucoup ne consistent-ils pas maintenant dans des mal entendus, que trois ou quatre Conférences entre gens de bonne foi pourroient éclaircir? Réunis sous le même Etendart de l'Évangile, ne croyons nous pas les mêmes Mysteres, ne suivons nous pas la même morale, n'avons nous pas les mêmes devoirs à remplir? Et conclure de l'admission de pareils Citoyens dans l'État, qu'il y faut donc tout admettre, n'est-ce pas manquer visiblement ou au bon sens, ou à la bonne foi?

L E C U R É.

Il me semble, Monsieur, que vous oubliez l'essentiel. Pourquoi pensez-vous, M. le Président; ne doit-on pas tout tolérer dans un Royaume Chrétien? C'est que le bon ordre y dépend de la croyance de ces grandes vérités qui intéressent les mœurs, répriment la licence, nous mettent sous les yeux d'un Dieu vengeur & rémunérateur, nous rappellent notre origine, nous

annoncent une destinée heureuse ou malheureuse, & servent de base & de lien à toute société. Une Secte assez hardie pour attaquer des vérités de cette importance, seroit, sans doute, un vrai fléau dans un Royaume, & n'en sçauroit être bannie trop tôt. Mais à ces traits reconnoît-on celle des Protestans? Ne se sont-ils pas même signalés pour la défense des Axiomes primordiaux, dont dépend le bonheur du Genre Humain? Je conviens que les Athées, les Déistes, les Pirrhoniens, les Matérialistes, ne forment pas Corps dans l'Etat. Mais on n'ignore pas qu'il en est plus d'un million répandu dans son enceinte. Pourquoi le zele de certains Evêques, si vif contre les Protestans, défenseurs du Christianisme, l'est-il si peu contre des empoisonneurs publics, qui semblent conspirer contre toute Religion? On tolère en France sans remords les Comédiens qui perdent les mœurs, & des Théâtres qui sont une source de débauche pour les jeunes gens, & de corruption pour les deux Sexes : Poëtes, Acteurs, Actrices, non-seulement y sont Citoyens, mais ils-y reçoivent des récompenses à la Cour, un accueil gracieux chez les Grands, & les applaudissemens de la Nation. Et l'on s'y fait un scrupule d'aggréger à l'Etat des

hommes Religieux par principes, Censeurs des vices par système, & sur l'article des Mœurs observateurs de la décence la plus sévère! On permet aux Juifs, dans plusieurs Villes, de dire dans leurs Synagogues que J. C. étoit un imposteur; & l'on fait un crime aux Apologistes de sa Divinité, d'ouvrir la bouche pour la défendre! Les Parades, les Cabarets, les Wax-Hals, sont sous la protection des Loix, & les Assemblées de prieres au désert sont sous le glaive de la Justice! Je ne fais pas, Monsieur, comment vous l'entendez: mais il me paroît que les Mouchérons vous épouvantent, & que les Chameaux ne vous font pas peur.

LE PRÉSIDENT.

N'est-ce pas vous-même, M. le Curé, qui prenez ici les mouchérons pour des chameaux, & qui donnez à des maux légers, peut-être nécessaires, plus d'importance qu'à une révolution, d'où pourroient naître de grands malheurs? Des Déistes, des Théâtres, des Cabarets, sont-ce là des objets à mériter l'attention d'un Politique? Mais un Corps d'Hérétiques dans le Royaume..... Eh! pourquoi, Messieurs, fatiguer la France d'un fardeau qu'elle n'a jamais pu porter? A le bien prendre, les Protestans n'ont jamais été tolérés dans

le Royaume , ni ne peuvent l'être. Leur existence pour être légale , doit être revêtue non-seulement de l'autorité des Loix , mais de l'acquiescement libre du Souverain , & du vœu de la Nation. Or ces trois avantages leur ont toujours manqué. Je fais bien que pendant plus d'un siècle ils ont joui de tous nos Privilèges. Mais c'est au malheur des conjonctures qu'ils en étoient redevables. Les Loix n'étoient pas accordées , mais arrachées. Le Prince en cédant , gémissoit des faveurs que la Politique lui déroboit. La Nation étonnée de voir au milieu d'elle un Peuple d'Excommuniés , ne soupiroit qu'après sa délivrance. On souffroit ce qu'on ne pouvoit empêcher. Mais le mélange de deux Religions en France , faisoit desirer sans cesse à la véritable , l'heureux moment de se voir débarrassée de la fausse. Ce moment est arrivé : & remarquez , je vous prie , que les deux glaives s'unissent ici contre le Protestantisme ; celui de l'Eglise , qui par sa nature est intolérant de tout culte Hétérodoxe , & celui du Prince engagé par serment à bannir toute Hérésie de ses Etats. Ajoutez à tout cela le cri de la Nation , qui ne s'indigneroit pas moins de la proposition de deux Religions dans le Royaume , que celle de deux Rois pour le gouverner.

gouverner. L'admission des Protestans seroit donc une source de troubles, leurs Ecrits une semence de nouvelles disputes, & leurs Pratiques peut-être une occasion de chûtes pour plusieurs. Comment donc oseroit-on proposer leur tolérance civile dans un Royaume, où le Monarque, les Evêques, les Parlemens, tous les Sujets semblent ne jeter qu'un cri pour l'unité de la Religion dominante ?

LE CONSEILLER.

Je crois voir dans vos regards, M. le Curé, que vous êtes également surpris, & de la nouveauté du paradoxe, & du ton d'assurance dont M. le Président le soutient. Quoi ! les Protestans n'ont jamais été tolérés dans le Royaume, ils ne peuvent pas l'être. Il ne faut donc désormais faire aucun cas ni des Histoires les plus avérées, ni des Traités les plus solennels, ni des Déclarations les plus authentiques, ni des Enregistremens des Cours Souveraines, ni des Sermens des Rois. Selon vous, tout étoit forcé : rien de libre, rien d'avoué par la Nation. Vous nous jetez par là, Monsieur, dans un pyrrhonisme bien ténébreux ; mais pour ne pas répéter ce que nous avons déjà dit là-dessus, me permettriez-vous, Monsieur, une hypothèse singulière, je l'avoue, &

délicate, mais intéressante, & propre à vous défabufer. Remontons, je vous prie, à l'année 1593, au tems du Siège de Paris par Henri de Navarre. Ce Prince demande la Couronne, comme un bien qui n'appartient qu'à lui. Ses droits étoient incontestables. Cependant quelle étrange opposition de la part des François pour reconnoître leur Roi ! Pourquoi ? C'est qu'il est Protestant. Mais y pensoit-on ? L'hérésie abolit-elle dans l'Héritier légitime du Trône, les droits de la naissance ? La perte de la Foi entraîne-t-elle après soi celle de la Souveraineté ? L'Évangile ordonne-t-il de se révolter contre les Princes qui tombent dans l'Erreur ? Si cela est, les premiers Chrétiens n'observoient gueres l'Évangile, puisque les Empereurs idolâtres ne trouvoient en eux qu'obéissance, soumission & fidélité.

LE PRÉSIDENT.

Vraiment, Monsieur, c'est qu'ils n'étoient pas les plus forts.

LE CURÉ

Que dites-vous, eh, laissez de tels propos au Jésuite Bellarmin, qui dans un Ouvrage approuvé & imprimé à Rome, s'est avisé de dire que les premiers Chrétiens auroient dû détrôner les Empereurs, s'ils avoient eu la force en main. Des oreilles François,

ses ne se feront jamais à de telles maximes. De plus, Monsieur, ne vous trompez-vous pas ? Savez-vous bien que dès le second siècle, la multitude des Chrétiens, étoit si prodigieuse, qu'ils auroient pû former aisément une armée de 200000 hommes, bouleverser au moins tout l'Empire, & disposer peut-être à leur gré de la Couronne.

LE CONSEILLER.

Laiſſons-là, Messieurs, cette question, qui ne fait rien à la nôtre. Il s'agit de savoir si notre Religion établit les droits des Souverains sur leur force, & les devoirs des Sujets sur le symbole des Souverains. L'Écriture - Sainte n'oblige-t-elle d'obéir qu'aux Puissances qui soutiennent le parti de la vérité ? Le vrai zèle pour la foi, changera-t-il en vertu le crime de la rébellion ?

LE CURÉ.

Non, sans doute, Monsieur ; le devoir de tous les François étoit de reconnoître alors Henri pour leur Roi, tout imbu qu'il étoit des erreurs des Protestans. Aussi vit-on un grand nombre de Catholiques éclairés se ranger sous ses drapeaux. Les meilleures têtes du Parlement, les De Harlay, les Molés, les Le Maître, & beaucoup d'autres ne balancerent pas d'avouer la légitimité de son droit, & l'eussent conduit avec pompe sur le trône de ses Ancêtres, sans

je ne fais quel esprit de vertige, qui s'étoit emparé de presque toute la Nation.

LE PRÉSIDENT.

Oui, Monsieur, esprit de vertige, j'en conviens avec vous, & je n'ai garde d'admettre ces maximes absurdes qui font dépendre de la Catholicité le droit à la Couronne : mais, cependant, les intérêts de la Religion doivent-ils être comptés pour rien ? N'est-il pas visible que si Henri IV fût monté sur le Trône avec l'hérésie dans l'esprit & le schisme dans le cœur,...

LE CONSEILLER.

Eh bien ! Monsieur, que seroit-il arrivé ? De deux choses l'une : ou ce Prince eût rempli les devoirs de la Royauté, ou non. Dans le premier cas, c'est à-dire, s'il se fût conduit en grand Roi, il eût également respecté les consciences de tous ses Sujets, & les eût tous maintenus dans le libre exercice de leur Religion, sçachant qu'un Roi Protestant n'a pas plus de droit sur les consciences des Catholiques, qu'un Roi Catholique sur celles des Protestans. Bien-tôt le seule bon-sens lui eût appris, que la vérité ne pouvant être dans deux partis contradictoires, il devoit consulter les plus savans de part & d'autre, ménager entre eux des Conférences, examiner leurs raisons, apprécier leurs motifs de crédibili-

té; & Dieu ne manquant jamais de récompenser une droiture de cœur, dont il est le principe, par les lumieres qu'on lui demande, il eût enfin découvert que tous les caracteres de vérité se réunissent sur la croyance Catholique; & que celle des Protestans n'a pour source, que l'audace des Novateurs; pour prétexte, que des clameurs contre des abus; pour aliment, que des préventions injustes; pour appui que des calomnies; & pour base qu'un système absurde, qui ne tend à rien moins qu'à établir chaque Particulier Juge en dernier ressort en fait de Doctrine. Le Prince alors conduit par la lumiere à la vérité, se fût déclaré hautement pour les Catholiques, & loin d'accorder aux autres ce fameux Edit de Nantes, qui leur donnoit tant de privilèges, il eût pris de sages mesures, soit pour les gagner par la voie de la persuasion & des bienfaits, soit pour les contenir dans les bornes que prescrivent l'humanité, la justice, la douceur, la modération, la reconnoissance & la charité.

LE P R É S I D E N T.

Cela est à merveilles, Monsieur, pour le premier cas: mais c'est au second que je vous attends. Si dominé par un esprit de parti, Henri Protestant une fois affermi sur le Trône, n'eût accordé de faveurs

qu'aux Huguenots; si regardant les Papistes comme des idolâtres entêtés & de vils superstitieux, il les eût exclus des charges, & autorisé des vexations contre eux, pour les faire changer de Religion....

LE CONSEILLER.

Je vous entends, Monsieur; dans cette supposition, quel parti pensez-vous les Catholiques avoient-ils à prendre? Est-ce celui de se révolter contre ce Monarque, de tramer des conspirations contre sa vie, d'armer contre lui ses Sujets? Ce sont là des forfaits que condamnent également l'Écriture, la Tradition, les Loix divines & humaines. Non, l'unique devoir des Catholiques est alors d'obéir au Prince dans tout ce qui n'intéresse pas leur conscience. Les attaque-t-on de ce côté-là? Et pour les contraindre à renoncer à leur foi, le Prince est-il assez injuste pour les priver de leurs biens, de leurs emplois, de leur liberté? C'est-là l'occasion de mériter, par le sacrifice de ce qu'on a de plus cher, la Couronne du Martyre. Nulle ressource pour eux que dans la patience, les prières, les gémissemens, les larmes. Je me trompe, il en reste encore une très légitime, c'est de fuir la persécution, & de passer en Espagne, en Italie, dans des Pays où la liberté de conscience seroit assurée.

LE PRÉSIDENT.

Y pensez-vous, Messieurs, & la Religion, que feroit-elle devenue en France ? Et la France elle-même, quelle eût été sa destinée ?

LE CONSEILLER.

Cela ne nous regarde pas, Monsieur ; Dieu donne les Rois ou dans sa colere, ou dans sa bonté. Il ne nous appartient pas de fonder ses décrets, encore moins de les corriger. Le soin de l'Eglise regarde son fondateur ; & celui de l'Etat est l'affaire du Souverain. Est-il bon & juste ? Remercions le Ciel du présent qu'il nous a fait. Est-ce un tyran ? Obéissons, en adorant la main invisible qui nous fappe par la sienne. Les Sujets nulle part ne sont Législateurs ; quoique les Gouvernemens varient selon la différence des Concordats, la soumission est toujours le partage du Peuple. L'abus du pouvoir rend, sans doute, un Roi coupable devant Dieu ; mais le seul cas de la conscience compromise, autorise le refus d'obtempérer. Ces principes posés, voici mon raisonnement. Si Henri IV, vainqueur à la journée d'Arques, à Yvri, à Fontaine-Françoise, soutenu par 60000 Protestans, appuyé par 8000 Anglois, secondé par un grand nombre de Catholiques, fût monté sur le Trône sans avoir

fait d'abjuration, & qu'il eût dit aux François: mes enfans, je suis votre Roi, & par droit de naissance, & par droit de conquête; vous me devez obéissance & fidélité; ma conscience ne me permet pas de renoncer à la Religion Réformée, que je crois la meilleure. La vôtre, ô Catholiques, vous ordonne de rester attachés à la Communion Romaine. Suivez-la, j'y consens. Conservez vos Eglises, vos Collèges, vos Académies. Allez à la Messe, à Confesse, à l'adoration de la Croix, tant qu'il vous plaira; je vous maintiendrai dans la jouissance de tous vos Privilèges. Mais la liberté que je vous laisse, vous ne sauriez me la contester. Comme j'ai seul droit de gouverner, c'est à moi de choisir mes Ministres, mes Confidens, mes Favoris. Les Réformés, à qui je suis redevable de la Couronne que vous m'avez refusée, ont droit à ma reconnoissance, & doivent avoir plus de part à mes bienfaits. Vous, cependant, ô Catholiques, quoique vous marchiez dans une voie d'erreur à mes yeux, je vais donner en votre faveur un Edit perpétuel & irrévocable, qui, sans vous exclure des Charges, vous assurera le libre exercice de votre Religion, & vous maintiendra dans l'ordre Civil au niveau de mes fidèles Réformés.

A ce discours, Monsieur, quelle réponse devoient faire les Catholiques? Est-ce un Barriere, un la Ramée, un Jean Châtel, un Ravailac, qu'ils devoient charger d'y répondre par des coups de poignards? Rappeliez-vous, Monsieur, la belle réponse des premiers Chrétiens à un Empereur qui les persécutoit. « Ce n'est pas » parmi nous, ô Prince! disoient ils, » qu'on trouvera un Albin, un Niger, un » Cassien, capables de conspirer contre » votre vie. Notre Religion nous défend » de faire, de dire, de penser, de désirer » du mal à qui que ce soit, à plus forte » raison à nos Souverains que le Ciel a » placés sur nos têtes, & que nous de- » vons honorer & respecter, quelque mal » qu'ils nous fassent ». A moins que l'Evangile ne soit changé, Monsieur, n'est-ce pas le même langage que devoient tenir les Catholiques sous Henri Protestant? Cependant si par une permission de Dieu les affaires eussent malheureusement pris cette tournure, la Religion du Prince à la longue seroit devenue la Religion dominante. Louis XIII élevé dans les mêmes principes, eût suivi le même plan. Louis XIV imbu dès l'enfance des mêmes idées, n'eût regardé de bon œil que les Protestans : & si les flatteurs l'eussent engagé au-

bout de quarante ans à révoquer l'Edit favorable aux Catholiques, & à les forcer tous, sous peine de perdre tous les Droits civils, à rompre avec Rome, & qu'on leur eût crié sans cesse : ou le Prêche, ou la Bastille : qu'aurez-vous dit M. le Président...?

LE PRÉSIDENT.

Ce que j'aurois dit ! que ç'eût été la plus criante injustice ; une vexation atroce, une horrible persécution. J'aurois dit que les Catholiques étant en possession depuis tant de siècles d'un Etat Civil, on ne pouvoit les en priver, sans violer toutes les Loix, sans outrager Dieu & les hommes.

LE CONSEILLER.

Vous auriez raison, Monsieur ; mais pourquoi ne dites vous pas la même chose en faveur des Protestans ?

LE PRÉSIDENT.

Quelle différence ! Monsieur, les Huguenots n'ont dans le Royaume qu'une existence précaire, passagere, empruntée. Celle des Catholiques date de Clovis ; elle est de droit. La Catholicité n'est-elle pas le caractère essentiel & distinctif du Royaume de France ? Tout Hérétique n'y est que comme étranger & passe-volant.

LE CONSEILLER.

Mais dans mon hypothèse, Monsieur ;

voilà trois Souverains Protestans qui se succèdent. Les direz-vous étrangers dans leur propre Royaume ? Appellerez-vous précaire & momentanée en France l'existence de son vrai Propriétaire ? Le Roi parmi nous n'est-il pas l'unique chef de la Législation ? Maître de tout l'Etat, appartient-il à d'autre qu'à lui d'y recevoir ou d'en exclure qui bon lui semble ? Et quelle existence fût jamais plus légale que celle que donne le Législateur ! Laissons, laissons, Monsieur, aux Ultramontains la sottise de croire que l'hérésie rend un Prince indigne de la Couronne, & qu'il suffit, pour détrôner un Roi, que le Pape l'ait excommunié. Nous autres François, nous sommes plus Catholiques que les Romains même, puisqu'ils s'écartent des maximes de l'Evangile, & que nous n'en suivons pas d'autres. Par conséquent si Henri IV eût porté le Protestantisme sur le Trône, comme cela pouvoit naturellement arriver ; si Louis XIII & Louis XV, par un effet de leurs préjugés, l'eussent autorisé par leurs Exemples & leurs Loix, les Catholiques aujourd'hui seroient sur le même pied que les Religionnaires, vexés par des Déclarations fréquentes, poussés pour le bien de la paix d'abjurer le Papisme, tourmentés chez eux par des gens de guerre,

fans Temple, fans Paroisse, fans sûreté, & la veille de passer chez l'Etranger, obligés de s'assembler au Désert, contraints, enfin, ou de subir des peines afflictives, ou de mériter le martyre par la patience.

LE PRÉSIDENT.

Oh ! Monsieur, votre hypothèse est absurde, impie, insoutenable. C'est-là le cas, ou jamais, de combattre *pro aris & focis*.

LE CONSEILLER.

Combattre ! contre qui, Monsieur ; contre son Roi ? Est-cela ce qu'ordonne l'Évangile ? Les Apôtres ont-ils jamais invité à la révolte contre les Césars ? Les premiers Chrétiens, nos modèles, en état de secouer le joug des Empereurs idolâtres, ne se seroient-ils pas fait un scrupule même d'y penser ? Entre la mort & le crime de Leze-Majesté, la Religion permet-elle de balancer ? Le projet de la Ligue n'étoit-il pas criminel en lui-même ? Et Henri IV vainqueur, n'étoit-il pas en droit de faire couper la tête à ses Chefs, & d'en punir les Partisans ? Allez, M. le Président, remercions Dieu d'avoir garanti le Royaume d'une révolution aussi funeste :: mais aussi n'ayons pas deux poids & deux mesures. Si après trois Regnes de l'Hérésie en France, c'eût été une grande injustice, comme j'en conviens, de priver les Catho-

liques de leur Etat ; convéneZ aussi , Monsieur , que l'injustice n'est pas moindre à l'égard des Protestans que l'on prive des mêmes avantages.

LE PRÉSIDENT.

A Dieu ne plaife que j'en convienne ; Monsieur. A vous en croire , la vérité n'auroit pas plus de privilèges que l'erreur.

LE CONSEILLER.

Eh ! quel privilèges , Monsieur , prétendez-vous accorder à la vérité ? Est-ce celui de prendre les armes contre une autorité légitime , & de soulever tout un Royaume contre son Roi ? Qu'Henri IV eût abjuré , ou non , ne voyez vous pas que ses Sujets de toutes les Communions sont dans une égale obligation d'obéir dans tout ce qui ne blesse pas leur conscience ? Et remarquez que toutes les consciences étant exposées à prendre la vérité pour l'erreur , & l'erreur pour la vérité , vous mettez un poignard dans la main de chaque Particulier , si vous permettez & à la vérité de faire violence , & à la conscience de décider où est la vérité. Quel est le Roi Protestant qui ne pense pas avoir la vérité dans son parti ? Et quel est le Roi Catholique qui ne regarde pas comme Hérétiques les Protestans ? Depuis quand puise-t-on dans le

for intérieur les règles d'un sage Gouvernement? Si nous vivions sous un Gouvernement Théocratique, cela seroit différent. Les ordres d'un Dieu Législateur & Roi, ne doivent jamais éprouver la moindre résistance. Toutes les consciences doivent plier à l'instant sous le poids d'un oracle infallible : la méprise ne sauroit avoir lieu. Mais quand ce sont des Hommes qui en gouvernement d'autres, s'agit-il de peser dans la balance du Ministère les opinions religieuses des Particuliers? L'Homme d'Etat n'a que la Loi de l'Etat devant les yeux; & cette Loi n'ayant pour objet que l'ordre extérieur, la différence des sentimens est tellement nulle pour lui, qu'il doit, sans balancer, & tolérer des Errans sages, & réprimer des Défenseurs turbulens de la vérité.

LE CURÉ.

Rien de plus juste, Monsieur; mais je demanderois volontiers à M. le Président qui veut accorder des avantages à la vérité sur l'erreur, à quels traits le Gouvernement distinguera l'une de l'autre? Une dispute de Religion s'éleve en France. Deux Partis se forment dans l'Etat. Le Royaume se partage: les esprits s'échauffent. On se prodigue réciproquement les titres d'Hérétiques, de Novateurs, de Sec-

taires, de Schismatiques; les Zélantis de part & d'autre se disent seuls en possession de la vérité. La persuasion des deux côtés est égale; le ressort des consciences est par-tout mis en jeu; quel parti doit prendre alors le Gouvernement?

LE CONSEILLER.

Celui de n'en pas prendre, Monsieur; des coups d'autorité de sa part, de quelque côté qu'ils tombent, seroient de vraies injustices. Les seuls actes punissables sont ceux qui troublent l'ordre; & ses faveurs, sans égard qu'au mérite, doivent être également distribuées. Que faut-il donc faire? Laisser un libre cours à la dispute, maintenir les Antagonistes dans une égalité parfaite, ne sévir que contre la licence, borner les Ecrivains à la voie du raisonnement, punir les abus de la plume ou de la presse; ne donner de Lettres de Cachet que contre ceux qui les solliciteroient; permettre à la controverse de développer toutes ses forces, & l'on verra bientôt, ou les disputes tomber d'elles-mêmes, ou la vérité se faire jour, & triompher de tous ses adversaires.

LE PRÉSIDENT.

Ces idées, Monsieur, peuvent être justes, mais ne sont applicables qu'à des Théologiens de différentes Ecoles, qui,

n'étant ni séparés de l'Eglise, ni condamnés juridiquement, continuent en soutenant leurs opinions, d'être Catholiques & Citoyens. Mais les Protestans ne sont point dans ce cas. Leur Hérésie n'est-elle pas notoire, leur Schisme manifeste, leur Excommunication authentique? Nul embarras par conséquent pour distinguer ici l'erreur de la vérité. Or, ne conviendrez-vous pas, Messieurs, que séparés de l'Eglise, ils doivent l'être de l'Etat, & que n'appartenant plus à l'une, ils cessent d'appartenir à l'autre?

LE CONSEILLER.

Nous en convenir! Monsieur, eh! c'est précisément ce que tout François doit rejeter avec indignation. De quel œil seriez-vous regardé dans votre Compagnie, si vous y débitiez de tels principes, & dans quels désordres, s'ils étoient suivis, vous plongeriez tout le Royaume? Le Sacerdoce & l'Empire sont-ils donc faits pour se détruire réciproquement? N'est-il pas constant que les droits du Trône, en France sur-tout, sont indépendans de la puissance spirituelle? Que le glaive de l'Excommunication frappe ou le Souverain, ou les Sujets, n'est-il pas sans force sur les nœuds qui les unissent ensemble? Oui, Monsieur, le caractère de

Sujets est ineffaçable. La puissance Royale est inamissible ; & tous les Conciles du monde sont dans l'impuissance de donner la moindre atteinte , soit aux droits des Souverains sur leurs Peuples , soit aux devoirs des Peuples envers leurs Souverains.

LE CURÉ.

Voilà des maximes certaines , & en spéculation & pour la pratique. Les Protestans sont Hérétiques , je l'avoue , Schismatiques , Excommuniés ; donc nos Rois sont en droit de les molester dans leurs biens , dans leur liberté , dans leurs personnes , dans leurs familles. L'Eglise Romaine n'en reconnoît plus pour ses Enfans : donc la France doit les regarder comme étrangers dans son enceinte. La belle conséquence ! Ils ne veulent pas reconnoître l'autorité du Concile de Trente , donc dispensés à leur égard de tout sentiment d'humanité , nous ne leur devons que des menaces , des coups , des mauvais traitemens ; donc il faut leur interdire le mariage , ou les priver des avantages de cet Etat , ou les leur faire acheter par des sacrilèges.

LE CONSEILLER.

Ils sont assez ennemis d'eux - mêmes pour rejeter les indulgences , dont ils ont

un si grand besoin , & la ressource d'un Purgatoire , qu'ils seroient trop heureux d'obtenir ; donc nous devons encore nous déclarer leurs ennemis , & les forcer tout-à-la-fois & à sortir du Royaume sans ressource , & à y rester sans existence.

LE CURÉ.

Ils raisonnent mal sur l'Écriture , mal sur la Tradition , mal sur le Culte des Images , mal sur la Primauté du Pape ; donc plus de Société entre eux & nous ; plus de confiance dans leur commerce , plus de rapport entre leurs familles & les nôtres.

LE CONSEILLER.

Ils sont assez simples ou assez aveugles pour ne pas voir dans la naissance de leur Sectes tous les caractères de la séduction & du mensonge , & dans leurs premiers Chefs , des Novateurs artificieux , jaloux , vindicatifs , ambitieux , qui les ont éblouis par les fausses apparences d'une belle réforme ; donc les Concessions qui leur ont été faites par trois de nos Souverains sont nulles de plein droit ; donc la France doit les retrancher de son Corps comme des membres inutiles , sans talens , sans industrie , sans capacité.

LE CURÉ.

En un mot , les Protestans se font un

bizarre scrupule de faire baptiser leurs enfans dans nos Paroisses; donc leur intolérance est pour nous de devoir. Ils ont le malheur de marcher dans le chemin de la perdition par un effet des préventions injustes qui les tyrannisent; donc la charité nous ordonne de nous séparer d'eux par un mur éternel, & de rendre leur retour dans la voie du salut presque impossible. Et vous croyez, M. le Président, que la gloire de Sa Majesté demande que nous raisonnions aussi mal.

LE CONSEILLER.

Ajoutez, M. le Curé, que tous ces raisonnemens, si ridicules par leur singularité, si révoltans par leurs inconséquences, résulteroient cependant des prétentions du Clergé, s'il s'opposoit au rétablissement des Protestans.

LE PRÉSIDENT.

Non, non, Messieurs, ce n'est point ainsi que raisonneroit le Clergé pour appuyer son opposition. Rien n'est plus facile que de donner un tour ridicule aux raisonnemens qu'on prête à ses adversaires. N'est-ce pas comme si je vous faisois dire à mon tour: les Protestans ont désolé la France autrefois, & mérité d'être anéantis; donc il faut aujourd'hui les y rétablir.

LE CONSEILLER.

Ce n'est point cela, M. le Président ; vous nous prêtez gratuitement & sans raison, ce que nous n'avons jamais dit : au lieu que les inconféquences absurdes dont vous vous plaignez, c'est vous même qui les avez fournies. Ne venez vous pas de nous dire tout-à-l'heure, qu'un Corps d'Hérétiques séparé de l'Eglise par l'excommunication, doit être aussi séparé de l'Etat, & qu'en cessant d'appartenir à l'une, on cessoit d'appartenir à l'autre. Proposition insoutenable, qui détruit nos libertés, attaque les droits du Souverain, ouvre la porte aux plus grands désordres, renverse l'économie de tous les Gouvernemens, & autorise tous les mauvais raisonnemens que nous avons faits en conséquence.

LE CURÉ.

Mais puisque M. le Président nous accuse d'en imposer au Clergé, en lui prêtant des raisonnemens qu'il ne fait pas, qu'il ait donc la bonté de produire ceux qu'il peut faire, pour justifier son opposition.

LE PRÉSIDENT.

Ne croyez pas m'embarraffer, M. le Curé. Quoique je ne me donne pas ici pour l'organe des Evêques, & le défen-

leur de leurs prétentions, je conçois cependant qu'ils pourroient représenter au Roi des choses très-sensées, & très-solides contre votre systême. Ils lui diroient pour intéresser sa gloire, que rien n'est plus digne de lui que d'imiter ces grands Empereurs Chrétiens, les Constantin, les Théodose, les Arcade, les Honorius, les Joviniens, les Justiniens, & d'autres, qui ne se sont pas contentés de chasser les Hérétiques de leurs Palais, de leurs Armées, des Charges de l'Empire, mais qui les ont condamnés à des peines afflictives par des Edits sévères, dont les anciens Codes mettent encore le Recueil sous nos yeux. Ils lui diroient, pour intéresser sa piété, que les plus grands saints des premiers siècles, entr'autres S. Augustin (M. le Curé, vous ne refuserez pas un tel témoignage) ont donné de grands éloges à ces Princes sur leur sévérité, & n'ont pas balancé de justifier la rigueur des Loix pénales, & par l'écriture, & par la raison. Vous voyez, Messieurs, d'un côté des exemples marqués au coin de la gloire, & dignes d'être proposés à des Rois Chrétiens; & de l'autre, des témoignages qui, consacrés dans les fastes de l'Eglise par la science & la charité, sont décisifs contre votre systême. Je ne

vois pas , je vous l'avoue , Messieurs ; ce que vous pouvez répondre à des raisons , qui puisées dans la plus pure antiquité , joignent à la force des grands exemples l'autorité des suffrages les plus respectables.

L E C O N S E I L L E R .

Vous ne le voyez pas , M. le Président : pour moi je le vois bien , & je me charge de répondre à l'objection tirée de vos anciens Codes. Pour celle de Saint Augustin , je la laisse à résoudre à M. le Curé , qui sûrement la lue plus que moi , & qui ne fera pas embarrassé. Mais comme ce n'est pas de vous réfuter , mais de vous convaincre que je suis jaloux , & que pour convaincre , il faut nécessairement remonter aux vrais principes , permettez-moi de les établir , pour ne laisser sur cette matière aucune obscurité.

Comment J. C. a-t-il fondé son Eglise ? Tout le monde le fait , & personne qui ne l'oublie. En envoyant ses Apôtres publier son Evangile , il ne manqua pas de leur annoncer des obstacles à surmonter , des persécutions à soutenir , des hérésies à combattre , des schismes à craindre , des scandales à punir. Il a soin sur-tout de leur recommander la soumission aux Puissances , la patience dans les tribulations , la douceur des agneaux au milieu des

lous, l'attention contre les faux Prophètes, la priere, l'instruction, l'humilité, la confiance en son secours, & par-dessus tout la charité. Telle est la base de l'Eglise, tel est l'esprit de l'Evangile. Fidèles aux ordres de leurs Maîtres, les Apôtres & leurs Disciples n'ont employé durant près de 300 ans que les moyens prescrits, patience, douceur, prieres, exhortations, condescendance. Leurs miracles étonnent; la grace opère; mais c'est sur-tout à l'abondante charité des premiers Chrétiens que l'Evangile doit ses progrès, & l'Eglise ses triomphes. Dès le commencement, je vois des Hérésies, des Schismes, des Excommunications, des Scandales: mais durant 3 siècles je ne vois pas un Hérétique en prison, pas un seul à l'amende, pas un seul condamné, ou à renoncer son erreur, ou à se voir privé des droits civils. L'épée des Chrétiens n'est tirée que contre les Ennemis de l'Empire. Leurs Freres errants ne sont l'objet que de leurs larmes; on ne fuit leurs personnes, que par haine pour leurs erreurs. Ainsi les trois premiers siècles de l'Eglise sont tout entiers pour moi; siècles, vous le savez, les plus florissans, & dont on ne peut trop se rapprocher. Le quatrième siècle arrive: Des victoires mi-

raculeuses conduisent Constantin sur le trône de l'Empire ; il fait asseoir la Religion à ses côtés ; la Croix est arborée sur ses drapeaux , & décore son diadème. Les persécutions cessent , le Christianisme est en honneur , la paix est rendue à l'Eglise. Qu'arrive-t-il ? L'Evangile change-t-il alors ? Non , son esprit est le même. Ses règles sont invariables. Les Epîtres des Apôtres ne perdent rien de leur autorité. Mais J. C. n'a pas dit que les passions humaines seroient sans activité dans le Gouvernement Ecclésiastique. Aussi , Monsieur , à peine quelques Evêques ont respiré l'air de la Cour Impériale , qu'ils en reçoivent de tristes impressions ; les successeurs des Apôtres cessent insensiblement d'en être les imitateurs ; à l'humilité Evangélique succède l'orgueil Patriarcal. Le goût de la domination se glisse , & fait faire les premiers pas vers le Despotisme. Les Hérésies alors étoient nombreuses ; sur les débris de l'une , il s'en élevoit une autre. Ariens , Nestoribus , Euthichiens , Donatistes , Pélagiens , Macédoniens , tous prenoient dans les Arsenaux même de l'Eglise des armes pour la combattre ; armes toutes spirituelles ; si les Evêques de ce tems eussent tous été des Saints , ils s'en seroient tenus ,
 comme

comme dans les siècles précédents , à la priere , aux gémiffemens , au glaive de la parole , & fur-tout à une grande confiance dans le secours du Ciel. Mais cette parole célèbre de Jésus-Christ , *je ferai avec vous jusqu'à la consommation du siècle* , n'offroit déjà plus qu'une promesse vague , sur laquelle une défiance secrète faisoit recourir à des moyens purement humains. La barque de l'Eglise étant balottée sans cesse par des vents contraires , au lieu d'appeler celui qui commande aux tempêtes , on crut trouver des ressources plus promptes & plus efficaces dans les bras séculiers. On se remue à la Cour ; la faveur du Prince enhardit l'intrigue ; l'esprit de ténèbres se transforme en Ange de lumière , & fait entendre qu'on doit tout sacrifier aux intérêts de l'Eglise. Sous prétexte de la servir , on ne voit pas que souvent ce sont des querelles personnelles qu'on cherche à venger. On s'imagine que le desir du bien suffit , peut justifier tous les moyens de l'opérer. On se dit les uns aux autres , que l'hérésie est dans l'Eglise ce que la peste est dans un Etat ; & que les précautions violentes étant légitimes contre celle-ci , le sont aussi contre l'autre. On peint à l'Empereur les Ariens

comme des Empoisonneurs publics, dont on ne fautoit trop tôt se défaire. On pense que le venin de l'erreur pouvant circuler dans tout le corps, le plus court & le plus sûr est de retrancher les membres malades. On perd de vue & les promesses & les préceptes; on compte moins sur l'assistance de l'Esprit saint, que sur les cohortes des Césars. En conséquence, on sollicite des Edits de rigueur, des loix pénales, des ordres de bannir & d'emprisonner. Et voilà, Monsieur, la première époque de cet esprit d'intolérance, qui, sous les apparences trompeuses du bien, s'est glissé dans le Clergé; esprit funeste, qui, sans altérer la sainteté du Ministère, s'est emparé des Ministres, a séduit même de bons Evêques, a mis tout l'Orient en feu, s'est répandu dans l'Occident, & s'est accru depuis jusqu'à appeller le fanatisme à son secours. Ah! si Constantin & ses successeurs eussent été bien conseillés, à la première Requête des Evêques intolérans, ils auroient répondu: Messieurs, vous avez des ennemis dans votre Eglise, nous en convenons; mais leur haine théologique ne nous regarde pas. Ils soutiennent des erreurs; mais ces Hérétiques sont nos sujets. Leurs cœurs sont gâtés; mais leurs

bras nous sont nécessaires. Vous voudriez qu'on les exterminât ; mais nous en avons besoin contre les ennemis de l'Empire. Ils attaquent vos dogmes ; mais vous avez vos armes spirituelles pour les défendre. Ils sont sourds à votre voix ; hé bien , retranchez-les de votre Communion , & priez pour eux. En vain tâchez-vous de tourner contre eux le glaive que nous portons ; il ne doit frapper que les malfaiteurs. Ah ! s'ils s'avisent d'attenter à votre repos , & de vous troubler dans l'exercice de votre Religion , alors c'est une affaire de Police ; portez vos plaintes , & ils seront punis , non pas à titre d'hérétiques , mais comme perturbateurs du repos public. Mais tant qu'ils vous laisseront tranquilles , ils ont droit à la même tranquillité. Il est vrai qu'ils sont dans l'erreur ; eh bien ! plaignez-les , tâchez de les éclairer & de les gagner par persuasion. S'ils écrivent contre vous , écrivez contre eux. Défenseurs de la vérité , quelles victoires ne devez-vous pas vous promettre ! Cependant comme nous sommes persuadés que votre culte est le seul qui plaise à Dieu , vous pouvez compter non-seulement sur notre protection , mais sur toutes les faveurs dont nous sommes les maîtres ; tandis que vos adversaires seront

bornés aux simples avantages que leur assurent les Loix, la Justice, l'humanité.

Voilà, Monsieur, ce qu'auroient dû répondre les Empereurs Chrétiens aux sollicitations du Clergé ; & on le sentit si bien dans leur Conseil, que le premier Edit donné par Constantin & Licinius, porte : » Nous déclarons que nous donnons aux Chrétiens & à tous les autres, la liberté de suivre telle Religion que chacun voudra. Nous ne dénions à qui que ce soit la liberté d'attacher son cœur à l'observance des Chrétiens, ou à telle Religion qu'il croira le plus convenable. Nous vous déclarons nettement que nous donnons aux Chrétiens la faculté absolue d'observer leur Religion, bien entendu que les autres auront la même liberté ; & ce, pour maintenir la tranquillité de notre règne. Cependant pour reconnoître la faveur Divine, à qui nous devons, par les prières des Chrétiens, nos heureux succès, nous ordonnons que tous les biens & lieux d'Assemblées enlevés à la Communauté des Chrétiens, leur soient restitués, &c. « Lisez vous-même, Monsieur, dans M. de Fleury, *tome 6.*

Rien de plus sage que ce premier Edit. On autorise les Chrétiens à se former des

établiffemens ; on les favorife. On invite les Infidèles à renoncer au culte des Idoles ; on exhorte les Hérétiques à rentrer dans le fein de l'Eglife. On ne fait violence à perfonne. Si la politique des Empereurs eût tenu ferme pour l'exécution d'un tel plan, c'étoit le plus sûr moyen de rendre, fans effufion de fang, la Religion Chrétienne triomphante. Qu'on ôte également le pouvoir de vexer & de nuire à la vérité comme à l'erreur, tout fe réduit entre ces deux rivales à des coups de plume, à des fillogifmes ; & dans ce conflit d'intelligence, il eft impoffible que le mafque de l'Erreur ne tombe, & que l'Héréfie ne foit bientôt forcée dans fon dernier retranchement. Auffi la défenfe de la controverfe eft, en fait de politique, la plus pernicieufe des incongruités. Comme l'erreur eft le partage de l'humanité, la critique eft de droit naturel. La défendre dans un Etat où régné l'ignorance, comme en Turquie, c'eft le moyen d'y éternifer le menfonge. L'unanimité dans l'erreur, eft le plus sûr garant de fa durée. Mais auffi vous mettez le feu par-tout, fi les loix pénales s'en mêlent. Par elles vous donnez un air de foibleffe à la bonne caufe, & un air de martyre à la mauvaife. Quel befoin la vérité

a-t-elle d'appeller à son secours le glaive du Prince ? Et quel droit auroit l'hérésie de le réclamer ? C'est ce que sentit si bien Constantin, que plus de quinze ans après sa conversion, il fit encore publier dans tout l'Orient un Edit célèbre, par lequel il exhortoit les Idolâtres à embrasser le Christianisme, ajoutant qu'il ne vouloit contraindre personne, qu'il laissoit à chacun une entière liberté de conscience, & défendoit à tous ses sujets de s'inquiéter sur leurs sentimens ; ordonnant de bâtir par-tout des Eglises, & blâmant ceux qui demandoient la démolition des Temples. Je ne vous en impose pas, Monsieur ; lisez vous-même Fleury.

C'est par cet équilibre de modération & de fermeté, que les Empereurs seroient venus à bout, sans faire répandre ni sang ni larmes, de mettre l'Eglise sur le pinnacle, & à ses pieds le Paganisme & l'Hérésie. Mais l'impatience de dominer, dans quelques Evêques, sollicité auprès d'Arcade, d'Honorius, de Théodose, des Edits de rigueur. On en surprend quelquefois par de faux exposés ; le plus souvent de justes plaintes les obtiennent. Car il faut avouer que les Hérétiques du quatrième & cinquième siècles, les Ariens entr'autres, les Donatistes, les Mani-

chêens , étoient des forcenés , dont la licence étoit fans bornes , & les excès , en fait de barbarie , presque incroyables. Et quels monstres sur-tout que leurs Evêques ! Eleyés sur leurs Sièges à main armée , ils ne s'y maintenoient que par des horreurs , dont le détail dans les fastes de l'Eglise fait frémir. Est-il étonnant que les Empereurs aient donné des Edits pour réprimer l'audace , enchaîner la fureur , & punir des attentats qui crioient vengeance ? Je conviens cependant que plusieurs de ces Ordonnances vexatoires regardoient indistinctement tout Hérétique tranquille ou turbulent. Mais qu'est-ce que cela prouve , sinon la surprise faite aux Empereurs , ou l'injustice de leurs ordres , ou la foiblesse de leurs Ministres , & la mal-adresse de nos Auteurs modernes , qui citent aujourd'hui ces Princes comme des modèles ? Nos Rois ont-ils donc besoin , pour régler leurs Etats , du Code Théodosien , des Edits d'Honorius , des Pandectes de Justinien ? Qui ne fait pas que des Loix convenables pour un siècle , ne le font pas dans un autre ? La variété des circonstances n'en doit-elle pas mettre nécessairement dans la législation ? Qui placeroit nos Protestans d'aujourd'hui sur la même ligne que les cir-

concellions d'Afrique, ne prouveroit-il pas autant son ignorance dans l'Histoire, que son peu de discernement dans la comparaison des faits? L'abus d'une Loi sage ne suffit pas pour l'abroger. Les Donatistes en obtiennent une d'Honorius, qui leur permet le libre exercice de leur Religion. Ces Schismatiques en abusent, s'assemblent par milliers, enfoncent des Eglises, pillent, massacrent, & font mille indignités. Que fait Honorius? A la requête des Catholiques il donne une Loi qui défend, sous peine de mort, toute espèce d'assemblées aux Donatistes. Est ce là, Monsieur, un modèle à proposer en général? Et si cette Loi étoit juste, n'est-ce pas uniquement parce qu'elle étoit la juste punition de leurs excès, & que ces furieux méritoient d'être privés d'une tolérance dont ils avoient abusé? Si on examineroit de près la plupart de ces Loix anciennes, on les trouveroit ou nécessitées par les écarts même des Errans, ou défectueuses par quelque endroit. Pourquoi, par exemple, interdire le service militaire aux Hérétiques? Un Arien ne peut-il pas être un bon soldat? Pourquoi leur défendre de tester? Une erreur ôte-t-elle la propriété du bien & le droit d'en disposer? Pourquoi les violences des Evê-

ques Catholiques restent-elles impunies, quand elles tombent sur les Valentiniens, comme si tout brigandage n'étoit pas punissable par les Loix ? Pourquoi priver un Juif d'une place même de Géober ? La Circonsion met-elle hors d'état de garder une prison ? Qu'on profite à la bonne heure des lumières des premiers Législateurs Chrétiens ; mais ne doit-on point d'égards à la différence des siècles, des goûts, des mœurs, des positions, des caractères ? La source des Loix sages n'auroit-elle été ouverte que pour eux ? La raison n'est-elle pas de tous les tems ? L'Évangile n'est-il pas dans toutes les mains, & l'humanité dans tous les cœurs ? Or, c'est de ces trois sources, ce me semble, que la politique Chrétienne doit tirer des Loix, en leur donnant les nuances relatives au génie des Nations. Mais toute Loi qui contraint la conscience des Particuliers, & porte l'erreur au Tribunal des Magistrats, n'est-elle pas contre le bon-sens & la raison ? Si les Hérétiques mettent le trouble, si leur conduite extérieure est répréhensible comme Citoyens, qu'on les punisse, cela est juste ; mais les vexer parce qu'ils sont dans l'erreur, cela me paroît absurde. Tout Edit qui condamne à l'amende, ou aux galeres, quiconque ne pense pas en

tout point comme le Pape & les Evêques, ne blesse-t-il pas l'humanité? Enfin, toute Déclaration qui tend à dépouiller un Etat, d'une portion considérable de ses habitans, qui jette la confusion dans des milliers de familles, qui s'oppose à la population, en annullant 100000 mariages, ou en facilitant la corruption des mœurs, qui jette enfin un Peuple nombreux dans une détresse à ne savoir s'il doit sacrifier la conscience aux loix, ou les loix à la conscience; quand une telle Déclaration porteroit le sceau des Théodoses, des Arcades, des Honorius, des Valentinien, des Justinien; pour moi je soutiens que le plus mince Politique ne balancera pas de la proscrire comme un chef-d'œuvre d'impéritie & d'iniquité.

L E C U R É.

Après ce que vous venez d'entendre, M le Président, ferez-vous tenté de m'objecter les suffrages des Peres de l'Eglise, qui, selon vous, ont sollicité & approuvé les violences contre les Hérétiques tranquilles? Car il ne s'agit que de ceux-là. Les principes que Monsieur vient d'établir, suffisent pour détruire vos allégations. A qui persuaderez-vous que les Peres aient été en contradiction avec Jesus-Christ? Sur cent, j'ose vous défier d'en citer un seul

qui soit sans restriction pour votre sentiment. Tous échos fidèles des Apôtres, ne prêchent comme eux que la tolérance, la douceur, la charité, la patience, le pardon des injures, le bonheur des souffrances. Il est vrai que les Empereurs devenus Chrétiens, jugerent à propos, par des Edits sévères, de mettre un frein à la licence d'une foule de Schismatiques fougueux, que le démon sembloit animer contre les Catholiques, & qui portoient par-tout le trouble & la désolation. Il est encore vrai que la sévérité de ces Loix ne contribua pas peu à diminuer leur nombre, & à les faire rentrer dans l'Eglise, la plûpart par crainte & par hypocrisie, & peu par conviction & de bonne foi. Je conviendrai même que plusieurs Peres ont loué la sagesse de ces Edits, & la piété des Législateurs. Eh! qui n'en eût pas fait autant? La charité s'oppose t-elle à la justice? Et la Religion ordonne t-elle l'impunité des malfaiteurs? Mais quoique je n'aie pas lû tous les Ouvrages des Peres, j'ose défier d'en citer un seul texte formel, qui dise clairement, qu'il est dans l'esprit de l'Evangile de vexer, de tourmenter, de condamner à des peines afflictives des Hérétiques qui vivent en paix, & qui sont de bonne foi dans l'erreur. Je ne crains pas même d'ajouter

qu'il n'est pas un seul de ces Ouvrages qui ne me fournisse des passages clairs & décisifs pour le sentiment contraire ; vous me parlez de Saint-Augustin, dont dites vous d'un air malin, je ne récuserai pas le témoignage. Non, Monsieur, je ne le récuserai pas sur tous les points qu'il a traités avec tant de justesse & de profondeur contre les Pélagiens, les Donatistes, les Manichéens ; sur la prédestination, la grace, la persévérance, le péché originel, la faiblesse du libre arbitre, & autres, sur lesquels ses sentimens ont été consacrés par l'Eglise, qui dans la doctrine de ce Pere a reconnu la sienne. Mais me croyez-vous admirateur assez aveugle de tous ses Ecrits, pour ajouter foi sans restriction à tout ce qu'ils contiennent ? Non, Monsieur, il y a des taches dans le Soleil. Et Saint-Augustin, quoiqu'animé par l'esprit de Dieu, n'en étoit pas inspiré. Et dans ses Ouvrages même, on trouveroit sa propre condamnation, si l'on prétendoit y tout canoniser. Mais il sied bien à Messieurs les intolérans de s'autoriser de son suffrage ? Plût à Dieu qu'ils prissent & ses principes pour règle, & sa conduite pour modèle ! Quelle abondante charité dans ce grand Evêque ! Avec quelle énergie elle parle dans tous ses Ecrits. On feroit un volume admirable

de ses belles pensées & de ses sentimens généreux, pour s'opposer aux vexations que les Loix Impériales autorisoient. Avec quelle éloquence sur-tout il s'éleve contre les mauvais traitemens qu'on vouloit employer contre les Manichéens, se donnant lui-même pour exemple de l'indulgence, dont il avoit besoin dans le tems de son égarement ! Avec quelle vivacité ne plaide-t-il pas la cause des circoncellions même dont il avoit tant à se plaindre ! A peine apprend-il qu'Honorius avoit prononcé contre eux un Arrêt de mort, qu'il prend la plume, pour conjurer le Proconsul d'Afrique, le Comte Donat, de leur épargner la vie. Il est prêt à donner la sienne pour eux : & je me rappelle qu'il termine sa lettre par ces paroles si remarquables.

« Quelque grand que soit le mal qu'on
 » veut empêcher, quelque réel que soit le
 » bien qu'on veut faire, c'est un travail
 » plus importun que profitable, de n'y ré-
 » duire les hommes que par la force, au
 » lieu de les gagner par l'instruction ».

LE P R É S I D E N T.

Cependant vous devez savoir, Monsieur, que dans sa lettre à Vincent, & dans une espèce de Traité au Comte Boniface, ce Pere approuve en général les vexations contre les Hérétiques.

J'allois y venir, Monsieur, & conviens du fait. Mais il faut avouer aussi que ces deux Ouvrages, quoique pleins d'esprit & de charité, ne sont pas ceux qui font le plus d'honneur à la Dialectique de S. Augustin. On y remarque peu de justesse dans les raisonnemens, un mauvais choix dans les comparaisons & ses exemples, de fausses applications des passages de l'Écriture. En voulez-vous un échantillon ?

» Sara, dit-il, a châtié sa servante ;
 » Moïse a puni les Israélites rebelles : Elie
 » a fait mourir les faux Prophètes ; J. C. a
 » chassé les vendeurs du Temple à coups
 » de fouet ; il a renversé Saül dans le
 » chemin : S. Paul a excommunié & livré
 » à Satan : un pere doit châtier ses enfans
 » qui se dérangent. « Donc, conclut
 S. Augustin, il est à propos d'employer la violence contre les Hérétiques, pour les forcer à changer de croyance.

L E C O N S E I L L E R.

Assurément il ne faut pas beaucoup de sagacité, pour saisir la différence qui se trouve entre des objets si disparates.

L E C U R É.

Autre raisonnement. Beaucoup de Donatistes se sont convertis par la crainte des loix pénales ; donc ces loix sont sages

& pleines d'équité. Comment trouvez-vous celui-là, Monsieur?

LE CONSEILLER.

Fort bon, pour faire des hypocrites & des parjures. C'est le moyen qu'employoient les Sarrasins, pour forcer nos Chrétiens à renoncer à leur Religion. Et vous m'avouerez que la crainte de la prison & de la mort est très-propre à nous faire changer de langage ; car de sentimens, qui peut le savoir ? De plus, selon cette façon de raisonner, le Roi feroit fort bien de donner un Edit pour défigurer toutes les belles femmes que leurs attraits perdent, & pour dépouiller de leurs biens tant de Crésus, que leur opulence conduit en enfer.

LE CURÉ.

Je m'en rappelle encore un, qui m'a paru singulier. » Les biens de la terre, » dit S. Augustin, n'appartiennent de » droit Divin qu'aux Justes, ou qu'à ceux » à qui les Empereurs les donnent : « donc on peut légitimement en dépouiller les Hérétiques. Oh ! vous m'avouerez, M. le Président, que ce n'est pas à de si foibles raisonnemens que S. Augustin doit la réputation du plus grand génie qui ait paru. Mais quoique je convienne que rien n'est si foible, je n'ai garde d'imiter

l'injuste censure de Bayle, qui, en les réfutant, en tire des conséquences visiblement absurdes, au désavantage ou de l'esprit ou du cœur de S. Augustin. Dans ces mêmes Ouvrages contre la tolérance, on y voit des pensées & des sentimens qui prouvent, & la beauté de son esprit, & l'ardeur de sa charité. Du reste, est-il étonnant que ce Pere, témoin des ravages affreux que les Donatistes faisoient tous les jours sous ses yeux, ait fait l'éloge des loix pénales qui les réprimoient ?

LE CONSEILLER.

Eh ! voilà le point, Monsieur, que l'on perd toujours de vûe. Quand les Hérétiques sont des brigands, des meurtriers, des incendiaires, la tolérance alors est un crime, & c'est une injustice de s'opposer à leur punition. Or qui ne fait pas les pillages, les assassinats, les traits de barbarie, dont les Donatistes s'étoient rendus coupables en Afrique ; & quoi de plus juste que d'opposer à leurs violences la rigueur des Loix, & de solliciter contre eux, comme faisoit S. Augustin, la justice des Empereurs ? Mais s'ils n'eussent eu que le crime d'hérésie sur leur compte, qu'elle apparence que l'Evêque d'Hippone eût approuvé des vexations contre eux, lui qui, par caractère & par

religion , étoit plus que tolérant , puisqu'il pouvoit l'amour de la paix & l'horreur pour le schisme , jusqu'à engager 200 Evêques Catholiques à descendre avec lui de leurs Sièges , pour les offrir aux Evêques Donatistes , s'ils vouloient , à cette condition, se réunir à l'Eglise ? Les Payens même étoient l'objet de sa tolérance & de sa charité. Rappelez-vous ce qu'il fit en leur faveur à Calame , lorsqu'un jour ces furieux se livrèrent contre les Chrétiens à des excès affreux qui méritoient la mort. Leur arrêt est prononcé : S. Augustin aussi-tôt s'intéresse pour eux ; sa Lettre à ce sujet à Nectaire , Payen , est un chef-d'œuvre de justice & de modération. Il convient de la nécessité d'une punition ; mais sans exiger la moindre peine corporelle pour les coupables , il se borne à les priver d'une opulence qui leur étoit nuisible , étant le principe de leurs désordres.

LE CURÉ.

Et combien d'autres traits on pourroit citer de ce grand Evêque , qui prouvent que sa conduite, ses écrits, son cœur, ne respiroient que cet esprit de douceur & de support , qui proscriit toute voie de contrainte contre les Hérétiques , & qui souvent éclate dans ses Ouvrages , jus-

qu'à dire : » Serions-nous assez aveugles » pour persécuter des gens que Dieu tolère avec tant de patience ? «

LE PRÉSIDENT.

Eh bien ! de tout cela , Messieurs , que résulte-t-il , sinon que S. Augustin a dit le oui & le non , & que les Peres sont en contradiction avec eux-mêmes ?

LE CURÉ.

Ah ! je m'en vais , Monsieur , vous expliquer ce petit mystere. La plupart des hommes , & même des Saints , se décident souvent dans leurs jugemens sur les circonstances. Est-on sous le marteau de la persécution ? on blâme l'intolérance. Tient-on le marteau ? on est tenté de l'approuver. S. Athanase est-il poursuivi par les Ariens ? Il faut voir avec quel feu d'éloquence & quelle force de raisonnement il s'éleve contre l'esprit persécuteur, qu'il appelle l'esprit de Satan. Les Ariens, triomphans sous Constance & Valens , ont-ils ensuite le dessous ? Les Edits contre eux ne lui paroissent plus si répréhensibles , parce qu'il est séduit par le motif pieux qui les dicte. Quand on considère les objets à travers le prisme de la situation du moment , les couleurs changent selon les positions. S. Augustin tranquille au milieu de son peuple d'Hippone , & S. Au-

gustin en proie aux fureurs des circoncel-
 lions , paroissent deux hommes tout dif-
 férens. L'un ne voit qu'injustices & qu'hor-
 reurs dans les supplices des Hérétiques ,
 qu'on a la cruauté d'envoyer en enfer ;
 l'autre voit dans les loix pénales un moyen
 efficace pour terminer le schisme , & sa-
 lutaire pour la conversion des Errans. Le
 premier dit que J. C. ne doit être suivi
 que volontairement , & jamais par con-
 trainte ; l'autre dit qu'un berger prend
 quelquefois la verge pour faire entrer ses
 brebis dans la bergerie. Cette espèce de
 contradiction dans les paroles, n'en prouve
 point une dans les sentimens. La charité
 pourroit être le principe des unes , com-
 me elle est l'ame des autres. La logique
 peut être en défaut , & la charité n'y pas
 être. On veut toujours le bien ; mais
 quelquefois on s'y prend mal pour le
 faire. Ne seroit-ce pas-là le cas de la plu-
 part de nos Evêques de France , vis-à-vis
 des Protestans ? Ils voudroient les voir
 tous convertis. Peut être même plusieurs,
 à l'exemple des Evêques d'Afrique , se-
 roient-ils prêts à descendre de leurs Siè-
 ges , s'il ne falloit que cela pour obtenir
 une réunion si désirable. Mais s'ils s'ima-
 ginent que c'est en les tenant sous l'op-
 pression , en aliénant leurs esprits , en ai-

guifant leurs cœurs , qu'ils procureront cet avantage , je crois que leur difcernement ne répond pas à leur charité , & que leur méprife dans le choix des moyens, ne fera que consolider le mur de divifion qu'ils voudroient avoir renverfé.

LE PRÉSIDENT.

Eh! que voulez-vous , Messieurs , que fassent nos Evêques dans des conjonctures auffi délicates ? Voyons , expliquez-vous. Quels font les avantages que le Gouvernement , felon vous , pourroit procurer aux Religionnaires , fans que le Clergé fût obligé en confcience de s'y oppofer ?

LE CONSEILLER.

Ce que vous dites-là , M. le Président , eft trop clair , & je vais y répondre clairement. Je réduits à trois avantages ceux qu'on peut accorder aux Proteftans , fans blesfer les intérêts de l'Eglife , & fans occasionner de la part des Evêques une juſte réclamation.

Le premier feroit de regarder comme non venus tous les Edits rigoureux donnés juſqu'à préfent contre les Religionnaires ; Edits funeſtes , qui autorifent encore à pourſuivre dans le Royaume plus de 1500000 perſonnes , & à les inquiéter dans leurs biens , dans leur honneur , dans

leurs personnes , & dans leurs familles. Que trouvez-vous dans l'abrogation de ces Edits , de préjudiciable aux intérêts de l'Eglise , & de capable d'exciter le zele de nos Prélats ?

L E C U R É.

Affurément ce premier article , loin de souffrir la moindre contradiction , doit être reçu dans le Royaume avec une acclamation générale. Il met à l'aise , je ne dis pas seulement la charité , la justice & le bon-sens , mais la nature & l'humanité , qui respireroient enfin , n'ayant plus devant les yeux le triste spectacle des échafauds , des potences , des prisons , des galeres , & de ces enlevemens forcés , qui font contre le droit des gens. Le Clergé pourroit-il s'opposer à ce premier article , sans couvrir d'opprobres la Religion Romaine , & sans afficher cet esprit persécuteur , nommé si bien par S. Athanase l'esprit de Satan ?

L E P R É S I D E N T.

A la bonne heure , Monsieur ; je conçois que ce premier article , si conforme à l'Evangile & si analogue à l'humanité , loin de blesser nos Evêques , en seroit reçu avec joie , & seroit universellement applaudi. Et vous voyez même que ces

Edits de rigueur , quoiqu'ils ne soient pas révoqués , sont cependant si peu exécutés , qu'à peine depuis plusieurs années entend-on parler de violences exercées contre les Protestans. Venons donc au deuxième article.

LE CONSEILLER.

Le voici, Monsieur. Les Protestans mis une fois à l'abri de toute vexation , & reconnus , ainsi que les autres Sujets du Roi , membres du Corps politique , il faut nécessairement qu'ils se marient. Le mariage est de droit naturel ; mais leurs préventions ne leur permettant pas de se marier dans nos Paroisses , on peut , par condescendance pour leur foiblesse , leur permettre de le faire , après trois publications de bans , à l'Audience de la Jurisdiction prochaine , en présence de témoins , & devant le Juge de leur domicile.

LE PRÉSIDENT.

Quoi , Monsieur , sans Sacrement ! Les Evêques peuvent-ils en conscience laisser passer un tel article ? Ne seroit-ce pas consentir au renversement des règles de l'Eglise , qui déclare qu'il n'y a point de Mariage où il n'y a pas de Sacrement ? Et la Loi de l'Etat n'est-elle pas formelle sur ce point ?

Je ne connois pas, je vous l'avoue ; Monsieur, cette décision de l'Eglise dont vous parlez. Elle n'est pas, parce qu'elle ne peut pas être. Toute la terre est couverte de Mariages sans Sacremens. Hérétiques, Schismatiques, Infideles, Idolâtres, tous sont mariés, & point de Sacrement. Il est vrai que des Catholiques auroient tort de se marier de la sorte : mais la Loi de l'Eglise ne lie que ses enfans. Notre Clergé est trop instruit pour croire qu'on ne puisse être mis sous le joug de l'himen que par la main d'un Curé. L'union conjugale n'a-t-elle pas précédé l'institution du Sacrement ? Le contrat civil qui lie les souffignés, tire-t-il sa force de la bénédiction Sacerdotale ? L'engagement mutuel des contractans devant des témoins autorisés, ne suffit-il pas pour l'indissolubilité du lien conjugal ? Remarie-t-on ceux qui se convertissent ; tant il est vrai qu'on les croit bien mariés ? Qu'on dise, à la bonne heure, qu'en se mariant devant un Tribunal séculier, on est privé des graces attachées au Sacrement, sans doute ; mais cette privation n'annule pas l'engagement authentique & réciproque des contractans. Pourquoi donc nos Evêques se croiroient-ils obligés

en conscience de regarder comme nuls ou concubinaires des Mariages que le Prêtre n'auroit pas bénis ? De tels mariages n'étant pas de leur district, leur opposition seroit déplacée. Ah ! si le Prince donnoit une Loi contradictoire à celle de l'Eglise & destructive du Sacrement, ce seroit là, Monsieur, le renversement des règles, & le cas d'une réclamation légitime de la part du Clergé. Le Prince ne pourroit sans doute donner une telle loi sans crimes, ni les Evêques, se taire. Mais il s'agit de 12 ou 1500000 Hérétiques dans le Royaume qui, séparés de l'Eglise, ne reconnoissent ni le Sacrement de Mariage, ni le Concile de Trente. N'est-il pas à propos de prendre un parti à cet égard. Or je n'en vois que quatre : ou de les empêcher de se marier ; ou de les forcer au Sacrement ; ou de déclarer leurs mariages concubinaires ; ou de leur permettre de se marier devant des Juges séculiers. Le premier de ces partis est un outrage pour la Nature. Le second, une source de sacrilèges ; le troisième, une insulte aux mœurs, & un opprobre pour la Nation : Reste donc le quatrième, qui non-seulement me paroît légitime, mais de devoir pour le Prince, & pour les Evêques un sujet d'actions de grâces.

LE CONSEILLER.

Cela me paroît raisonnable & fans réplique. Mais, M. le Président doute peut-être que le pouvoir du Souverain s'étende jusqu'à donner une telle Déclaration.

LE PRÉSIDENT.

Non, je n'en doute point, Monsieur ; je fais que cela s'est pratiqué pendant plus de cent ans. Les Rois alors n'en étoient pas moins Chrétiens, ni les Evêques moins consciencieux. Quoique la Loi même de l'Etat ne permette point de séparer pour les Catholiques le contrat du Sacrement, je crois cependant que le Monarque en qualité d'unique Législateur, est le maître de faire, par une Loi particulière, une exception en faveur des Protestans ; tous les Jurisconsultes l'assurent. L'ordre Civil ne dépendant que du Roi, les formalités matrimoniales ne sont que de son ressort ; & les mariages des Protestans contractés sous l'autorisation du Prince devant des Magistrats, seront très-solides, sans que les Evêques puissent y trouver à redire. Mais en supposant ce second article accordé aux Protestans, ils demanderont ensuite la liberté de conscience.

LE CONSEILLER.

Non, Monsieur, rassurez-vous, ils ne

H

la demanderont pas. A-t-on besoin de demander ce qu'aucune Puissance sur la Terre n'est en droit ni d'accorder, ni de refuser? L'empire des consciences connoît-il d'autre Souverain que Dieu, qui lui-même s'est en quelque sorte dépouillé de son pouvoir, pour leur laisser une entière liberté? Un Edit pour asservir les consciences, ne feroit-il pas rire jusqu'aux bonnes-femmes de la Halle? Les volontés connoissent-elles le poids des chaînes? Mon consentement ou mon refus n'est-il pas dans la main de mon conseil? Les opinions s'insinuent, les vérités se persuadent; les sentimens ne se commandent pas. C'est ainsi que pensoient & parloient les Fénétons & les Fléchiers. Et comptez que nos Prélats sont trop sages & trop sensés pour penser & parler autrement. Ils savent que l'Eglise ne peut avoir du for intérieur que la connoissance qu'on veut bien lui en donner.

Ecclesia non judicat de internis.

LE CURÉ.

Si la liberté de conscience n'est pas votre troisième article, quel est-il donc, s'il vous plaît? Je parie qu'il a pour objet l'Education des enfans.

LE CONSEILLER.

Vous avez raison, Monsieur, & ce troisième article suit naturellement du second.

De ces mariages déclarés valides & consommés dans la paix, vont naître tous les ans des enfans. Qu'en ferons-nous, Messieurs? Faudra-t-il les arracher d'entre les bras des Peres & Meres, pour les enfermer, les filles dans des Couvens, les garçons dans des Colléges, & les y élever dans les principes de la Communion Romaine? Ne seroit-ce pas déchirer les entrailles de la Nature, & attenter au droit du Créateur?

LE PRÉSIDENT.

Oh! pour cet article, Messieurs, je vous avoue que si les Evêques faisoient la moindre difficulté, je les regarderois ou comme des Barbares odieux qui foulent aux pieds froidement les droits les plus sacrés de la Nature, ou du moins comme des êtres froids & apathiques qui ne connoissant pas les tendres émotions d'un cœur Paternel, s'imaginent que ce n'est qu'une peine légère pour des Peres & des Meres de se voir privés du fruit de leur union. Je n'ai qu'un fils, Monsieur, mais si j'étois établi dans un Etat Protestant, & qu'on voulût m'arracher mon fils, pour l'élever malgré moi dans d'autres sentimens que les miens, je ne fais à quel excès le désespoir ne me porteroit pas. Je n'ai lu qu'avec horreur, je l'avoue, le détail de ces expéditions noc-

turnes, faites par des Archers & Prêtres, pour enlever les enfans des Religioneux. Je ne conçois dans cette occasion, ni la dureté du François naturellement si doux, ni la tranquillité des Protestans, qui n'opposoient à ces violences que des cris & des larmes. L'autorité Paternelle, la plus ancienne de toutes, est si profondément gravée dans les cœurs des Peres & des Enfans, que je ne connois aucune raison solide pour justifier leur cruelle séparation.

LE CONSEILLER.

Et en connoissez-vous de légitimes, Monsieur, pour priver les Peres du droit de disposer de leurs biens, & les Enfans, de celui d'en hériter?

LE PRÉSIDENT.

Non, Monsieur, je crois encore sur tous ces points le cri de la Nature si vif & si puissant, que je traiterois, sans balancer, de tyrannique toute Loi qui donneroit atteinte à des droits aussi sacrés. Mais il se présente ici, Messieurs, une observation à faire, & qui n'échappe pas au Clergé; c'est que si l'on accorde aux Peres & Meres la validité des mariages, & à leurs Enfans le droit de recueillir leurs successions, les Sectaires en possession d'un Etat heureux, paisible & permanent, vont se multiplier prodigieusement, se fortifieront peu-à-peu,

& qu'enfin prévalant en force sur les Catholiques, ils élèveront un trophée à leur Religion sur les débris de la nôtre.

LE CONSEILLER.

Velut agri somnia. Ce sont-là, Monsieur, les rêves d'un malade qui ne voit autour de son lit que des précipicés. Que les Protestans se multiplient, à la bonne heure. C'est ce que nous désirons : nos Champs, nos Ateliers, notre Commerce, nos Manufactures, notre Marine demandent des Cultivateurs, des Artistes, des Eleves, des Ouvriers, des Matelots. L'homme d'Etat ne craint rien tant que la dépopulation ; les déserts lui font peur. Un Peuple nombreux est la richesse d'un Roi. Mais leur multitude dans la suite prévaudra : quelle chimère ! Ne peut-on pas assurer que malgré la fécondité des Protestans, & le Célibat des Catholiques, ceux-ci dans deux cens ans seront encore douze contre un ? Et quand un Politique embrasse deux siècles, il peut hardiment traiter de petit esprit quiconque s'égare dans le vague des contingences. Pour que le nombre des Protestans prévalût dans la suite, il faudroit supposer que les trois quarts de nos Catholiques se feront Moines : & n'y a-t-il pas beaucoup plus d'apparence aujourd'hui que les trois quarts des Monas-

teres seront abandonnés ? Ou bien il faudroit qu'il arrivât en France, ce que Moyse raconte de l'Egypte, où tous les fléaux du Ciel frappoient les Egyptiens, sans toucher aux Hébreux ; en ce cas, je l'avoue, je ne vois aucune ressource à la Politique humaine, contre le bras du Tout-Puissant. Mais nos Evêques sont trop instruits pour ne pas savoir que les Catholiques sont le Peuple chéri ; que les Protestans sont les Egyptiens, & qu'ainsi ces fléaux ne sont à craindre que pour eux. Mais, m'allez-vous dire, devenus plus nombreux, & par-là plus hardis, ils demanderont des Charges, écriront contre nos Dogmes, déclameront contre le Pape, attaqueront notre Culte, aigriront les uns, pervertiront les autres. Eh bien ! s'ils demandent des charges, on les refusera ; s'ils écrivent, on leur répondra ; s'ils déclament, on les réprimera ; s'ils invectivent, on les punira ; s'ils font des conquêtes parmi nous, ils feront donc des miracles ? Car sans miracles, comment attireroient-ils dans leur pauvre Secte les Catholiques, qui ont pour eux les miracles de tous les siècles. Or, on verra plutôt la fin du monde, qu'un Taumaturge chez les Protestans. Concluons donc que mes trois articles ne doivent faire aucune peine au Clergé ; l'abrogation des loix pé-

riales contre les Religionnaires, la validité de leurs mariages devant les Tribunaux Séculiers, l'autorité Paternelle maintenue sur les enfans. Mais pensez-vous que je n'aurois pas pû en ajouter un quatrième en leur faveur ?

L E C U R É.

Je le crois, Monsieur, & je m'y attendois. L'état civil des Protestans étant une fois établi sur une Déclaration, & mis sous l'auspice des Loix, j'ai soupçonné que vous ne voudriez pas qu'un peuple aussi nombreux restât dans le Royaume sans religion, & que vous alliez demander pour lui la permission de s'assembler pour prier Dieu en commun.

L E P R É S I D E N T.

Oh ! c'est bien là, pour le coup, ce qui révolteroit tout le Clergé. Quoi ! des Temples, des Autels, des Ministres, des Prêches, des Synodes, un Culte, un Exercice public de Religion, à des Hérétiques, dans un Royaume dont la Catholicité est la loi constitutive !

L E C O N S E I L L E R.

Ne vous effarouchez pas, M. le Président ; il n'est point question d'Exercices publics, de Culte : ainsi tous ces grands mots de Temple, d'Autel, de Synodes, si propres à échauffer des têtes Catholi-

ques, doivent être écartés, d'autant plus que les Protestans ne demandent point qu'on les leur accorde. Mais supposons, pour un moment, qu'il en fût question; & voyons de sang-froid, s'il vous paroîtra bien raisonnable que 1500000 citoyens appartenans à l'Etat, vivent sans aucune espèce de religion, & en quoi leurs prières faites en commun vous offrent un spectacle digne de toute votre indignation. On permet sur les Boulevards des Salles de festins & de jeux, où des amusemens profanes se succèdent pendant plusieurs heures. On permet un Vauxhall, où la plupart des objets sont un scandale, & où les mœurs sont en danger. On permet aux Juifs des Synagogues, où l'on déclame contre le Fils de Dieu & son Evangile. On permet dans nos grandes villes des Théâtres, où la jeunesse des deux sexes va se nourrir de maximes si capables de gâter les esprits & de corrompre les cœurs. On permet même en Alsace, la célébration d'un Culte hérétique dans le même Temple où l'on vient d'offrir le sacrifice de l'Agneau sans tache. Si nous faisons des conquêtes dans les Colonies, on permet aux habitans d'aller, comme auparavant, se prosterner devant leurs Idoles; & nous nous ferions un scrupule

de permettre à des milliers de Chrétiens de se réunir pour adorer le vrai Dieu, le remercier de ses graces, en demander de nouvelles, & implorer son secours pour la prospérité du Royaume & la gloire de son Souverain ! Je ne conçois pas, je vous l'avoue, Messieurs, d'un côté cette tolérance de pratiques si visiblement scandaleuses, & de l'autre, cette intolérance de cérémonies, à la vérité stériles en bons fruits, mais du moins sans aucun préjudice pour les mœurs, pour l'Eglise & pour l'Etat. Car enfin, qu'est-ce qui se passe dans ces assemblées des Protestans ? On y récite des Prières en mauvais françois ; on y chante des Cantiques ou des Pseaumes, dont la poésie est assez plate, mais dont les sentimens sont bons ; on y prêche une Morale utile ; on y rappelle l'institution de l'Eucharistie, en figure il est vrai, mais en mémoire de la Passion du Sauveur & de sa Mort ; on y fait une quête pour les pauvres ; on y instruit le peuple de la soumission due aux Puissances. Je ne vois rien dans tout cela qui doive tant irriter nos Evêques, ou s'attirer l'animadversion du Gouvernement.

L E C U R É.

A l'appui de votre réflexion, permettez-moi, Monsieur, d'en ajouter une qui

me paroît décisive. Qu'on mette en parallèle la permission de ces sortes d'Assemblées avec leur prohibition, de quel côté sont les inconvéniens? Quoi! un million de citoyens en France y vivra sans aucune édification les uns pour les autres; les peres & les meres sans avertissemens sur leurs devoirs; des enfans sans principes & sans instructions; des Négocians riches, sans exhortation à l'aumône; des Payfans grossiers, des Laboureurs ignorans, sans lumiere & sans connoissance sur ce qu'ils doivent à leur Créateur, à leur Roi, aux Magistrats, à leurs familles, à eux-mêmes! Eh, bon Dieu! que faudroit-il penser de la seconde génération? Ne seroit-ce pas le moyen de former dans le sein de la France un peuple, ou de scélérats livrés à leurs passions, ou d'Athées sans frein & sans remords, ou de Déistes sans idée d'une Providence, ou de Fanatiques capables de plus grands excès, ou de Superstitieux, jouets de mille extravagances?

LE PRÉSIDENT.

Oui, ces inconvéniens sont affreux; mais vous ne dites rien, Messieurs, de ceux qui résulteroient de la concession de ces Assemblées. On y viendroit en armes pour attaquer ou se défendre; on y tra-

meroit des complots contre le repos de l'Etat ; on y ménageroit des intelligences avec l'Etranger ; on y semeroit dans les Prêches des principes de révolte ; on s'y concertera pour séduire les Catholiques du voisinage. Et si l'on permet ces sortes d'Assemblées seulement une fois la semaine , ne font-ce pas autant d'outrages hebdomadaires qu'on permettra contre la vraie Religion ?

LE CONSEILLER.

Sûrement , M. le Président , vous ne parlez pas sérieusement, ou votre politique seroit bien féconde en vains phantômes , pour nous amuser sans doute à les combattre. Vous parlez d'armes : où les prendront-ils ? Où sont leurs magasins à poudre , leur artillerie ; leurs arsenaux ? La même Déclaration qui leur permettroit l'Assemblée , n'auroit-elle pas soin de leur interdire jusqu'au moindre couteau ? Vous parlez de complots. Quoi ! devant des femmes & des enfans ? voilà des conspirations bien conçues & bien conduites. Et des trames avec l'Etranger ! En effet , on doit bien redouter des intriguans aussi déliés qui ne pensent qu'à leur commerce , & qui n'ont à cœur que le produit de leurs métairies & la durée de leur repos ! Ils pervertiront les Catholi-

ques. Cela feroit curieux de les voir séduire ceux de notre Communion en France, où ils feroient surveillés, tandis qu'à peine dans un siècle en gagnent ils un seul en Hollande, Pays de liberté. Enfin que d'outrages, dites-vous, pour la vraie Religion ! Où feroient-ils ces outrages, tandis que la comparaison de nos deux Cultes feroit un hommage perpétuel de la misère à la magnificence, de la faiblesse à la force, du mensonge à la vérité ?

De plus, le Gouvernement ne pourroit-il pas prendre des précautions si elles étoient nécessaires, ce que je ne crois nullement ; les inspecter par les Intendants & leurs Subdélégués, & s'assurer de tout ce qui s'y passe ? Mais d'ailleurs il est sinon absurde, du moins contre toute vraisemblance, de leur prêter en pleine paix des projets sinistres de sédition, lorsqu'aujourd'hui sous le glaive de la Loi, ils ne se réunissent au désert que par des vûes de conscience.

LE CURÉ.

Vos idées, Monsieur, paroissent fort justes ; mais, encore une fois, il n'est point question de discuter les inconvéniens de ce Culte public & avec éclat : peut-être trouveroit-on que ces Assemblées, dans des Provinces où les Protec-

tans font nombreux , pourroient , quoique sans trouble & sans dessein d'en exciter , donner des inquiétudes au Gouvernement. Et, dans cette hypothèse , si l'on vouloit faire entrer le culte pour quelque chose dans la nouvelle Déclaration , il seroit plus naturel de ne permettre qu'un Culte domestique dans des maisons particulières , où plusieurs familles se réuniroient sans bruit & sans éclat , pour remplir , selon leur rit , leurs devoirs de Religion. Un ou deux Ministres suffiroient dans chaque Province , d'où ils n'auroient pas la liberté de sortir ; où étant connus , ils répondroient de la tranquillité de leurs Sectateurs ; & où ne faisant presque aucune sensation , ils ne feroient point d'ombrage au Ministère. Par-là , Monsieur , on écarte toute idée de Temples ouverts , d'érection d'Autels , d'Exercice Public de Religion.

LE CONSEILLER.

J'entends , Monsieur ; votre idée n'est pas à négliger. Mais ne retombez-vous pas , par-là , dans les inconvéniens de M. le Président ? Ces Comités clandestins n'en seroient-ils pas plus suspects ? L'esprit d'intrigue à l'abri de la censure , n'auroit-il pas plus de facilité pour tracer des plans & faire éclore des révolutions ? Au

lieu qu'un rendez-vous dans le centre de chaque Province , ouvert & fermé par la main de la Police , éclairé par l'Homme du Roi , ne donneroit pas même lieu au soupçon. Une douzaine de granges qu'on appelleroit , non pas des Temples , mais des Salles , des Huguenotes , si vous voulez , en feroient l'affaire. Une table dans le fond & des bancs à l'entour , en formeroient toute la décoration. Le jour & l'heure de l'Assemblée fixés pour chaque semaine ou chaque mois , n'occasionneroient ni incertitude dans les esprits , ni fausses mesures de la part du Gouvernement. Tous les frais seroient à la charge des Religioneux , qui ne craindroient pas de payer trop cher un tel avantage. Par-là vous rassurez les esprits d'un million de sujets , qui sont toujours en alarmes. Vous vous épargnez l'odieux des loix vexatoires , & les dépenses de recherches toujours fatigantes. Par-là , vous ôtez aux consciences les entraves dont elles se plaignent ; à notre Clergé , cet air de domination qu'on lui reproche , & à nos Sanctuaires , des profanations sans nombre auxquelles ils étoient exposés. Par là enfin , laissant un libre cours aux causes secondes dans l'ordre de la Providence , vous donnez , selon les règles

d'une politique bien entendue , plus de consistance & de force à toutes les parties de l'Etat.

LE PRÉSIDENT.

Vos raisons, Messieurs, je l'avoue, me font entrer en défiance de mes idées. Je commence à croire que notre Clergé, sans compromettre les intérêts de l'Eglise, peut voir d'un œil fort tranquille l'abrogation des loix pénales, les mariages des Protestans valides, leurs enfans sous la puissance paternelle, & des prieres communes autorisées. Mais si votre politique s'en tient là, quel vuide ne laisse-t-elle pas dans cette affaire ! ou plutôt quelle semence de divisions, peut-être interminables, j'apperçois dans l'avenir ! Et Rome, Messieurs, que dira-t-elle ? Que pensera la Cour de Rome, à la vue d'une Déclaration qui procureroit aux plus grands ennemis de sa Communion, l'avantage de vivre en paix dans le Schisme, & d'exercer sans éclat à la vérité, mais sans crainte, un Culte en horreur à Dieu & à son Eglise ?

LE CONSEILLER.

Eh ! de quoi, je vous prie, Rome pourroit-elle se plaindre ? De ce qu'on observe les règles du droit naturel à l'égard d'une multitude d'hommes, qui les ré-

clament ? De ce qu'à l'esprit d'intolérance qu'on lui attribue, on substitue l'esprit de l'Évangile, qu'elle doit par-tout inspirer ? De ce qu'on écarte de nos Eglises des hypocrites, qui ne reçoivent nos Sacremens que par politique, pour en faire l'objet de leurs railleries, & l'instrument de leur cupidité ? Quel tort peut faire à la Cour de Rome l'aggrégation d'un million de François tributaires au Corps politique, dont ils sont nés les membres ? Brise-t-on par-là le moindre de ses encensoirs ? Attaque-t-on les prérogatives de la Pourpre ou de la Thiarre ? Tarit-on la source des trésors, dont chaque année l'enrichit à nos dépens ? Quel droit Rome auroit-elle de porter un regard critique sur l'administration de la France ? Nos Rois n'exercent-ils pas dans une indépendance absolue, un pouvoir qu'ils ne tiennent que de Dieu ? Nous croyez-vous encore, Monsieur, dans ces tems d'ignorance où les foudres du Vatican rompoient les nœuds qui lient les Peuples avec leurs Souverains ? Les clefs du Royaume sont-elles en d'autres mains que celles du Prince, seul maître d'introduire dans ses États, ou d'en écarter qui bon lui semble ? Quelque respect que Louis XVI ait pour le Saint-Siège, peut-il ignorer qu'il n'est

point de Puissance sur la terre en droit d'augmenter malgré lui, ou de diminuer le nombre de ses Sujets? Je fais bien que nos Monarques n'ont pas le pouvoir, ni de garantir des Anathemes de l'Eglise ceux qui les méritent, ni de les effacer sur le front de ceux qui en sont frappés. Mais peuvent-ils perdre celui qu'ils ont sur des Excommuniés? Rome peut elle leur contester le droit de valider leurs Mariages, de légitimer leurs Enfans, d'employer leurs bras dans la Marine, leur courage dans le Militaire, leur industrie dans les Métiers, leur activité dans l'Agriculture, leurs lumieres dans les Finances? Et tous les Ultramontains du monde ne sont-ils pas dans l'impuissance de mettre dans la balance de notre Politique le moindre poids pour la faire pancher contre le gré du Souverain?

L E C U R É.

Et même sans se jeter dans des discussions épineuses sur les droits des deux Puissances, quelle apparence y a-t il que Rome n'approuveroit pas à la sagesse de la Déclaration dont il s'agit? Un Pape éclairé qui verroit tout en grand, & peseroit au poids du Sanctuaire les inconvéniens & les avantages pour l'Eglise du rétablissement Civil des Religioneux, ne trouveroit-il pas plus de probabilités dans ceux-ci que dans les

autres? Car enfin n'est il pas visible, qu'en laissant les choses *in statu quo*, c'est nourrir le schisme, au lieu de l'éteindre; c'est perpétuer les scandales, au lieu d'y remédier. Si jamais l'Ange ne descend pour remuer l'eau de la piscine, les paralytiques ne resteront-ils pas toujours dans le même état? Où sont les Négociateurs qui s'occupent aujourd'hui d'une affaire aussi intéressante? Où sont les Missionnaires qui portent dans nos Provinces méridionales quelque étincelle de charité, & aillent souffler un esprit de vie dans cette région de mort où sont ensevelis nos freres errans? N'est il pas plus que probable, que le bandeau d'erreur, que personne n'arrache, leur restera toujours sur les yeux? C'est donc à les voir périr misérablement que nous sommes condamnés; & Rome ne faisant aucun pas vers eux, perd jusqu'à l'espérance de les voir s'approcher d'elle. Au lieu qu'un changement dans leur état, en peut opérer un dans leurs dispositions. Les bienfaits du Fils aîné de l'Eglise ne formeroient-ils pas pour eux une pente douce vers la réunion? La jouissance d'un bien-être qu'ils désirent, ne seroit-elle pas propre à les faire revenir de leurs préventions ridicules contre les Catholiques? Cette tache d'intolérance qu'ils nous reprochent, ne

s'effaceroit-elle pas insensiblement à leurs yeux ? Le silence approbatif du Clergé à la vue de leur aisance & de leurs prospérités, ne leur feroit-il pas sentir l'injustice de leur éloignement pour lui ? La liberté de conscience accordée, ne dissiperoit-elle pas dans peu toutes ces noires idées de despotisme Episcopal, & de tyrannie Ecclésiastique ? Les préventions une fois surmontées dans les esprits, quelle facilité les cœurs n'auroient-ils pas pour se rapprocher ? Les Protestans ne sont pas des Ours, ni les Catholiques des Tigres. Le Commerce se reprend, les liaisons se forment, on se voit sans peine, on se parle sans répugnance, on s'écoute avec plaisir. Les conférences si bien ménagées avec Molanus, si mal rompues par Leibnitz, peuvent se reprendre avec plus de succès. Les difficultés se présentent sans doute ; mais quand la modestie les propose, que la charité les discute, que la raison les éclaire, & qu'une autorité légitime les décide, l'unanimité n'est elle pas enfin le résultat de toute dispute où président la justice & la bonne foi ? Les Protestans n'ont-ils pas des Ministres judicieux, & les Catholiques des Docteurs éclairés, qui, déjà d'accord sur la certitude d'une Eglise fondée par Jesus-Christ, la caractéri-

seroient si bien, qu'enfin ils se réuniroient pour la trouver où elle est? La conquête des Ministres entraîneroit infailliblement celle de leurs Partisans. Quelques années pourroient suffire pour opérer une révolution si désirable. Et avec quelle joie de ce Peuple d'excommuniés nous verrions sortir un Peuple d'élus, qui nous édifieroient par leurs exemples, & nous précéderaient peut-être dans le chemin du salut! Et il se trouveroit que la Déclaration du Roi, contre laquelle on s'éleve, seroit dans les vues de la Providence le premier anneau de la chaîne de leur prédestination. Rome alors, Monsieur, je vous le demande, auroit-elle à se plaindre?

LE CONSEILLER.

L'idée de M. le Curé, qui me paroît bonne, m'en fournit une plus vaste, & qui me présente dans l'avenir le plus magnifique des tableaux. Pensez-vous que le spectacle heureux donné par la France à toute l'Europe, y seroit vû sans émotion ou avec indifférence? Le feu ne se communique-t-il pas de proche en proche? Les Religioneux de France devenus Catholiques, ne seroient-ils pas autant de trompettes qui faisant retentir par-tout le bonheur de leur changement, exciteroient dans les Etats voisins une ferment-

ration salutaire ? La Hollande , la Prusse ; l'Allemagne , la Suède , le Dannemarck , seroient-ils des témoins insensibles d'une métamorphose qui n'a pour principe que le bon-sens , ni pour objet que la félicité ? Les hommes ne sont-ils pas partout des animaux raisonnables ? Faut-il que l'esprit de parti les aveugles éternellement sur leurs vrais intérêts , & que jouets de leurs préventions pendant trois siècles , ils le soient toujours ? N'est-il pas tems enfin de renverser ces barrières ridicules , qu'ont élevées de tous côtés les extravagances d'un Luther & l'humeur vindicative d'un Calvin ? Sera-t-il dit que deux hommes de cette trempe , méprisables à tant d'égards , auront haché toute l'Europe en mille Sectes différentes , sans que les Protestans aient le courage de se dire les uns aux autres : Par quel charme sommes nous donc aveuglés au point d'être ainsi les victimes de deux écervelés , qui , sous prétexte de mettre par-tout la réforme , ont au contraire mis tout en combustion ! Ne serions-nous pas plus heureux , nous & nos sujets , de bannir cette discorde , source de tant de haines mutuelles , & de revenir tous au même point , où nos ayeux s'applaudissoient d'être dans le

quinzieme siecle? Loin d'être réformés ; comme on nous l'annonçoit, les abus n'ont fait que se multiplier. La bigarrure des cultes qui régnerent dans nos Etats, cette cacophonie de Religions n'est-elle pas une forte présomption contre leur légitimité? La nouveauté seule de tant de Sectes qui se contrarient, ne dévoile-t-elle pas dans leur berceau l'erreur qui les a enfantés? Après tout, la banniere de Rome, si elle n'est pas sans tache, du moins est-elle la plus respectable par son antiquité. L'Eglise Catholique étoit à coup sûr avant Luther & Calvin. Sa voix seule autrefois se faisoit entendre dans nos Etats, & si l'on creusoit un peu avant dans nos cimetières, ne font-ce pas des ossemens de Catholiques qu'on y trouveroit de tous côtés? Par quel esprit de vertige aujourd'hui suivons-nous donc l'étendart d'un Moine défroqué, & d'un Curé atrabilaire; qui prêchoient eux-mêmes la présence réelle & les indulgences, & qui visiblement n'ont secoué le joug de Rome, que par dépit, humeur, jalousie, ambition, desir de vengeance? Serons-nous donc assez ennemis de nous-mêmes, pour nous obstiner dans des querelles si vicieuses dans leur principe, & si funestes dans

leurs suites ? On ne doit rougir , quand on s'est égaré , que de ne point revenir sur ses pas.

Voilà , Monsieur , ce que les Princes Protestans diroient dès ce moment , si le voile des préjugés n'offusquoit leur entendement , & ne leur déroboit la lumière de la vérité. Mais doutez - vous que ce voile ne tombât bientôt , si les Religioneux parmi nous gagnés par les bienfaits du Roi , par la tolérance du Clergé , par l'accueil de toute la Nation , venoient à leur donner le signal de la réunion ? Alors quelles larmes de joie répandroit le Souverain Pontife , quel tressaillement dans Rome à la vue d'un tel ébranlement dans le monde Chrétien , occasionné par une simple Déclaration de Louis XVI !

LE PRÉSIDENT.

Je n'ai garde , Monsieur , de vous interrompre ; vous m'enchantez par vos belles images : mais souffrez que je le dise : ce n'est pas d'après l'imagination que s'arrangent les plus grandes affaires. Celles dont nous nous entretenons ici , est peut-être la plus importante qu'on puisse examiner. Du Nord au Midi tout tient à votre vaste projet , dont le succès ébranleroit en effet toute la Chrétienté.

Mais la brillante perspective que vous venez de nous offrir, Monsieur, n'a-t-elle pas pour base des conjectures que votre Patriotisme inspire, mais que la Politique défavoue, & que dément l'expérience? Vous voudriez que l'on commençât par où, ce me semble, on doit finir. Des faveurs à des Hérétiques doivent être le prix de leurs premiers pas vers la vérité. Mais quand une obstination insurmontable caractérise leur endurcissement dans l'erreur, les bienfaits dont on les prévient ne feront que les y confirmer. Je fais bien, comme vous dite, que de laisser les choses dans le misérable état où elles sont, c'est éterniser une division funeste, dont on ne sauroit trop hâter la fin. Mais le Gouvernement doit-il s'exposer à être la dupe de ses bontés? Une fois admis dans l'État, les Protestans en feront-ils moins prévenus contre le Papisme, & moins opiniâtres dans leurs préventions? Au contraire, leur repos dans le Schisme en assureroit la durée; leur bien-être seroit leur malheur, & nos faveurs tourneroient à leur perte. A quels propos aujourd'hui les favoriser? Ne seroit-il pas plus sage, avant de leur rien accorder, de les pressentir sur les espérances qu'ils peuvent donner? Pourquoi

ne

ne pas mettre en avant des préliminaires, sur lesquels leur réponse nous décideroit ? Qu'on les accueille avec bonté, s'ils prêtent une oreille docile à des préalables honnêtes : qu'on les flatte par l'espoir d'un avenir heureux, s'ils consentent du moins à quelques légers sacrifices : mais une inflexible dureté mérite-t-elle la moindre indulgence ? Est-ce aux pieds des Pourceaux qu'on doit jeter les diamants ?.... Vous secouez la tête, Monsieur.

LE CONSEILLER.

Mauvaise politique, Monsieur, que celle qui temporise au lieu d'agir, qui vend les bienfaits, en voulant obliger, qui met des entraves où il faut les ôter, & aliène les esprits en cherchant à les concilier. Ce n'est pas connoître le cœur humain, que de prétendre le gagner en lui marquant de la défiance. Et sur-tout la fierté du cœur François manque-t-elle de s'irriter contre des précautions injurieuses ? Surquoi, Monsieur, voulez-vous pressentir les Religionnaires, & quelle espèce de sacrifice pouvez-vous exiger dont le refus ne soit facile à prévoir, ou dont la concession ne soit pas encore plus sûre dans un tems de faveur ? D'un côté leur conscience s'opposeroit à tout ce qui la blesseroit directement ; de l'autre la re-

connoissance & la bonne volonté vous répondent de tout ce qui ne l'effrayera pas. Ce seroit donc maladresse d'obliger de mauvaise grace. Loin de leur rien proposer, qui pût coûter à leur conscience, je ne voudrois pas même qu'il en coûtât à leur bourse. Marchander ses bienfaits, c'est les avilir, & le payement d'une grace dispense de la reconnoissance. L'essentiel dans cette affaire, est de gagner la confiance. Des pigeons effrayés d'un crêpe noir suspendu à la fenêtre de leur colombier, y rentreront-ils jamais, si l'on n'ôte l'épouvantail qui les effarouche? L'esprit d'intolérance est pour les Protestans ce crêpe noir qui les écarte, & les allarme. Commençons par l'ôter, & les fuyards bientôt reviendront au colombier. Vous craignez, dites-vous, Monsieur, que le Gouvernement ne soit la dupe de ses avances. En quoi peut-il être, je vous prie? Il joue sans risque & parie à coup sûr. Il acquiert des soldats, des matelots, des artisans, des cultivateurs, des commerçans, en un mot, un million d'habitans qui peuvent échapper; & peut-être autant qui reviendront. Cela ne vaut-il pas bien la conquête de la Corse & du Port-Mahon? De plus, comment peut-on être la dupe, quand on tient toutes les

clefs ? La même main qui tire de la poussière en France, n'a-t-elle pas le pouvoir d'y faire rentrer ? Quand on n'obligeroit que des ingrats, que peuvent-ils contre leur bienfaiteur ? Mais pourquoi ne voir dans les Religionnaires que des serpens dangereux que la France réchaufferoit dans son sein ? Ont-ils été allaités par des tigresses, ou formés à l'Ecole du Vieux de la Montagne ? Leur a-t-on jamais reproché ou la doctrine du Régicide, ou les égaremens de la Morale ? Ils n'ont pas, je l'avoue, l'élégance de nos Adonis, ni le persifflage de nos Petits-Maitres. Mais pour plaire au Gouvernement, ne suffit-il pas d'avoir la justice des Aristides, la probité des Fabius, la droiture & le désintéressement des Epictetes ? Or, ils ont plus ; notre Evangile est leur regle ; leur morale n'est pas différente de la nôtre. Ils invoquent le même Dieu, se confient au même médiateur, & prient comme nous pour le Roi, & toute sa famille. Leurs erreurs ne portent sur aucun point préjudiciable au patriotisme. Des Citoyens irréligieux fourmillent dans le Royaume, qui ne s'en plaignent pas ; pourquoi des Chrétiens honnêtes seroient-ils exclus pour jamais de la Classe des Citoyens ? Quelle apparence donc que

la France, dans la suite, se repente de les avoir avoués pour ses enfans !

LE CURÉ.

Oh ! la France, Monsieur, sans contredit y gagneroit. Mais l'Eglise, en supposant leur persévérance dans le Schisme, ne gagneroit rien à leur établissement.

LE CONSEILLER.

D'accord, Monsieur ; mais peut-elle rien y perdre ? Qu'importe à l'Eglise qu'ils soient Hérétiques en dehors ou en dedans ? Les Catholiques en feront-ils moins Catholiques ; les Evêques en auront-ils moins d'autorité ; les Curés moins d'offrandes ; les Séminaires moins d'élèves ; les Communautés moins de dons & d'aumônes ; les Chapitres moins de profit & d'honneurs ? Les mariages des Protestans devant nos Magistrats, portent-ils le moindre coup sur notre culte intérieur ou extérieur ? Que leurs enfans héritent de leurs biens, en croirons-nous moins un Purgatoire ? Que leur existence soit légale ou non, notre foi dépend-elle d'une Déclaration ? C'est donc une terreur panique, une illusion de Visionnaires, de conclure d'un Edit favorable aux Sectaires, que la Religion est perdue, que c'en est fait du Catholicisme, que nos dog-

mes vont être le jouet des impies, & nos Sanctuaires la proie des flammes.

LE CURÉ.

C'est en effet le refrain ordinaire de certains Zélateurs ombrageux, qui croient l'aveuglement des Religionnaires sans remède, & notre ruine, une suite inévitable de leur admission. Mais pourquoi supposer que le passage de l'oppression au bien-être, ne rendra les Protestans que plus opiniâtres dans leurs préventions ? L'hypothèse contraire n'a-t-elle pas mille fois plus de vraisemblance ? Le mur de séparation étant renversé, les grands avantages de la vérité sur l'erreur ne deviennent-ils pas plus sensibles ? Les cinq ou six articles qui nous divisent ne feroient-ils pas plus aisément analysés, & leur exposition ne sera-t-elle pas reçue plus favorablement par des citoyens à demi-gagnés, que par des adversaires étrangement prévenus ? Le nuage de l'intolérance une fois écarté, avec quel éclat la Cité sur la montagne ne se montrera-t-elle pas ? Est-ce dans les cercles honteux des Quakers & des Anabaptistes, dans les Assemblées arides des Puritains, dans les Synodes des Belligérans, des Arminiens, des Gomanistes, qu'on fera tenté de l'aller chercher ? Le seul cahos des Cultes con-

tradictoires tolérés en Hollande , en Suède , en Prusse , en Allemagne , ne démontrera-t-il pas à nos affiliés , que ce n'est pas dans ces régions ténébreuses que réside la vraie lumière ? Placés plus près de nous , pour peu qu'ils ayent de bon-sens & de droiture , ne feront-ils pas forcés d'avouer la prééminence de notre Eglise , que sa naissance Apostolique & sa perpétuité toujours éclatante , revêtent si visiblement de tous les caractères de la Divinité ? La comparaison entre eux & nous , n'est-elle pas toute à notre avantage ? Ne sentiront-ils pas que la chaîne de la nouvelle Alliance , dont le premier anneau tient au Calvaire , descend jusqu'à nous sans interruption , en sorte qu'entre J. C. & son Vicaire actuel , nul vuide , nul intervalle ; au lieu que leur berceau se montre en Allemagne dans la Chaire de Wirtemberg , où il y a près de quatre siècles qu'un Augustin les a enfantés ? Ils ont beau dire qu'ils sont la vraie Eglise ; les quatorze premiers siècles dont leur Jero-boam les a détachés , élèvent contre eux leur voix , leur reprochent la honte de leur nouveauté , & ne reconnoissent que nous pour leurs vrais descendans. Ils prétendent nous avoir enlevés tous les trésors de l'Eglise ? Qu'ont-ils emporté de bon qui

ne soit dans nos mains , tandis que nous possédons des richesses inestimables dont ils sont privés ? La prétendue idolâtrie dont ils nous accusent , fait notre gloire ; & le Christianisme dont ils se vantent , dépose contre eux. Voilà ce que nous leur ferions sentir aisément , si leur aggrégation au Corps de l'Etat les mettoit à portée de nous entendre ; au lieu que , dans l'éloignement où notre dureté , ou si vous voulez , leurs injustes préjugés les retiennent , ils ne peuvent que se nourrir des mêmes poisons qui les tuent , & qu'ils prennent , faute de lumière , pour un aliment salutaire. Par conséquent leur rétablissement parmi nous fournit beaucoup plus de présomptions pour leur retour à l'unité , que pour leur persévérance dans le Schisme , & nous autorise à croire que la politique Chrétienne doit embrasser sans délai un système dont les dangers sont imaginaires , & les heureux fruits très-vraisemblables.

LE PRÉSIDENT.

Peu s'en faut , Messieurs , je l'avoue , que vous ne m'ayez convaincu : du moins vois-je les choses d'un œil tout différent. Je conçois , en effet , que les Protestans devenus citoyens , n'en feroient que plus utiles à la France & plus attachés , &

qu'à la porte du bercail ils auroient plus de facilités pour y rentrer. Mais une réflexion m'arrête encore. Si vos vûes, Messieurs, si vos raisonnemens, qui certainement n'ont pas échappé à notre ministère, ne sont pas suivis dans la pratique, il faut donc que dans le Conseil de Sa Majesté on apperçoive un *Remora* secret, qui se dérobe à nos yeux, & qui s'oppose à la Déclaration que vous desirez. S'il n'y avoit dans cette affaire que des avantages pour le Royaume sans aucun détriment pour l'Eglise, balanceroit-on encore sur un plan, dont la bonne politique, selon vous, conseille l'exécution ?

LE CONSEILLER.

Ce n'est point une difficulté que vous nous proposez-là, Monsieur, c'est une réflexion qui vient à tout le monde, qui fait le sujet de beaucoup d'entretiens; mais réflexion superflue, que la curiosité fait naître, & que le respect doit supprimer. Le Cabinet du Souverain est un Sanctuaire, où l'œil des Sujets ne pénétrant jamais, on doit supposer dans l'Oracle des motifs légitimes pour justifier jusqu'à son silence. Eh! que savons-nous s'il n'est pas à la veille de parler? L'inaction mystérieuse du Conseil couvre peut-être une profondeur de vûes qu'il ne nous est pas permis

de fonder. Ce qui me paroît en général, c'est que toute nouveauté, tout changement capable de faire une grande sensation, ne pouvant être pesé trop mûrement, ses délais ne doivent pas étonner, sur-tout de la part d'un Gouvernement dont la sagesse & la prudence sont le partage. Or le rétablissement civil des Religioneux en France, est un de ces coups d'éclat qui, pouvant produire une commotion considérable dans l'Europe, ne doit être porté qu'avec la certitude d'un succès évident, & d'un applaudissement universel. Mais pour obtenir cette certitude, que d'esprits différens à pressentir ! Que de préjugés à combattre ! Que de doutes à dissiper ! Que d'intérêts opposés à concilier ! Que de combinaisons à faire ! Que d'événemens à prévoir, dont la possibilité seule est peut-être le *Remora* dont vous parlez. C'est, sans doute, par un effet de cette prudence qui le caractérise, que notre Ministère voit sans peine paroître des Ecrits pour & contre, sur un sujet dont l'importance dans la théorie saisit jusqu'au peuple, & dont les conséquences dans la pratique peuvent échapper aux plus clairvoyans. Où nous ne voyons que des inconvéniens légers avec beaucoup d'avantages, le télescope du

Monarque découvre peut-être de petits avantages avec de grands inconvéniens. Comme c'est en simples particuliers que nous raisonnons ici sur un objet que le seul patriotisme nous rend intéressant, c'est aussi sur la politique & la sagacité de nos Ministres que nous devons nous reposer, pour une affaire dont l'indécision actuelle ne prend peut-être sa source que dans l'attention à prendre de justes mesures pour la terminer selon nos desirs. Adieu, M. le Président; je suis charmé de vous voir un peu revenu de vos préventions. Adieu, M. le Curé; attendons en paix que la grosse cloche sonne, & dites toujours aux Protestans de votre Paroisse, que leur édifice est bâti sur le sable, que le nôtre est fondé sur la pierre ferme; & que s'ils entendoient bien leurs vrais intérêts, ils auroient infiniment moins à cœur les avantages de l'Etat civil, que le bonheur de rentrer dans la Maison paternelle, où le veau gras les attend. Adieu, Messieurs.

F I N.





**La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Échéance**

**The L
University
Date**

--	--	--



a39003



009520536b

